



# **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Chennevières-sur-Marne 2024-2027**



**Document-cadre adopté en  
séance plénière du CLSPD le 21 mars 2024**

<b>Préambule</b>	4
Synthèse : photographie du territoire et grandes orientations de la stratégie territoriale de sécurité	8
<b>I- Photographie du territoire</b>	<b>8</b>
A- Les principaux constats	8
B- Les principaux partenariats et actions conduites sur le territoire	10
<b>II- Grandes orientations de la stratégie territoriale 2024-2027 sur Chennevières-sur-Marne</b>	<b>12</b>
A- Les 24 fiches-actions prioritaires	12
B- Gouvernance du CLSPD de Chennevières-sur-Marne	14
<b>Partie I –Diagnostic local de sécurité de Chennevières-sur-Marne</b>	<b>15</b>
<b>I- Analyse socio-démographique et contexte socio-économique du territoire</b>	<b>16</b>
A- Contexte général	16
B- Population et peuplement	17
C- Données économiques et sociales	21
<b>II- État des lieux des problématiques et des faits de délinquance constatés</b>	<b>23</b>
A- Délinquance constatée sur le territoire	23
1- Indicateurs de la Police nationale	23
2- Indicateurs de la Police municipale	27
B- Délinquance et faits rapportés des bailleurs, des transporteurs et des commerçants	29
1- Immobilière 3F	29
2- Paris Habitat	30
3- 1001 Vies Habitat	30
4- Transdev	31
5- Indicateurs des commerçants	31
C- Services de justice, d'accès au droit et d'aide aux victimes	32
1- Principaux axes de la politique pénale du parquet de Créteil	32
2- Maison de justice et du droit de Champigny	34
3- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du 94	35
4- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) du 94	36
5- Associations d'accès au droit et d'aide aux victimes	37
a-CIDFF 94	37
b-Tremplin 94	38
c-Femmes Relais	39
d-SAJIR-APCARs	39
D- Éducation nationale	40
1- Inspection de l'Éducation nationale	40
2- Collège Molière	41
3- Collège Boileau	42
4- Lycée Champlain	42
E- Indicateurs des services municipaux et du CCAS	43
1- Prévention de la délinquance et coordination du CLSPD	43
2- Service Jeunesse (club Noé et PRIJ)	44
3- CCAS de Chennevières-sur-Marne	44
F- Indicateurs des partenaires locaux	45
1- Mission Locale Interco Bords de Marne - Antenne Chennevières/Champigny	45
2- Maison de l'adolescent / Point Écoute de Champigny	46
3- Association Champigny Prévention (ACP)	47
4- Ecole municipale de foot	47
5- Chaleur et Partage	48
6- Espace des solidarités (EDS) de Chennevières	48
G- Soutien de la Préfecture du Val-de-Marne	49
H- Orientations du Conseil départemental du Val-de-Marne	50
I- Synthèse des ateliers collectifs	51
<b>III- Questionnaire aux habitants sur la qualité de vie et la tranquillité publique</b>	<b>57</b>
<b>Partie II- Stratégie territoriale et plan d'actions 2024-2027 de Chennevières-sur-Marne</b>	<b>68</b>
Présentation des 24 fiches-actions de la STSPD 2024-2027	69
A- Axe stratégique n°1 : Prévenir les ruptures sociales, scolaires et/ou familiales et responsabiliser les jeunes et les parents	74

N°1 : Consolider les actions de soutien à la parentalité dans une approche de coéducation et en responsabilisant les parents	75
N°2 : Lutter contre le décrochage scolaire (accueil d'élèves exclus temporairement, mesures de responsabilisation)	76
N°3 : Conduire un projet commun de médiation par les pairs entre établissements scolaires et accueils de loisirs comme outil de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire	77
N°4 : Promouvoir des actions « Sport Santé Citoyenneté Prévention » (ateliers spécifiques, street workout, Centre Omnisports de Chennevières, École Municipale de Football)	78
N°5 : Renforcer les actions de prévention des addictions et des conduites à risque (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo)	79
N°6 : Soutenir et promouvoir les dispositifs existants d'engagement ou d'insertion des jeunes : service national universel, service civique, EPIDE, chantiers éducatifs ou Bafa	80
N°7 : Promouvoir un usage responsable des réseaux sociaux auprès des jeunes et des parents	81
N°8 : Conduire des actions en matière de prévention de la radicalisation (formation, détection)	82
B- Axe stratégique n°2 : Renforcer l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales	83
N°9 : Accompagner et soutenir le réseau local canavérois de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales	84
N°10 : Créer un poste d'intervenant social au commissariat (ISC) pour renforcer l'accompagnement des victimes	85
N°11 : Soutenir le Centre d'hébergement d'urgence porté par Tremplin 94, en lien avec d'autres communes du Val-de-Marne dans une approche de réciprocité	86
N°12 : Favoriser la cohésion sociale par la promotion des actions en matière de laïcité et de valeurs de la République	87
N°13 : Sensibiliser, repérer et prévenir la prostitution des mineurs (ajout d'une séquence dédiée au groupe de suivi des situations individuelles)	88
N°14 : Favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (reconstitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice)	89
N°15 : Développer des actions sur la « santé mentale » (formation, sensibilisation, mise en réseau des acteurs)	90
N°16 : Consolider les liens avec la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Champigny	91
C- Axe stratégique n°3 : Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités	92
N°17 : Communication régulière sur les activités du CLSPD (encart dans le journal municipal, réunions délocalisées du CLSPD)	93
N°18 : Renforcer la prévention des cambriolages (opération tranquillité vacances) et des vols par ruse ou à la fausse qualité	94
N°19 : Consolider les dispositifs de prévention routière et de sécurisation face à l'accidentologie et aux incivilités (permis piéton, village de la prévention routière, gestes de premiers secours)	95
N°20 : Renforcer les relations de confiance entre police et population (communication, interventions en milieu scolaire, Prox'Aventure)	96
N°21 : Impliquer et soutenir la population (participation citoyenne, « voisins solidaires et vigilants »)	97
N°22 : Consolider le dispositif de vidéoprotection en lien avec le Centre de supervision urbain (CSU)	98
N°23 : Déployer une stratégie locale de prévention des rixes, en soutien au plan départemental	99
N°24 : Soutenir les travaux d'intérêt général (TIG) et les mesures de réparation pour lutter contre la récidive	100
<b>Partie III- Gouvernance du CLSPD de Chennevières-sur-Marne</b>	<b>101</b>
A- Pilotage stratégique	101
1- Assemblée plénière	101
2- Conseil restreint	103
B- Pilotage opérationnel	103
1-Groupes de travail : traitement territorial et thématique	104
a- Groupe n°1 : Prévention, accès au droit et citoyenneté des jeunes et des familles	104
b- Groupe n°1 bis dédié au « Suivi des situations individuelles »	105
c- Groupe n°2 : Prévention des violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et aide aux victimes	106
d- Groupe n°3 : Amélioration et consolidation de la tranquillité publique	107
e- Groupe de partenariat opérationnel (GPO) piloté par la Police nationale	108
C- Pilotage technique et évaluation de la STSPD	109
1- Missions du service chargé de la coordination du CLSPD	109
2- Évaluation de la stratégie territoriale	109
D- Le schéma de gouvernance	110
Signatures	111

## Préambule

Chennevières-sur-Marne, en lien avec ses partenaires institutionnels et associatifs, a décidé de se doter d'une nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) pour la période 2024-2027. Il s'agit de la 4<sup>ème</sup> Stratégie Territoriale pour la ville.

En référence à la loi du 5 mars 2007, conformément à la stratégie nationale et à sa déclinaison départementale, cette stratégie a été élaborée sous l'égide du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Chennevières-sur-Marne. Une instance placée sous l'autorité du Maire dont le préfet, le procureur de la République et le président du conseil départemental sont membres de droit.

Dans cet esprit, le CLSPD a vocation à organiser un partenariat actif et permanent entre les services de l'État et les acteurs locaux en vue d'apporter tranquillité et sécurité publiques. Cette instance permet de ce fait l'expression des attentes de chaque partenaire dans le respect des prérogatives et missions de chacun et tient compte dans ses décisions des préoccupations de la population.

La présente STSPD, adoptée en séance plénière du CLSPD le 21 mars 2024, constitue désormais le document de référence qui détermine, pour la période 2024-2027, les priorités d'actions ainsi que les réponses opérationnelles et ciblées pour remédier aux problématiques observées.

Conduite par le cabinet d'étude Thémis, la première étape de réalisation de cette STSPD a résidé dans l'analyse du contexte et des besoins en termes de sécurité et de tranquillité publiques, préalables indispensables à la définition de la politique locale de sécurité. Afin d'identifier les actions à mettre en œuvre de façon prioritaire, des données ont été recueillies auprès d'une vingtaine de partenaires sous la forme d'entretiens individuels, de réunions collectives et de visites de terrain. Une consultation de la population a également été réalisée via un questionnaire sous format papier et électronique.

Ces rencontres ont permis de dresser un bilan général quantitatif et qualitatif des difficultés à traiter en priorité, des actions déjà menées et de récolter les préconisations de chacun sur les futurs axes de travail. Le plan d'action détaillé de la STSPD repose donc sur la production de cette analyse et tend à répondre prioritairement aux constats partagés autour d'axes prioritaires. Dans une approche opérationnelle et concrète, les modalités de gouvernance du CLSPD ont également été étudiées.

La prévention des ruptures sociales, scolaires et/ou familiales et la responsabilisation des jeunes et des familles constituent un axe central d'intervention pour mieux accompagner les jeunes dans leurs parcours de vie, notamment par le soutien à la parentalité, la médiation par les pairs, la sensibilisation sur un bon usage des réseaux sociaux et par la prévention des addictions (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo).

L'accès au droit et la lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales sont conçus comme un axe fort, avec l'expression d'une volonté partagée de développer des dispositifs de prévention, d'accompagnement et de prise en charge. Cela se traduit notamment par la création d'un poste d'intervenant social au commissariat avec le soutien de l'État. Le développement d'actions dans le champ de la santé mentale est également pris en compte. Les partenaires sont également très engagés dans l'éducation à la citoyenneté, la promotion de la laïcité et des valeurs de la République et la prévention de la prostitution des mineurs.

Enfin, l'engagement des partenaires se traduit également par une coordination renforcée en matière de tranquillité publique (prévention des cambriolages, participation citoyenne, vidéoprotection) et par des réponses à toutes les formes d'incivilités (prévention routière, prévention des rixes). Le CLSPD souhaite également communiquer sur ses actions (encart dans le journal municipal) et renforcer les liens police-population.

### > Méthode de travail

La première étape de réalisation de cette stratégie territoriale a résidé dans l'analyse du contexte et des besoins en termes de sécurité et de tranquillité publiques. Ainsi, durant le second semestre 2023, en lien avec les services de l'État, la ville de Chennevières et ses partenaires ont engagé une démarche destinée à actualiser le diagnostic local de sécurité et à co-élaborer la nouvelle stratégie.

Grâce à des échanges avec les partenaires et aux remontées d'informations, un diagnostic exhaustif a pu être dressé. Les données quantitatives et qualitatives ont été analysées, toutes les actions déjà mises en œuvre ont été recensées. Ce diagnostic, dont une synthèse est proposée dans les pages qui suivent, a fait émerger des pistes d'amélioration et des demandes précises des partenaires pour déployer de nouvelles actions.

Une dynamique collective s'est engagée pour réfléchir aux réponses existantes et celles qui ont semblé nécessaires pour faire face aux problèmes de sécurité et pour renforcer la prévention. La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2024-2027 compte 24 fiches-actions organisées selon trois axes stratégiques définis à partir du diagnostic local de sécurité.

Sur la base de l'ensemble des éléments, il a été mis en évidence trois axes prioritaires déclinés ci-après par 24 fiches-actions :

- Axe stratégique n°1 : Prévenir les ruptures sociales, scolaires et/ou familiales et responsabiliser les jeunes et les parents.
- Axe stratégique n°2 : Renforcer l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales.
- Axe stratégique n°3 : Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités.

### > Une stratégie Canavéroise, en harmonie avec les orientations nationales et départementales

La stratégie nationale de prévention de la délinquance (SNSPD), publiée le 9 mars 2020, pour la période 2020-2024, sur la base de laquelle ont été bâtis les plans départementaux et les plans locaux arrêtés dans le cadre des CLSPD reste aujourd'hui le cadre de référence.

La politique de prévention de la délinquance a profondément évolué depuis son origine. La prévention dite « primaire », à caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics, a été complétée ces dernières années par une approche « situationnelle » et par le développement de la vidéoprotection.

La politique de prévention s'appuie désormais sur des approches plus individualisées en vue d'actions ciblées de prévention « secondaire », ce qui signifie des actions tournées vers les publics les plus exposés à un premier passage à l'acte délinquant et des actions de dimension « tertiaire », c'est-à-dire de prévention de la récidive.

## La stratégie nationale et sa déclinaison départementale

Les trois axes stratégiques adoptés par le CLSPD de Chennevières-sur-Marne s'inscrivent en harmonie avec les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Cette stratégie nationale est structurée autour de 4 orientations prioritaires :

- Les jeunes ;
- Les personnes vulnérables ;
- La population ;
- Les territoires.

Les 4 objectifs de la stratégie nationale :

1- La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans : en réinvestissant la prévention primaire, en mobilisant plus systématiquement les familles, en développant des actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

2- La protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences, les mineurs. Leur accompagnement sera en particulier renforcé par le déploiement des postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie.

3- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique. La population sera davantage associée et consultée. La société civile sera sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes : monde sportif, entrepreneuriat engagé.

4- Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs : préfets, autorité judiciaire, maires et présidents des localités.

Concernant enfin le décret du 6 mai 2016 portant modifications de dispositions relatives à la prévention de la radicalisation, il mentionne qu'en fonction de la situation locale, les compétences du CLSPD peuvent s'étendre aux actions de prévention de la radicalisation définies conjointement avec le représentant de l'État. De même, depuis février 2018, l'État a présenté un nouveau plan national de prévention de la radicalisation dans lequel 60 mesures reposent sur la mobilisation et la coordination entre acteurs de l'État, des collectivités territoriales et de la société civile.

La ville de Chennevières s'est engagée dans ce domaine depuis les deux précédentes stratégies en développant un volet relatif à la prévention de la radicalisation autour d'un plan local de prévention de la radicalisation qui a été remis aux services de l'État en mai 2017.

À ce titre, des sessions de sensibilisation sur la prévention de la radicalisation auprès des partenaires du CLSPD ont été réalisées. Par ailleurs, une séquence est dédiée à cette thématique au sein du groupe de suivi des situations individuelles. En effet, les membres du groupe peuvent faire remonter des situations relevant de la prévention de la radicalisation (signaux faibles) et un lien est établi avec la cellule de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CEPRAF) pilotée par la préfecture.

### *La déclinaison de la stratégie au niveau départemental*

La prévention de la délinquance est une politique publique à part entière. La stratégie Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Chennevières-sur-Marne

nationale est déclinée localement dans le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (PDPD), élaboré après concertation avec l'ensemble des acteurs locaux en charge de la prévention de la délinquance et notamment avec le monde associatif, l'Association des Maires du Val-de-Marne, le conseil départemental du Val-de-Marne, l'autorité judiciaire et les services de l'État.

Ce plan fixe les priorités départementales en matière de prévention de la délinquance dans le respect des orientations qui ont été définies dans la stratégie nationale parmi lesquelles une gouvernance rénovée et adaptée aux territoires, co-pilotée avec les collectivités mais également le phénomène de « rajeunissement » de la délinquance, la tranquillité publique et les besoins des publics vulnérables.

Ce plan permet de consolider les partenariats engagés sur des objectifs ciblés, notamment en direction des jeunes particulièrement exposés au risque de basculement et d'enracinement dans la délinquance, et d'impulser une nouvelle dynamique, en mobilisant de façon ordonnée les ressources disponibles et en assurant des passerelles entre les différents dispositifs.

## **Synthèse : photographie du territoire et principales orientations de la stratégie territoriale de sécurité**

## I- Photographie du territoire

### A- Les principaux constats

#### ➤ Contexte général

- Délinquance de voie publique maîtrisée sur la ville avec peu d'atteintes à l'intégrité physique.
- Des acteurs présents depuis de nombreuses années et forte dynamique collective avec une implication constante et quotidienne des partenaires.
- Une réunion par trimestre est organisée entre la Police nationale et l'ensemble des chefs de Police municipale de la circonscription de police afin d'harmoniser les pratiques, en particulier dans les échanges d'informations. Les contacts entre la Mairie, la Police nationale et la Police municipale sont quotidiens et dépassent largement les rencontres trimestrielles.
- Au quotidien, la Police nationale agit sur toutes les formes de délinquance connue sur le territoire, tant sur la délinquance aguerrie que sur les nuisances du quotidien. Ainsi, les services de police ont connu une excellente progression en 2023 sur les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) tant pour ce qui est des occupations illicites de parties communes (18 AFD en 2023 contre 5 en 2022 soit +260%), que des AFD stup (155 en 2023 contre 73 en 2022 soit une augmentation de +112%).
- L'action de la Police nationale est déterminante dans de nombreux faits générateurs du sentiment d'insécurité tels que les trafics de stupéfiants, les ports d'armes, le recel. L'indicateur des « infractions relevées par le service » qui regroupe les infractions relevées grâce à l'initiative des fonctionnaires de police le démontre : l'activité est passée de 85 faits relevés en 2021 à 163 faits en 2022 (+91%) et à 270 en 2023 (+66%). Ces chiffres démontrent le dynamisme des unités dans la recherche d'infractions et l'interpellation des auteurs sur la commune de Chennevières-sur-Marne.
- Problématiques de regroupements et de trafics principalement sur les secteurs « Île-de-France » et dans une moindre mesure sur « Clément Ader » et des encombrants sur certains sites des bailleurs.

#### ➤ Acteurs de la sécurité, de la prévention et dispositifs existants

- Police nationale : animation d'un Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) sur le Bois-l'Abbé et Le Moulin, des opérations combinées avec la Police municipale, une convention de coordination, des partenariats étroits notamment avec les bailleurs et l'Éducation nationale.
- Police municipale : 10 agents et 4 agents de surveillance de la voie publique (ASVP).
- ✓ 162 interpellations en 2022 (infractions routières, défaut d'assurance, stupéfiants, saisies caves et parties communes).
- ✓ Interventions nombreuses sur les nuisances et les troubles de voisinage, coordination de l'opération tranquillité vacances.
- Vidéoprotection : 87 caméras fixes et 2 nomades déployées sur la commune avec un déport d'image opérationnel vers la Police nationale.

#### ➤ Principaux constats sur le climat scolaire et partenariats

- ◆ *Collège Molière : 536 élèves, IPS<sup>1</sup> de 108,1 (la moyenne nationale est de 100).*
  - 8 conseils de discipline en 2021-2022 : 7 exclusions définitives (vols, violences physiques).
  - Élèves très décrochés et absentéistes (groupe de prévention du décrochage scolaire).
  - Réseaux sociaux : agressions qui ont été filmées et diffusées.
  - Plusieurs interventions de prévention sur la sécurité routière (Police nationale), les relations filles-garçons (infirmière), activité boxe (service jeunesse), etc.
- ◆ *Collège Boileau : 356 élèves, IPS de 81,3 (un des plus bas du département)*
  - 7 conseils de discipline en 2021-2022 : 6 pour violences physiques, 1 pour agression verbale.
  - Jeux dangereux, une communication verbale qui engendre de la violence, des problématiques liées au quartier, l'usage des réseaux sociaux.
  - Présence d'éducateurs spécialisés (ACP) grâce au dispositif les bataillons de la prévention : 2 demi-journées par semaine.
  - Projets menés : Olympio, Centre municipal La Colline, Service Jeunesse et Sport, accompagnement des mesures de responsabilisation, e-enfance, bus santé sur les micro-violences, relations filles-garçons (CIDFF).
- ◆ *Souhait commun des principaux de développer un dispositif de médiation par les pairs sur les collèges (processus coopératif qui facilite la résolution non violente d'un conflit ou le prévient par l'intermédiaire d'un médiateur-élève). Un précédent projet avait été mené par le passé, avec un fort engagement de la ville, mais n'avait pas suscité l'adhésion des enseignants.*
- ◆ *Lycée Champlain : 2 100 élèves dont 600 élèves en section professionnelle (IPS de 104,1 dont 112,2 en voie générale et technologique et 85,7 en voie professionnelle).*
  - Climat scolaire apaisé, en lien avec l'équipe mobile de sécurité à demeure dans le lycée.
  - Problématiques majeures : réseaux sociaux (harcèlement, diffusion vidéo, photos de nudité) et mal-être (présence d'un point écoute pour accompagner les élèves).
  - Nombreux partenariats : convention avec le PRIJ, projets avec la prévention santé de la ville (santé, sexualité, égalité filles garçons, addictions), Ligue de l'enseignement, projet d'éloquence avec plusieurs classes de seconde (association « entretiens de l'excellence »), dispositif de mentors avec la fondation Nexity, etc.

#### ➤ Situations rapportées par les bailleurs sociaux

- ◆ *Immobilière 3F (1 358 logements répartis en 19 résidences au Bois l'Abbé)*
  - Point noir reste la Villa Ile-de-France 1, 2 et 3 avec point de deal et stationnement anarchique qui perdure mais un travail exemplaire réalisé par les services de police sur les résidences Champagne et Languedoc dans lesquels aucun trouble majeur n'est désormais signalé.
  - Toutefois, sur la résidence Auvergne : regroupements/nuisances toujours à déplorer sur le secteur Clément Ader (casses, barbecues, présence de jeunes en journée et le soir).
- ◆ *Paris Habitat (250 logements avec 5 bâtiments sur Auguste Comte)*
  - Situation reste calme rue Auguste Comte, mais un peu de squat à l'extérieur (3 rue Auguste Comte).
- ◆ *1001 Vies Habitat (132 logements au 1-5 rue Jean de la Fontaine et 54 pavillons à la Closeraie).*
  - Problématiques principalement sur le terrain de jeux et le city stade (barbecues), ainsi que sur le bâtiment 5.

<sup>1</sup> L'indice de position sociale (IPS) est un outil mis en place en 2016 par l'Éducation nationale pour déterminer le profil social d'un élève à partir des catégories socioprofessionnelles des parents.

- Difficultés constatées sur les encombrants avec de nombreux dépôts sur le trottoir.
- Souhait de renforcer la communication en direction de la population sur les troubles signalés et favoriser les dépôts de plainte dans un contexte de peur de représailles.
- ◆ Convention tripartite sur la sécurité en cours de finalisation entre État, justice et bailleurs sur une approche concertée, les échanges d'informations, les troubles de voisinage et la tranquillité résidentielle.

## B- Les principaux partenariats et actions conduites sur le territoire

### ➤ Partenariats existants solides

- Beaucoup d'espaces de travail et des partenaires socio-éducatifs qui se connaissent bien : pivot central autour du Centre Municipal La Colline.
- Perspective d'engagement du département comme signataire de la nouvelle stratégie.
- Gouvernance opérationnelle du CLSPD : 3 groupes de travail thématiques et 1 groupe de travail de suivi des situations individuelles (adossée à une charte) avec pour chaque groupe 3 réunions par an (février, juin et octobre).

### ➤ De nombreux dispositifs existants soutenus par l'État

- Orientations de l'État autour de la stratégie nationale prévention délinquance, déclinée en stratégie départementale.
- Dispositifs soutenus par l'État : Contrat de ville, cité éducative, agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) sur le Bois-l'Abbé et Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).
- Existence de France services Chennevières (rue Rabelais) et liens étroits avec la Maison de justice et du droit (MJD) de Champigny.

### ➤ Activité de la Mission locale et du Point Écoute

#### ◆ Activité de la Mission locale Intercommunale des Bords de Marne

- Enjeu de remobilisation des jeunes (post covid) face à la fin des dispositifs (Plan d'Investissement dans les Compétences -PIC- Repérage des invisibles et pacte de la 2ème chance).
- Chennevières représente 20% de l'activité, soit environ 440 jeunes.
- Grande problématique sur la santé mentale.
- Existence d'un dispositif de suivi des jeunes sous-mains de justice.
- Projet avec une solution numérique : site internet dédié « Cité Cap ».

#### ◆ Activité du Point Écoute

- Équipe pluridisciplinaire de 5 personnes, dont 2 psychologues et 1 éducateur avec 36 jeunes canavérois reçus en entretien individuel et 230 jeunes canavérois, dont 160 jeunes canavérois habitant au Bois l'Abbé touchés par les actions menées en 2022.
- Siège au centre-ville de Champigny et un lieu reçoit le public, notamment canavérois, au Bois l'Abbé.

- Consultation ouverte en 2018 sur les premières relations amoureuses en direction des 16-25 ans.
- Permanence élargie aux 11-15 ans, en particulier sur la dimension de harcèlement sexuel.
- Beaucoup d'orientation sur l'addiction aux jeux vidéo.
- Démarche d'aller-vers : partenariats avec La Colline, les collèges, les travailleurs sociaux de l'espace des solidarités (EDS), organisation d'« entretiens en marche », de débats en perspective « de la méfiance réciproque à la confiance réciproque », suivi des psycho-traumatismes.

### ➤ Accompagnement des publics, accès au droit et prise en charge des victimes

- ◆ *CCAS (6 agents dont 1 dédié à l'accueil des familles et du public « référente aides légales et facultatives » et 2 à l'épicerie solidaire).*
  - Aides légales, aides facultatives (aides alimentaires, aide à l'énergie, etc.).
  - 20 % de familles monoparentales et de plus en plus de personnes isolées avec une population vieillissante.
- ◆ *Tremplin 94*
  - Collaboration solide avec la ville : permanence du Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), élargi désormais à 5 communes.
  - Convention pour des permanences dédiées aux femmes victimes de violences conjugales au sein des mairies de La Queue-en-Brie et d'Ormesson-sur-Marne ouvertes aux canavéroises.
  - Association référente du Téléphone Grave Danger (TGD).
  - Action MIRABAL (course contre les violences faites aux femmes dans le parc de Champigny et village d'information).
- ◆ *CIDFF 94*
  - Permanence au Centre municipal La Colline tous les vendredis : 285 entretiens d'accès au droit et d'aide aux victimes dont 27 victimes reçues (la moitié des femmes victimes de violences conjugales).
  - Bracelet anti-rapprochement (BAR) assuré conjointement entre le CIDFF, l'Apcars et Tremplin.
  - Développement des interventions en milieu scolaire souhaité.
- ◆ *Femmes relais*
  - 20 permanences réalisées au Centre municipal La Colline en 2021 (19 femmes et 1 homme).
- ◆ *Maison de justice et du droit de Champigny (16 241 sollicitations en 2022 dont 8 648 entretiens téléphoniques et physiques dont 765 canavérois).*
  - Nombreuses permanences : accès au droit, aide aux victimes, alternatives aux poursuites, médiation familiale, accès au droit des jeunes, défenseur des droits, conciliateur de justice, etc.

## II- Grandes orientations de la stratégie territoriale 2024-2027 sur Chennevières-sur-Marne

### A- Les 24 fiches-actions prioritaires

Axe stratégique	N°	Intitulé de l'action Chennevières
<b>Axe n°1 –</b> Prévenir les ruptures sociales, scolaires et/ou familiales et responsabiliser les jeunes et les parents	1	Consolider les actions de soutien à la parentalité dans une approche de coéducation et en responsabilisant les parents
	2	Lutter contre le décrochage scolaire (accueil d'élèves exclus temporairement, mesures de responsabilisation)
	3	Conduire un projet commun de médiation par les pairs entre établissements scolaires et accueils de loisirs comme outil de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire
	4	Promouvoir des actions « Sport Santé Citoyenneté Prévention » (ateliers spécifiques, street workout, Centre Omnisports de Chennevières, École Municipale de Football)
	5	Renforcer les actions de prévention des addictions et des conduites à risque (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo)
	6	Soutenir et promouvoir les dispositifs existants d'engagement ou d'insertion des jeunes : service national universel, service civique, EPIDE, chantiers éducatifs ou Bafa
	7	Promouvoir un usage responsable des réseaux sociaux auprès des jeunes et des parents
	8	Conduire des actions en matière de prévention de la radicalisation (formation, détection)
<b>Axe n°2 –</b> Renforcer l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales	9	Accompagner et soutenir le réseau local canavérois de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales
	10	Créer un poste d'intervenant social au commissariat (ISC) pour renforcer l'accompagnement des victimes
	11	Soutenir le Centre d'hébergement d'urgence porté par Tremplin 94, en lien avec d'autres communes du Val-de-Marne dans une approche de réciprocité
	12	Favoriser la cohésion sociale par la promotion des actions en matière de laïcité et de valeurs de la République
	13	Sensibiliser, repérer et prévenir la prostitution des mineurs (ajout d'une séquence dédiée au groupe de suivi des situations individuelles)
	14	Favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (restitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice)
	15	Développer des actions sur la « santé mentale » (formation, sensibilisation, mise en réseau des acteurs)
	16	Consolider les liens avec la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Champigny

<b>Axe n°3 –</b> Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités	17	Communication régulière sur les activités du CLSPD (encart dans le journal municipal, réunions délocalisées du CLSPD)
	18	Renforcer la prévention des cambriolages (opération tranquillité vacances) et des vols par ruse ou à la fausse qualité
	19	Consolider les dispositifs de prévention routière et de sécurisation face à l'accidentologie et aux incivilités (permis piéton, village de la prévention routière, gestes de premiers secours)
	20	Renforcer les relations de confiance entre police et population (communication, interventions en milieu scolaire, Prox'Aventure)
	21	Impliquer et soutenir la population (participation citoyenne, « voisins solidaires et vigilants »)
	22	Consolider le dispositif de vidéoprotection en lien avec le Centre de supervision urbain (CSU)
	23	Déployer une stratégie locale de prévention des rixes, en soutien au plan départemental
	24	Soutenir les travaux d'intérêt général (TIG) et les mesures de réparation pour lutter contre la récidive

**Nouvelles actions**



**Actions existantes à poursuivre**



**Actions existantes à améliorer**



## B- Gouvernance du CLSPD de Chennevières-sur-Marne

### Assemblée plénière du CLSPD

(1 fois par an)

- Bilan des actions
- Veille sur les problématiques émergentes
- Validation des axes de travail

### Outils opérationnels

- Communication sur le CLSPD
- Vidéoprotection et CSU
- Opération Tranquillité Vacances
- Charte de confidentialité et de déontologie
- Travail d'intérêt général (TIG)

### Traitements thématiques

(Coproduction de projets communs, suivi des situations et des fiches-actions)

- Groupe n°1 : « Prévention, accès au droit et citoyenneté des jeunes et des familles » (3 fois par an)
- Groupe n°1 bis dédié au « Suivi des situations individuelles » (3 fois par an)
- Groupe n°2 : « Prévention des violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et aide aux victimes » (3 fois par an)

### Évaluation

### Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2024-2027

Plan d'actions autour de 24 fiches-actions prioritaires

### Conseil restreint

(Au besoin)  
Maire / Préfet  
Procureur / Commissaire  
Situation exigeant une réponse rapide

### Traitements territoriaux

(Veille et résolution de problématiques)

- Groupe n°3 : Amélioration et consolidation de la tranquillité publique (3 fois par an)
- Groupe de partenariat opérationnel (GPO), 1 fois par mois, piloté par la Police nationale

**Partie I-**

**Diagnostic local de Sécurité de**

**Chennevières-sur-Marne**

## I- Analyse socio-démographique et contexte socio-économique du territoire

### A- Contexte général

Chennevières-sur-Marne, située à 15 km au sud-est de Paris, compte 18 011 habitants (recensement 2020). Elle est limitrophe des communes de Saint-Maur-des-Fossés, de Champigny-sur-Marne, du Plessis-Trévise, de La Queue-en-Brie, d'Ormesson-sur-Marne et de Sucy-en-Brie.

La ville est marquée d'une part par la présence de la Marne qui délimite la frontière au Nord, et d'autre part par la fin du plateau Briard implanté sur une large partie Sud et Est du territoire. De nombreux espaces verts (sentiers piétonnes, jardins...) permettent la continuité végétale depuis la Marne jusqu'à la fin du plateau Briard, en passant par les pentes du coteau.

L'urbanisation s'est tout d'abord implantée sur les hauteurs du coteau, puis sur l'axe principal que constitue la route de la Libération (RD4) reliant les villes de Champigny-sur-Marne et d'Ormesson sur-Marne. Le centre-ville de Chennevières-sur-Marne se situe à proximité de cet axe majeur à fort enjeux pour le développement du Grand Paris.

La ville de Chennevières présente des formes urbaines variées, entre tissu pavillonnaire, secteur diffus et secteur de densification. Ces unités urbaines rappellent l'héritage historique du développement de ce territoire et engagent des perspectives d'urbanisation importantes.

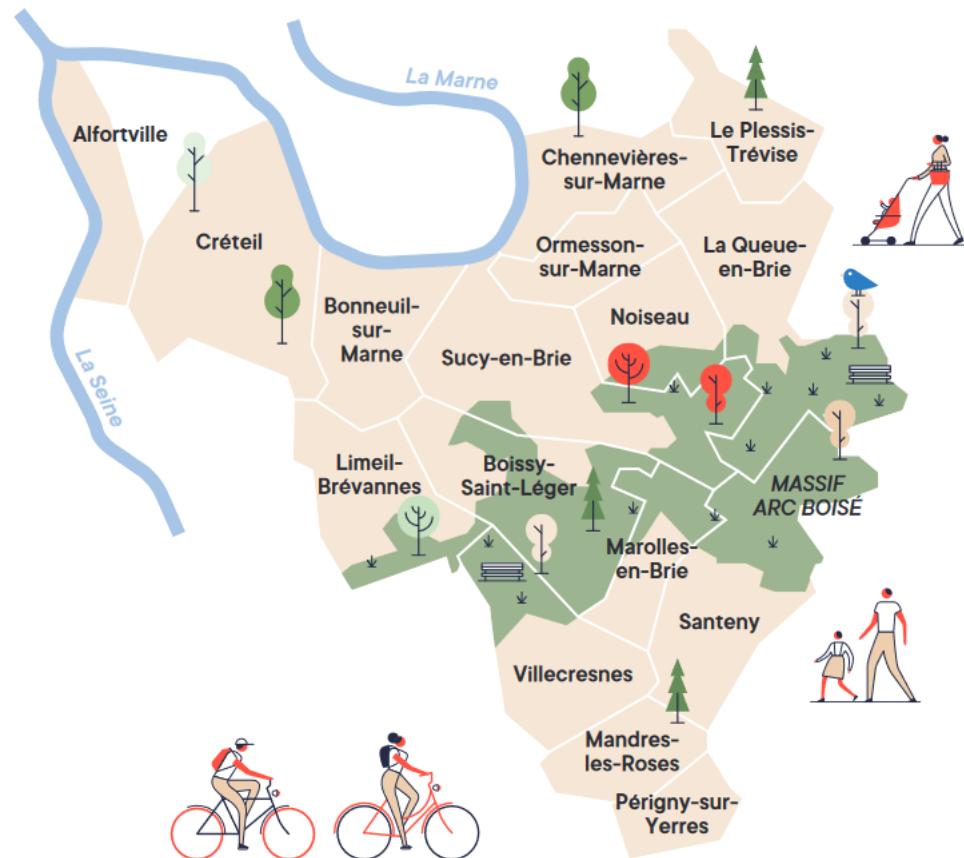
#### ***Grand Paris Sud Avenir (GPSEA)***

La commune est intégrée depuis le 1er janvier 2016 à l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), qui succède notamment à la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne. Ce nouveau territoire regroupe 16 communes représentant 321 066 habitants (INSEE 2019), réparties sur 100 km<sup>2</sup>. Il s'étire des portes de Paris jusqu'à l'arc boisé du sud-est francilien et au début du plateau agricole de la Brie.

Il est ainsi constitué de zones très urbaines et d'espaces plus ruraux où se côtoient des communes de moins de 5 000 habitants. GPSEA est structuré par un réseau d'infrastructures ferroviaires dense (RER A et D, ligne 8 du métro aujourd'hui, arrivée de la ligne 15 demain), un maillage routier et autoroutier important (A 86, RN 4, RN 406, RN 19 et RD 6) et la présence d'une des trois principales plateformes multimodales franciliennes avec le Port de Bonneuil-sur-Marne.

Situé enfin à l'articulation des corridors écologiques de la Seine, de la Marne et de la ceinture verte régionale, le territoire présente un autre atout : un patrimoine naturel riche et diversifié, véritable poumon vert de la Métropole du Grand Paris.

**Le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA)**  
 (Source GPSEA)



## B- Population et peuplement

### POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	7 016	17 561	17 417	17 857	17 837	18 083	18 078	18 011
Densité moyenne (hab/km <sup>2</sup> )	1 331,3	3 332,3	3 304,9	3 388,4	3 384,6	3 431,3	3 430,4	3 417,6

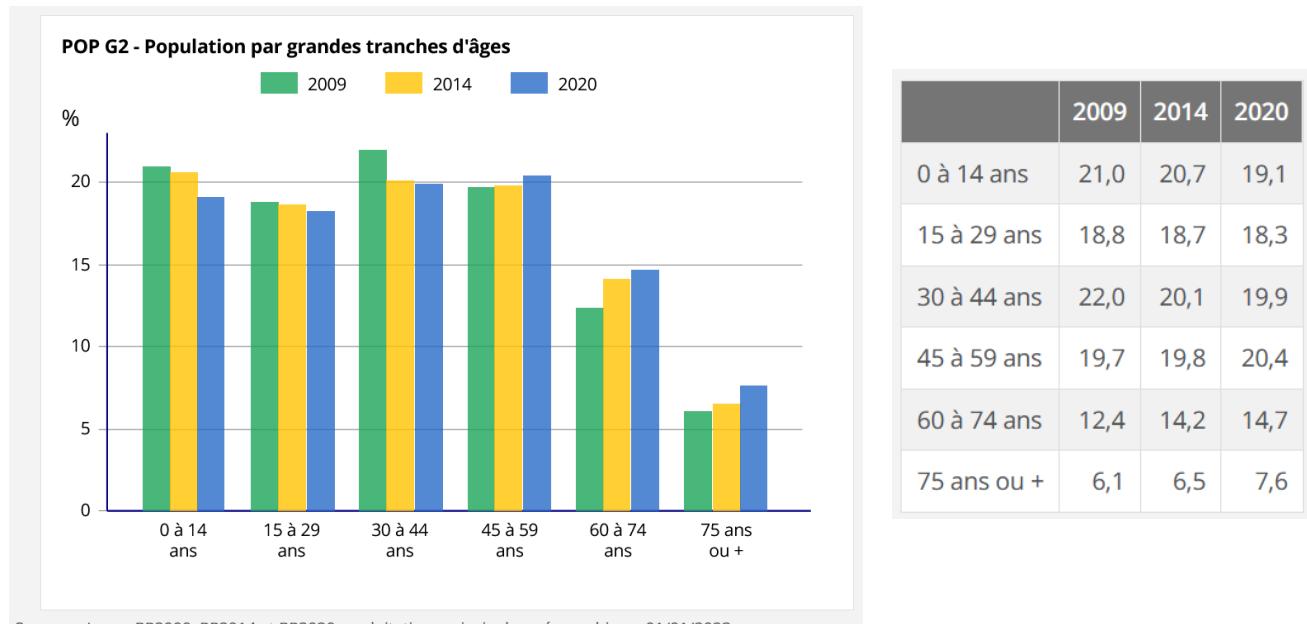
#### → Commentaires :

En 2020, la commune comptait 18 011 habitants, quasiment stable par rapport à 1999 (en augmentation de 0,97% en 20 ans avec +174 habitants), tandis que le Val-de-Marne connaissait une très forte augmentation de + 14,72% de sa population sur la même période.

Toutefois, la ville de Chennevières va connaître dans les prochaines années une croissance de sa population liée à des aménagements urbains ou à des programmes immobiliers. Cette recomposition de la population sur la commune s'accompagnera d'une adaptation des équipements en matière éducative et sociale et à la consolidation de ses dispositifs de prévention et de sécurité (effectifs de

Police nationale et municipale, déploiement du dispositif de vidéoprotection, moyens dédiés à la prévention routière, lutte contre les incivilités, etc.).

■ **Une dynamique démographique faible avec un profil âgé mais avec plus d'un tiers des habitants qui ont moins de 30 ans**



Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

→ **Commentaires :**

Chennevières connaît une dynamique démographique relativement faible puisque le vieillissement de sa population reste important avec 22,3% des habitants qui ont plus de 60 ans en 2020. Les plus de 60 ans représentaient 18,5% en 2009. Toutefois, la population Canavéroise compte une part substantielle de moins de 30 ans à hauteur de 37,4%, soit au-dessus la moyenne de la France métropolitaine (35,5%), mais en-dessous du Val-de-Marne (39,4%). La part la plus représentée dans la population Canavéroise est celle des 45-59 ans (20,4% des habitants).

■ **Plus d'un 1/45 de retraités (21,8%), de nombreux employés (18,9%) et de professions intermédiaires (16,6%)**

**POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle**

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>14 286</b>	<b>100,0</b>	<b>14 338</b>	<b>100,0</b>	<b>14 573</b>	<b>100,0</b>
Agriculteurs exploitants	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	522	3,7	497	3,5	519	3,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 587	11,1	1 523	10,6	1 601	11,0
Professions intermédiaires	2 299	16,1	2 346	16,4	2 421	16,6
Employés	2 855	20,0	2 758	19,2	2 758	18,9
Ouvriers	1 677	11,7	1 605	11,2	1 599	11,0
Retraités	2 954	20,7	3 221	22,5	3 183	21,8
Autres personnes sans activité professionnelle	2 394	16,8	2 389	16,7	2 493	17,1

### → Commentaires :

L'ensemble des catégories socioprofessionnelles sont stables ou en diminution. Seules les cadres et professions intellectuelles supérieures augmentent (+5,12% entre 2014 et 2020). De même, les autres personnes sans activité professionnelle augmentent (+4,35% sur la même période). Cette dernière catégorie socioprofessionnelle regroupe toutes les personnes qui sont au chômage, mais aussi celles qui sont dites « inactives ». Dans les inactifs, on retrouve par exemple les élèves de plus de 15 ans, les étudiants, etc.

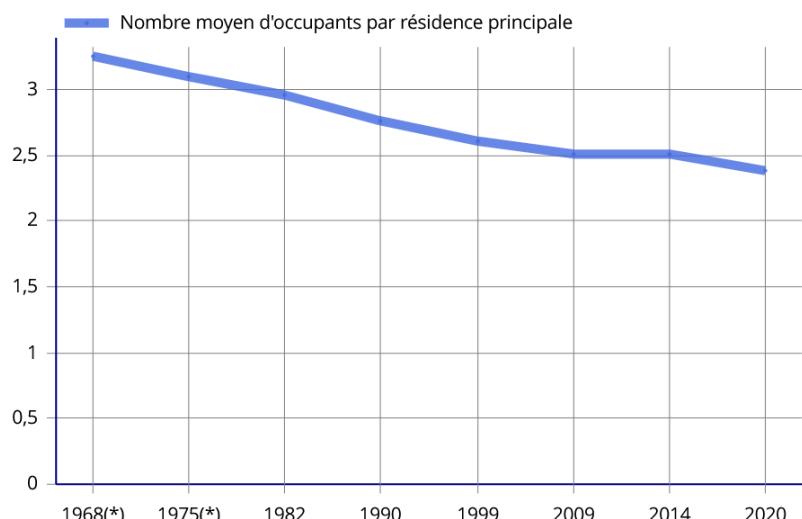
Par ailleurs, Chennevières compte un nombre important d'employés (18,9%) et de professions intermédiaires (16,6%). Les emplois des professions intermédiaires sont de plus en plus tertiaires, en raison de la tertiarisation de l'économie. Une part d'entre eux travaille sur le territoire mais l'activité des salariés engendre également des déplacements vers les pôles d'activités commerciaux ou les entreprises situées à proximité, en particulier sur Paris ou les autres communes du Val-de-Marne.

### ■ Une composition des familles dont la taille diminue ces dix dernières années

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2009	%	2014	%	2020	%	2009	2014	2020
Ensemble	7 175	100,0	7 174	100,0	7 533	100,0	18 040	18 011	17 939
Ménages d'une personne	2 169	30,2	2 159	30,1	2 615	34,7	2 169	2 159	2 615
Hommes seuls	879	12,2	872	12,2	1 114	14,8	879	872	1 114
Femmes seules	1 290	18,0	1 287	17,9	1 502	19,9	1 290	1 287	1 502
Autres ménages sans famille	176	2,5	201	2,8	130	1,7	441	487	271
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 831	67,3	4 814	67,1	4 788	63,6	15 430	15 365	15 052
Un couple sans enfant	1 653	23,0	1 557	21,7	1 583	21,0	3 505	3 253	3 270
Un couple avec enfant(s)	2 418	33,7	2 382	33,2	2 278	30,2	9 742	9 718	9 209
Une famille monoparentale	760	10,6	875	12,2	927	12,3	2 184	2 395	2 574

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



### FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,25	3,10	2,96	2,76	2,61	2,51	2,51	2,38

#### → Commentaires :

Depuis la fin des années 1960, la taille des ménages a baissé sur Chennevières. Cette tendance est conforme au niveau national avec la baisse de la taille des ménages qui a été un phénomène constant. En 2020, un ménage sur Chennevières est composé en moyenne de 2,38 personnes (2,51 en 2009). En revanche, la part des personnes vivant seules s'est accrue. En 2020, 34,7% des ménages Canavérois sont composés d'une seule personne (contre 30,2% en 2009).

Cette évolution est liée au phénomène de desserrement des ménages. Un phénomène statistique lié en partie au vieillissement de la population et à l'évolution des modes de cohabitation tels que des séparations plus nombreuses ou une vie en couple plus tardive des jeunes. Ainsi, à population constante, le nombre de ménages augmente et il faut donc construire de nouveaux logements. La structuration du parc de logements sur le territoire est majoritairement composée de propriétaires (54,4% du parc contre 43,6% de locataires).

#### ■ Des familles monoparentales dans la moyenne départementale

### FAM T3 - Composition des familles

	2009	%	2014	%	2020	%
<b>Ensemble</b>	<b>4 934</b>	<b>100,0</b>	<b>4 898</b>	<b>100,0</b>	<b>4 871</b>	<b>100,0</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>2 435</b>	<b>49,4</b>	<b>2 385</b>	<b>48,7</b>	<b>2 281</b>	<b>46,8</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>820</b>	<b>16,6</b>	<b>924</b>	<b>18,9</b>	<b>986</b>	<b>20,2</b>
Hommes seuls avec enfant(s)	126	2,6	175	3,6	185	3,8
Femmes seules avec enfant(s)	693	14,0	750	15,3	801	16,4
<b>Couples sans enfant</b>	<b>1 679</b>	<b>34,0</b>	<b>1 588</b>	<b>32,4</b>	<b>1 604</b>	<b>32,9</b>

#### → Commentaires :

Selon le recensement de 2020, la ville de Chennevières compte 20,2% de familles monoparentales, c'est-à-dire de familles composées d'un seul adulte avec au moins un enfant mineur partiellement ou totalement à sa charge. Le taux dans le Val-de-Marne est de 21,5%.

Le taux à Chennevières a augmenté en dix ans (entre 2009 et 2020), avec 166 familles monoparentales supplémentaires sur cette période. Les familles monoparentales, pour une partie d'entre elles, sont nettement plus touchées par des difficultés sociales que les autres familles. Une attention particulière doit être portée sur ces publics fragiles qui peut passer par un renforcement des actions d'accompagnement des parents et de prévention en direction des jeunes.

## C- Données économiques et sociales

### ▪ Des revenus dans la moyenne départementale et régionale

#### REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2020

	2020
Nombre de ménages fiscaux	7 860
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	19 559
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	23 320
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	62

#### → Commentaires :

La ville de Chennevières concentre une part moyenne de foyers fiscaux imposables (62%), qui est dans la moyenne du Val-de-Marne (61,3%). Le revenu net déclaré moyen par foyer fiscal sur la ville de Chennevières, de l'ordre de 23 320 euros, est également dans la moyenne départementale (23 540 euros) et inférieur à la moyenne régionale (24 490 euros).

La ville de Chennevières présente un taux de pauvreté de 15% qui est légèrement en-dessous de la moyenne départementale (16,6%) et de la moyenne régionale (15,5%). Le taux de pauvreté sur la ville est très contrasté d'un quartier à l'autre (très nette différence par exemple entre les Coteaux et le Bois l'Abbé).

### ▪ Un taux de chômage en dessous de la moyenne nationale et départementale

#### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	949	1 304	1 206
Taux de chômage en %	10,6	14,8	13,5
Taux de chômage des 15 à 24 ans	21,3	34,5	26,2
Taux de chômage des 25 à 54 ans	9,6	12,9	12,1
Taux de chômage des 55 à 64 ans	7,6	9,2	12,1

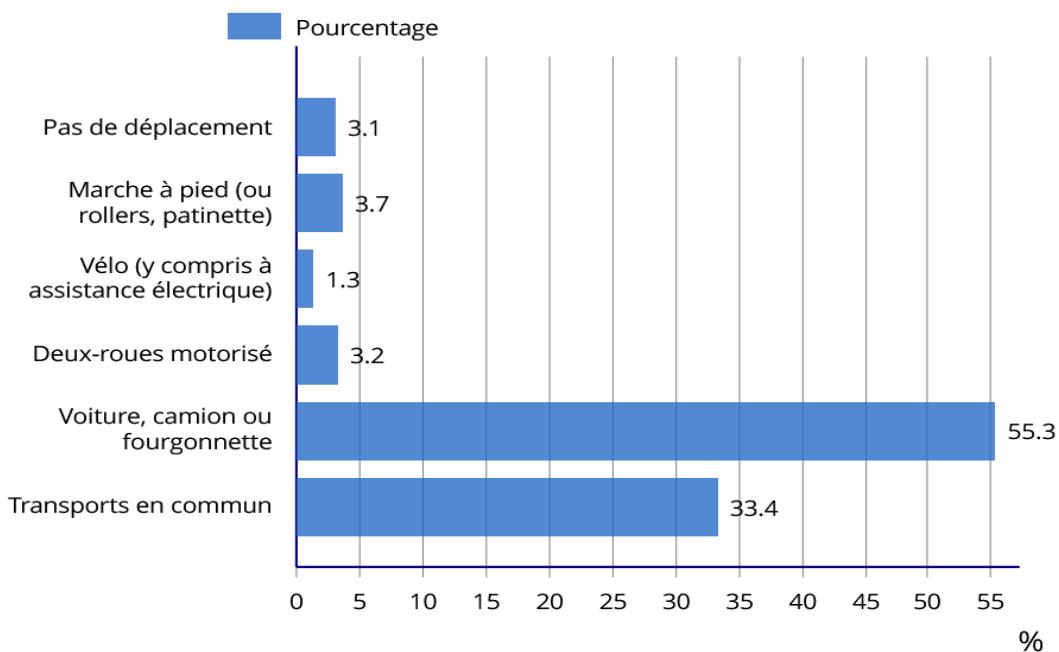
#### → Commentaires :

La population de Chennevières présente un taux de chômage (nombre de chômeurs/population active) en baisse entre 2014 et 2020 (passant de 14,8% à 13,5%) avec une baisse sur toutes les catégories d'âges, notamment une très nette baisse pour les 15-24 ans (34,5% à 26,2% entre 2014 et 2020). Le taux de chômage est légèrement plus faible dans le Val-de-Marne (12,1%) et dans la région Ile-de-France (11,8%).

	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	8 069	100	7 611	100	7 841	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	1 536	19,0	1 408	18,5	1 296	16,5
dans une commune autre que la commune de résidence	6 533	81,0	6 203	81,5	6 545	83,5

À noter, que 83,5% des actifs travaillent en dehors de la commune et 1/3 (33,4%) des actifs utilisent les transports en commun, quand ils sont 55,3% à utiliser une voiture. Un phénomène qui impacte les déplacements sur le territoire et constitue une problématique de migrations pendulaires.

**ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020**



## II- État des lieux des problématiques et des faits de délinquance constatés

### A-Délinquance constatée sur le territoire

#### 1- Indicateurs de la Police nationale

Le commissariat de Chennevières-sur-Marne, situé au 8 rue du Général de Gaulle, œuvre sur six communes représentant 95 000 habitants et 115 fonctionnaires de police. Le quartier du Bois l'Abbé a la particularité d'être situé sur deux circonscriptions de police (Champigny et Chennevières).

Une réunion par trimestre est organisée entre la Police nationale et l'ensemble des chefs de Police municipale de la circonscription de police afin d'harmoniser les pratiques, en particulier dans les échanges d'informations. Les contacts entre la Mairie, la Police nationale et la Police municipale sont quotidiens et dépassent largement les rencontres trimestrielles.

Par ailleurs, des réunions du Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) sont organisées sur le secteur du Bois l'Abbé et le Moulin. Les GPO sont mis en œuvre dans le cadre de la police de sécurité du quotidien. Ils réunissent des acteurs de terrain autour d'un problème de sécurité dans tout ou partie d'un quartier et ont vocation à le résoudre de manière collective, avec des résultats perceptibles à court ou moyen terme par la population.

Au quotidien, la Police nationale agit sur toutes les formes de délinquance connue sur le territoire, tant sur la délinquance aguerrie que sur les nuisances du quotidien. Ainsi, les services de police ont connu une excellente progression en 2023 sur les amendes forfaitaires délictuelles (AFD) tant pour ce qui est des occupations illicites de parties communes (18 AFD en 2023 contre 5 en 2022 soit +260%), que des AFD stup (155 en 2023 contre 73 en 2022 soit une augmentation de +112%).

Par ailleurs, l'action de la Police nationale est déterminante dans de nombreux faits générateurs du sentiment d'insécurité tels que les trafics de stupéfiants, les ports d'armes, le recel. L'indicateur des « infractions relevées par le service » qui regroupe les infractions relevées grâce à l'initiative des fonctionnaires de police le démontre : l'activité est passée de 85 faits relevés en 2021 à 163 faits en 2022 (+91%) et à 270 en 2023 (+66%). Ces chiffres démontrent le dynamisme des unités dans la recherche d'infractions et l'interpellation des auteurs sur la commune de Chennevières-sur-Marne.

Une convention de coordination a été établie et signée entre la Police municipale et la Police nationale. Elle est renouvelée tous les 3 ans. L'actuelle convention a été signée en janvier 2023. Cette convention a pour but de préciser la nature et les lieux d'interventions des agents de Police municipale, de déterminer les modalités de coordination de ces interventions avec les forces de sécurité de l'État et de préciser les modalités d'information entre le responsable de ces dernières et le responsable de Police municipale.

Par ailleurs, la ville dispose d'un dispositif conséquent en matière de vidéoprotection avec 87 caméras fixes et 2 caméras mobiles déployées sur le territoire. Un déport d'image du Centre de Supervision Urbain (CSU) est effectif vers la Police nationale pour faciliter ses conditions d'intervention et renforcer la sécurité publique.

Concernant les actions de prévention, le commissariat est très engagé dans des actions de

sensibilisation au sein des établissements scolaires en particulier sur le harcèlement et le racket.

En matière d'accompagnement des violences faites aux femmes et intrafamiliales, la Police nationale participe activement aux partenariats locaux avec les associations spécialisées (CIDFF 94, Tremplin 94, Femmes Relais). Par ailleurs, en matière d'accompagnement des victimes, un psychologue assure des permanences au commissariat de Champigny pour informer notamment les victimes d'infractions pénales sur leurs droits. Toutefois, les Canavériens ne sollicitent pas toujours ce dispositif car ils ne souhaitent pas se rendre à Champigny. Il semblerait donc nécessaire de pouvoir disposer au commissariat de Chennevières d'un accueillant-victime dans le cadre du dispositif national d'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie (ISCG).

L'ISCG est un travailleur social qui reçoit en commissariat, sans rendez-vous, les victimes de violences conjugales et intrafamiliales, les auteurs et les personnes vulnérables ou en détresse sociale. L'ISCG accueille, écoute en toute confidentialité et oriente les demandes vers les dispositifs de droit commun, les structures d'hébergement adaptées et les partenaires associatifs spécialisés dans l'accompagnement socio-judiciaire et l'aide aux victimes.

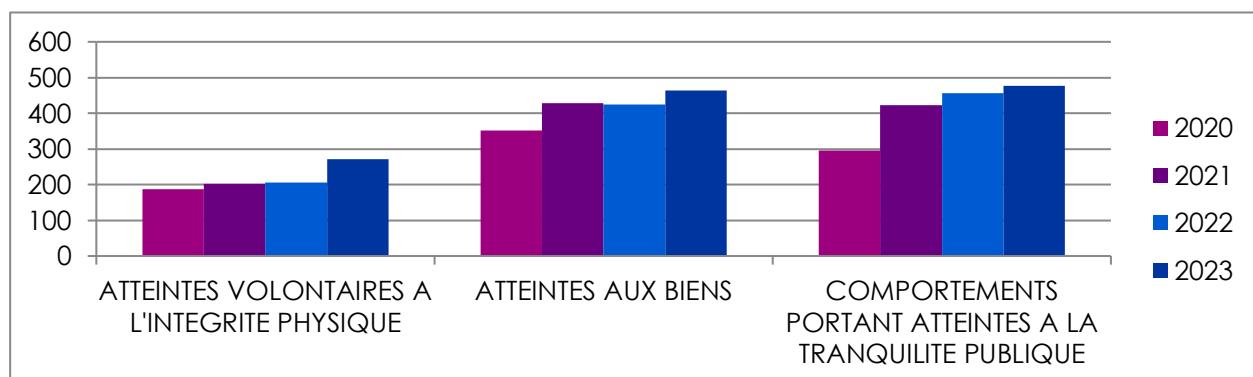


Commissariat de  
Chennevières  
Source : [actu.fr](http://actu.fr)

#### Les données de la Police nationale à Chennevières entre 2020 et 2023<sup>2</sup>

Cumul	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	Atteintes aux biens	Comportements portant atteinte à la tranquillité publique
2020	187	352	296
2021	202	428	422
2022	205	425	457
2023	271	463	477

#### Représentation graphique des données de la Police nationale à Chennevières



<sup>2</sup> Statistiques officielles transmises par la division études de l'Etat-major de la D.S.P.A.P.

## Commentaire général :

- Les atteintes à l'intégrité physique sont restées très stables ces dernières années, exceptées les violences physiques non crapuleuses dont la majorité portent sur des violences conjugales ou intrafamiliales. Ce même phénomène a été observé au niveau national. Le nombre élevé s'explique par le contexte de libération de la parole et du renforcement des prises en charge. Cela se traduit donc à la fois par une plus grande révélation des faits et par un abaissement du seuil de tolérance face à ce type de violences.
- Les atteintes aux biens sont également restées relativement stables. L'année 2023 a été marquée toutefois par une augmentation des cambriolages.

Par ailleurs, les vols liés à l'automobile sont globalement stables, avec toutefois une diminution des vols d'automobiles mais une augmentation sensible des vols à la roulotte (vols commis dans les véhicules). Ce sont des faits d'une **délinquance acquise caractéristique des territoires attractifs de la moyenne couronne parisienne** (hauts niveaux de revenus, forte densité de population, réseau important de transports en commun).

- Les comportements portant atteinte à la tranquillité publique sont en augmentation sur une majorité des items (sauf sur les rixes et les tapages diurnes et nocturnes).
- L'activité des services de la Police nationale en matière de stupéfiants est en nette augmentation en particulier sur le trafic et l'usage et quasi-exclusivement sur le Bois l'Abbé avec des mis en cause de plus en plus jeunes. Le développement de l'amende forfaitaire délictuelle pour usage de stupéfiants (AFD) a facilité le traitement de ces infractions. Une amende qui s'adresse aux usagers de stupéfiants, uniquement à destination des majeurs non-récidivistes et auteurs de la seule infraction d'usage de stupéfiants. Le montant de l'amende est de 200€ ou 450€ si elle est non-payée.

## Le détail des atteintes volontaires à l'intégrité physique

Commune de Chennevières					
Indicateur des atteintes volontaires à l'intégrité physique					
Désignation	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
<b>AVIP (atteintes volontaires à l'intégrité physique)</b>	<b>187</b>	<b>202</b>	<b>205</b>	<b>271</b>	<b>+32,19%</b>
<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	116	101	117	151	+29,05%
Dont coups et blessures volontaires	90	72	83	102	+22,89%
<b>Violences physiques crapuleuses</b>	20	17	18	17	-5,55%
Dont vols avec violences	20	17	17	17	0%
<b>Violences sexuelles</b>	9	20	15	24	+60%
<b>Menaces de violences</b>	42	64	55	79	+43,63%

## Le détail des atteintes aux biens

	Commune de Chennevières					
	Indicateur des atteintes aux biens					
Désignation	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023	
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>352</b>	<b>428</b>	<b>425</b>	<b>463</b>	<b>+8,94%</b>	
<b>Vols violents sans arme à feu</b>	20	17	17	17	<b>0%</b>	
<b>Cambriolages</b>	<b>54</b>	<b>87</b>	<b>84</b>	<b>92</b>	<b>+9,52%</b>	
Dont cambriolages de résidences principales	42	63	67	65	<b>-2,98%</b>	
<b>Vols liés à l'automobile</b>	<b>103</b>	<b>135</b>	<b>132</b>	<b>151</b>	<b>+14,39%</b>	
Dont vols d'automobiles	28	46	28	39	<b>+39,28%</b>	
Dont vols de 2 roues motorisés	16	14	8	13	<b>+62,5%</b>	
Dont vols à la roulotte	34	33	66	73	<b>+10,60%</b>	
Dont vols d'accès. sur véhicule	25	42	30	26	<b>+13,33%</b>	
<b>Destructions, dégradations et incendies volontaires</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>63</b>	<b>79</b>	<b>+25,39%</b>	
<b>Vols à main armée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>	

## Le détail des comportements portants atteintes à la tranquillité publique

	Commune de Chennevières					
	Comportements portants atteintes à la tranquillité publique (Données issues de la Main Courante Informatisée)					
Désignation	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023	
<b>Nombre d'interventions</b>	<b>296</b>	<b>422</b>	<b>457</b>	<b>477</b>	<b>+4,37%</b>	
<b>Indicateur national violences urbaines</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>38</b>	<b>+65,21%</b>	
Dont dégradations de mobiliers urbains	1	0	1	2	<b>+100%</b>	
Dont rodéos urbains	2	2	12	10	<b>-16,66%</b>	
<b>Comportements dangereux ou gênants</b>	<b>265</b>	<b>387</b>	<b>398</b>	<b>399</b>	<b>+0,25%</b>	
Dont coups de feu	0	0	2	0	<b>-200%</b>	
Dont injures - menaces	4	4	8	5	<b>-37,5%</b>	
Dont rixes sur voie / lieux publics	5	41	28	27	<b>-3,57%</b>	
Dont différends et troubles de voisinage	37	35	27	34	<b>+25,92%</b>	
Dont tapages diurnes/nocturnes	66	72	57	50	<b>-12,28%</b>	
Dont perturbateurs	115	172	169	142	<b>-15,97%</b>	
<b>Comportements perturbants</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>32</b>	<b>+18,51%</b>	
Dont ventes à la sauvette	1	0	1	0	<b>-100%</b>	
Dont ivresses publiques et manifestes	7	5	5	4	<b>-20%</b>	

## 2- Indicateurs de la Police municipale

La Police municipale de Chennevières est composée de dix policiers affectés à la voie publique, de quatre agents de surveillance de l'espace public (ASVP) au standard et 3 sur la voie publique (dont ceux affectés au CSU). Précédemment installée au fort de Champigny à Chennevières dans un lieu enclavé, la Police Municipale a emménagé en 2018 dans un nouveau bâtiment moderne en plein centre-ville, au 45 rue Aristide-Briand avec accueil du public, salle de rédaction, local pour l'armement et matériel de vidéosurveillance.

En période hivernale (1<sup>er</sup> octobre au 31 mai de l'année), la Police municipale travaille de 8h à 20h du lundi au samedi et les dimanches de 10h à 18h. En période estivale (1<sup>er</sup> juin au 30 septembre), du lundi au vendredi de 8h à 20h, les samedis de 13h à 1h et les dimanches de 12h à 20h.

Une astreinte dite « opérationnelle » est assurée 365 jours par an et 24h/24 par une équipe composée au minimum de 2 policiers municipaux du service. Celle-ci intervient uniquement sur demande expresse des services extérieurs (services techniques de la ville, Police nationale, sapeurs-pompiers et autres services d'urgence) et pour tous évènements graves et justifiés.

Au quotidien, le chef de service de la Police municipale mise sur une collaboration fructueuse et étroite avec la Police nationale. Cela se traduit par des rencontres régulières entre la Police nationale et la Police municipale, une participation systématique aux groupes de partenariats opérationnels (GPO), pilotés par la Police nationale et par l'existence d'une convention de coordination renouvelée tous les trois ans.

En 2023, la Police municipale a réalisé 163 interpellations contre 103 en 2022. Cette forte augmentation est notamment liée aux infractions routières, au défaut d'assurance et au trafic de stupéfiants. De nombreuses interventions sont également réalisées en matière de nuisances et de troubles de voisinage.

Le partenariat est très actif avec les bailleurs sociaux de la ville grâce à la délivrance de réquisitions permanentes qui permettent de réaliser des opérations et des contrôles dans les parties communes et les caves ou de traiter la question des voitures ventouses.

Par ailleurs, face au phénomène des cambriolages, la Police municipale est également très active dans la surveillance des logements (déploiement de l'Opération Tranquillité Vacances) et lien avec le dispositif de voisins vigilants (dispositif privé) et de participation citoyenne (dispositif public).

Enfin, en matière de prévention, au-delà des actions de sécurisation aux abords des établissements scolaires, la Police municipale conduit des actions au sein des établissements pour sensibiliser les enfants aux dangers de la route, notamment lorsqu'ils sont piétons ou cyclistes. Un projet de permis piéton est envisagé, en lien avec une auto-école. Ce projet permettra lors des interventions d'expliquer aux enfants les risques qu'ils encourent, ainsi que l'ensemble des règles et des réflexes à acquérir pour assurer leur propre sécurité. À l'issue de ces interventions, les écoliers qui auront passé avec succès l'examen, recevront leur permis piéton ou cycliste.

## > La vidéoprotection / les réquisitions judiciaires

Le dispositif de vidéoprotection de la ville est composé de 87 caméras et 2 caméras nomades. Le réseau disposera prochainement de la fibre. Les services de police du commissariat de Chennevières, mais aussi de services extérieurs, ont requis la Police municipale aux fins d'exploiter les images enregistrées, ce qui a généré 30 extractions positives (les vaines recherches ne figurent pas dans ce nombre). Un déport d'images du CSU de la Police municipale vers la Police nationale est également effectif.

### **Pour rappel, les missions de la Police municipale :**

- La répression des infractions au stationnement.
- Le respect de l'environnement (pollution, dépôts sauvages d'encombrants, affichage, nuisance sonores...).
- La répression des infractions aux arrêtés du maire dans le domaine de la tranquillité et de la salubrité publique, interventions notamment sur les tags.
- La participation aux services d'honneur mis en place à l'occasion des différentes cérémonies officielles.
- La mise en place de services de circulation et de surveillance à l'occasion des fêtes et manifestations importantes organisées dans la ville.
- La réponse à des réquisitions d'habitants de la ville.
- Les interventions sur demande de la Police nationale.
- Le renfort des forces de l'ordre en cas de besoin (mise en place de dispositif de circulation, établissement d'une zone de sécurité, protection des lieux et intervenants en cas d'accident de la circulation ou autres situations de police).
- Le service des objets trouvés.

**La ville s'appuie également sur des Agents de Surveillance de l'Espace Public (ASVP).** Les ASVP ont compétence pour constater, par procès-verbal, toutes les infractions aux règles relatives à l'arrêt et au stationnement des véhicules, et notamment les stationnements illicites sur les places handicapées. Au travers de l'article L. 1312-1 du code de la santé publique, les ASVP voient leurs compétences étendues à la constatation de certaines infractions en matière de santé publique et de propreté des espaces publics : jet de mégots ou de détritus, urine, crachats, déjections canines.

Ils sont par ailleurs habilités par le Code de l'Environnement concernant les dépôts sauvages, l'affichage sauvage, ainsi que la publicité et les enseignes.

	2022	2023
Ivresse publique et manifeste	3	6
Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique	8	8
Conduite en état d'ivresse	0	1
Défaut de permis de conduire	10	24
Défaut d'assurance	15	31
Infraction à la législation sur les stupéfiants	24	36
Faux et usage de faux	0	4
Autres Menaces	0	1
Vol à l'étalage	0	4
Rixe V.P	0	2
Violence	4	1
Vérification d'identité par O.P.J	14	19
Menaces de mort	2	2
Refus d'obtempérer	3	5
Occupation illégale de site privé	9	0
Outrage à agent de la force publique	1	0
Infractions liées aux étrangers	7	4
Vol en réunion	0	0
Vente à la sauvette	1	3
Viol - Violences ou agressions sexuelles	0	3
Vol à l'étalage	2	4
M.A.D autre infraction au Code de la Route	0	1
Recel	0	1
Ivresse publique et manifeste	0	3
<b>Total interpellations</b>	<b>103</b>	<b>163</b>

## B- Délinquance et faits rapportés des bailleurs, des transporteurs et des commerçants

### 1- Immobilière 3F

Immobilière 3F est l'une des principales entreprises de logement social du Val-de-Marne (94). Son agence y gère actuellement plus de 22 000 habitations à loyer modéré. Ce patrimoine immobilier est implanté dans 44 des 47 communes du département. En 2022, Immobilière 3F a ainsi livré 295 nouveaux logements sociaux familiaux dans le département.

Sur Chennevières, Immobilière 3F gère 1 358 logements, dans le quartier Politique de la Ville (QPV) du Bois l'Abbé, répartis en 19 résidences appelées « villas » composées de logements collectifs et de maisons de ville : Bretagne, Corse et Gascogne. Le bailleur dispose de 10 gardiens sur ces sites, ainsi qu'un ouvrier polyvalent pour les petites maintenances.

En matière de sécurité, le point noir reste la Villa Ile-de-France avec un point de deal qui perdure et occasionnant également un stationnement anarchique. Il faut toutefois souligner le travail exemplaire réalisé par les services de police sur les résidences Champagne et Languedoc dans lesquels aucun trouble majeur n'est désormais signalé. Cependant, sur la

résidence Auvergne, des regroupements ou nuisances sont à déplorer sur le secteur Clément Ader (casses, barbecues, présence de jeunes en journée et le soir en particulier autour du city stade). Une vigilance reste également de mise sur le 6 rue d'Alsace (nuisances sonores).

Par ailleurs, dans le cadre d'un travail de résidentialisation des collectifs Provence, Lorraine, Roussillon, Picardie Normandie, il est prévu une individualisation des villas et des accès résidentialisés.

En matière de partenariats, I3F a des échanges réguliers avec la Police nationale et la ville notamment dans le cadre de l'ANRU. Le bailleur a également établi une convention avec Tremplin 94 pour faciliter l'orientation des victimes, en particulier avec le centre d'hébergement d'urgence (CHU).

Concernant les ressources en interne, I3F dispose d'une médiatrice dans l'agence du Val-de-Marne permettant notamment la convocation des locataires en conflit ou en litige. Enfin, le bailleur peut s'appuyer sur une équipe mobile de tranquillité résidentielle (EMTR) qui peuvent intervenir sur les sites en accompagnement des gardiens.

## 2- Paris Habitat

Présent dans 54 communes, à Paris et dans sa métropole, le groupe Paris Habitat loge près de 286 500 habitants et gère un patrimoine de plus de 125 900 logements.

Le patrimoine sur Chennevières est composé de 250 logements répartis en 5 bâtiments sur la rue Auguste Comte. Le patrimoine ne pose pas de difficultés majeures en termes de délinquance malgré un peu de squats à l'extérieur du 3 rue Auguste Comte.

Les liens avec la Police nationale et municipale sont très bons. Par ailleurs, le partenariat va être consolidé en 2024 dans le cadre du renouvellement d'une convention partenariale tripartie (État, justice et bailleurs) relative à la sécurité, la prévention de la délinquance et la tranquillité résidentielle dans le logement social.

## 3- 1001 Vies Habitat

Le Groupe 1001 Vies Habitat est un acteur de l'immobilier social en France avec 213 000 personnes qui vivent dans les 90 220 logements qu'il gère.

Sur Chennevières, 1001 Vies Habitat gère 130 logements situés au 1-5 rue Jean de la Fontaine avec deux gardiens. En matière de sécurité, des regroupements sous forme de barbecues le week-end sont signalés autour du city-stade. Le patrimoine va faire l'objet d'une résidentialisation en sécurisant les accès. Par ailleurs, le bailleur souligne des difficultés dans le traitement des encombrants avec de nombreux dépôts qui se déplient sur son secteur.

De façon générale, il est souhaité un renforcement de la communication, en lien avec la mairie, sur les actions et ressources existantes (dispositif sur les troubles de voisinage, contacts utiles, etc.). En termes de partenariats, des liens étroits existent avec la Police nationale et municipale pour le partage d'informations. Le bailleur soutient également l'action de « Ressources and Co » qui agit en direction des enfants tous les 15 jours autour d'activités. Un projet de jardin partagé est également envisagé.

#### 4- Transdev

Filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations et de Veolia Environnement. Expert de la mobilité, Transdev s'engage pour développer des solutions de transport de voyageurs performantes, innovantes et personnalisées.

Les lignes de Transdev qui traversent Chennevières sont les suivantes :

- 10** Sucy-en-Brie - Gare de Sucy-Bonneuil - Chennevières-sur-Marne - Centre Commercial Pi...
- 6** Boissy-Saint-Léger - Gare de Boissy-Saint-Léger - Champigny-sur-Marne - Gare Les Boul...
- 7** Pontault-Combault - Centre Commercial Les 4 Chênes - Saint-Maur-des-Fossés - Gare d...
- 71** Chennevières-sur-Marne - Lycée Champlain - La Queue-en-Brie - Petit Caporal
- 8** Saint-Maur-des-Fossés - Gare de La Varenne Chennevières - Chennevières-sur-Marne - C...
- 81** Chennevières-sur-Marne - Collège Molière - Champigny-sur-Marne - Moulin Vert
- 82** Champigny-sur-Marne - Moulin Vert - Chennevières-sur-Marne - Lycée Champlain

Par ailleurs, Transdev mène depuis de nombreuses années des actions de sensibilisation dans les collèges Molière et Boileau et au lycée Champlain sur les bons comportements à adopter dans les transports. Le transporteur finance également les associations Les Compagnons bâtisseurs et Rayon de Soleil.

Depuis janvier 2018, dans un but de sécurisation, une équipe de sûreté tourne sur le réseau et suit les véhicules.

#### 5- Indicateurs des commerçants

> Centre commercial Pince-Vent

Le centre est situé à cheval sur les communes de Chennevières-sur-Marne et d'Ormesson-sur-Marne, en plein cœur du pôle commercial Pince-Vent.

En matière de sécurité, il est signalé une insécurité du parking avec plusieurs agressions relevées, ainsi que des détériorations notamment de 22h à 6h. Quelques profils connus et reconnus par leur état d'ivresse et leurs comportements inappropriés posent toujours des difficultés et contre lesquelles les commerçants ont fait de nombreux dépôts de plaintes.

Il faut également souligner que le PC de sécurité reste au même emplacement, mais a été repris en gestion par le centre commercial (hypermarché auparavant).

> Hypermarché Carrefour

Le magasin a d'excellentes relations avec les services de Polices nationale et municipale. Carrefour est également très engagé pour venir en aide aux jeunes canavérois pour des stages de 3ème, de secondes ou même pour des contrats de professionnalisation. Les retours sont très positifs.

De même, le magasin est favorable aux recrutements locaux sur Chennevières avec le soutien de consolider les liens avec le responsable du pôle Centre social – Emploi – Développement économique de La Colline.

En matière de sécurité, le magasin rencontre les mêmes difficultés que le centre concernant le parking avec des agressions ou des dégradations.

> Association Artisanale et Commerciale Canavéroise (AACC)

L'AACC a pour but de regrouper un grand nombre de commerçants, artisans et chefs d'entreprise afin d'être un relais associatif pour promouvoir le commerce de proximité et favoriser les relations avec les acteurs politiques et économiques de la ville. L'AACC a la volonté de contribuer à animer et à faire rayonner le commerce canavérois en mutualisant les forces et atouts de ses adhérents, lors de différentes manifestations.

Il a été noté par le passé et ponctuellement des incivilités sur les petits centres commerciaux (Belvédère et Moulin). L'enjeu principal est de resserrer les liens entre les commerçants qui sont physiquement dispersés dans la ville.

## C- Services de Justice, d'accès au droit et d'aide aux victimes

### 1- Principaux axes de la politique pénale du parquet de Créteil

Après deux années marquées par la crise sanitaire, 2022 a marqué un retour à un niveau d'activité soutenu au tribunal de Créteil. Concernant les priorités du parquet de Créteil, elles portent principalement sur les violences intrafamiliales, la lutte contre le trafic de stupéfiants et les rixes.

Le nombre de nouvelles affaires au civil est ainsi passé de 17 622 à 26 613, en augmentation de 50% tandis que le nombre de nouvelles affaires au pénal a doublé, passant de 9 018 à 18 067. La part des affaires jugées au pénal, qui était d'un tiers en 2021, est désormais de plus de 40%. Par ailleurs, les dix juges de l'application des peines « assurent le suivi de 5 309 mesures en milieu ouvert et ont rendu plus de 750 décisions permettant d'aménager des peines d'emprisonnement ferme, outre 7 895 décisions concernant la détention ».

D'autres activités ont fortement crû, comme l'activité pénale des juges des enfants (+47 % par rapport à 2021). En hausse également, l'activité des juges des libertés et de la détention : le contentieux de l'hospitalisation sous contrainte représente 26 % de l'activité civile du tribunal (5 410 requêtes).

Le pôle correctionnel a, quant à lui, rendu, en 2022, plus de 8 200 jugements, et 4 333 décisions dans le cadre spécifique des procédures simplifiées que le procureur de la République développe (ordonnances pénales, CRPC).

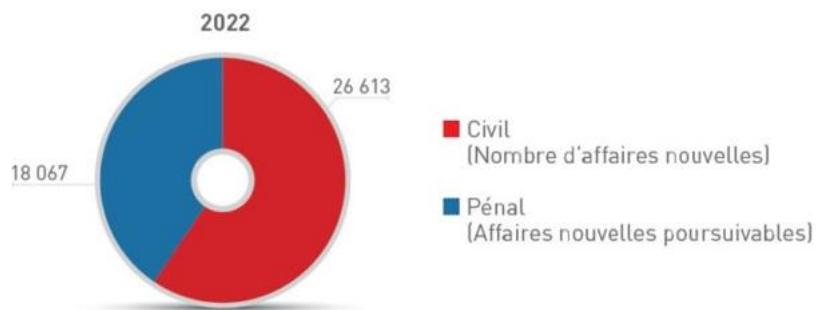
L'année 2022 a été aussi celle de nombreuses nouvelles réformes, comme la loi du 24 janvier 2022 qui instaure un contrôle systématique des mesures d'isolement et de contention des personnes hospitalisées sans consentement, ou encore la réforme du Code de la justice pénale des mineurs.

En termes de partenariat avec les communes, le parquet a désigné un procureur adjoint comme interlocuteur avec l'établissement de convention sur les échanges d'informations. Cela se traduit également par une adresse mail dédiée et le recrutement d'une juriste assistante « Justice pénale de proximité ». Cette fonction permet notamment de suivre étroitement les travaux des différents CLSPD. Elle a également pour mission de participer aux actions de communication et de promotion des actions de justice de proximité, en liaison avec les partenaires locaux et de participer à l'animation de la politique de proximité et de l'accès au droit.

En matière pénale, l'activité du tribunal est marquée par une augmentation significative des procédures, en particulier sur les violences conjugales ou intrafamiliales qui peuvent être physiques, sexuelles ou psychologiques (une priorité nationale sur laquelle le parquet s'est déjà fortement mobilisé). Sur le volet des violences intrafamiliales, tous les services et acteurs sont mobilisés et les outils de protection sont mis en œuvre tels le contrôle judiciaire, le téléphone grave danger, le bracelet anti-rapprochement.

Enfin, le tribunal judiciaire souhaite également accompagner les villes au renforcement du maillage en matière de travail d'intérêt général (TIG) pour les mineurs et les majeurs afin de permettre de lutter contre la récidive. La ville de Chennevières et ses services sont très engagés dans ce domaine avec 8 postes d'accueil pour l'exécution de TIG (service communication et évènementiel, espaces verts et voirie, accueil de la mairie, centre municipal La Colline, service développement économique, etc.).

#### Extrait du bilan d'activité du Tribunal judiciaire de Créteil en 2022





#### Les effectifs du tribunal

Profils/Effectifs 2022	Effectif théorique	Effectif réel (ETPE)
Magistrats du siège	96 (94 en 2021)	89,60 (90,3 en 2021)
Magistrats du parquet	36 (35 en 2021)	35 (32 en 2021)
Fonctionnaires tribunal judiciaire	304 (287 en 2021)	263,70 (257,8 en 2021)
Fonctionnaires tribunaux de proximité	68 (idem en 2021)	57,30 (54,5 en 2021)

## 2- Maison de justice et du droit de Champigny

La Maison de Justice et du Droit est une structure judiciaire de proximité dépendant du tribunal judiciaire de Créteil, elle est implantée à Champigny-sur-Marne. C'est une institution proche des habitants, facile d'accès qui permet à toute personne de s'informer sur ses droits et obligations.

C'est une structure de coopération entre le ministère de la Justice et les villes de Champigny-sur-Marne (à l'origine de la création), Nogent-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Bry-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Villiers-sur-Marne, le Plessis-Trévise et Chennevières-sur-Marne.

Lieu d'accueil anonyme et gratuit, la MJD a donc à ce titre, plusieurs missions :

- *Activités judiciaires de proximité et prévention de la délinquance* : pour une justice plus proche des citoyens, la Maison de Justice et du Droit accueille des permanences de services dépendants du Ministère de la Justice : protection judiciaire de la jeunesse et procureur de la République (stage, mesure pénale ou un rappel à la loi).

- *Accès au droit* : la Maison de Justice et du Droit fournit des informations juridiques sur des sujets de la vie quotidienne tels que droit de la famille, droit du travail, droit au logement, droit de la consommation etc. On y trouve aussi des informations juridiques spécifiques sur le droit des jeunes, accessibles au moins de 25 ans et à leur famille.

Des consultations juridiques y sont proposées par des avocats et des commissaires de justice.

- *Aide aux victimes* : les personnes victimes d'infractions sont accueillies, soutenues, écoutées et informées. Elles peuvent être accompagnées par un juriste et par un psychologue, et accompagnées physiquement et psychologiquement jusqu'à l'audience.

- *Modes de résolution alternatifs des conflits* : problèmes de voisinage, litiges avec un commerçant, entre bailleur et locataire, etc. La MJD permet d'éviter le recours contentieux et propose un mode de résolution amiable des petits conflits civils. Il est également possible d'obtenir le règlement des différends avec l'administration ou les organismes sociaux.

En 2022, le personnel permanent comprenait un greffier coordinateur, une juriste, agent d'accès au droit, attachée territoriale de la commune de Champigny-sur-Marne, deux agents d'accueil dont un mis à disposition par la mairie de Champigny-sur-Marne depuis 2022.

L'activité générale de la MJD en comparaison des chiffres pour les années 2021 et 2022 démontre une augmentation au niveau de l'accueil permanent mais une légère diminution sur l'accueil global de la structure (permanents et intervenants confondus). Le nombre de sollicitations de canavéros concernant les accueils physiques ou téléphoniques a été en 2022 de 765 personnes, soit 7,13% du total de l'activité de la MJD.

	2021	2022
Accueil physique	2 080	3 603
Accueil téléphonique	9 114	8 136
Courrier	143	114
Courriel	221	176
<b>TOTAL ACCUEIL</b>	<b>11 558</b>	<b>12 029</b>
Intervenants	5 242	4 212
<b>TOTAL</b>	<b>16 800</b>	<b>16 241</b>

En tant que dispositif partenarial, la MJD se doit d'assurer une représentation sur le terrain à l'occasion de différentes manifestations locales. Le personnel permanent participe également à des journées d'information et à des rencontres partenariales. Ainsi, la MJD participe aux CLSPD, au réseau local des violences familiales, aux actions à destination des jeunes (animation d'expositions, cyberharcèlement, forum d'accès au droit de Chennevières, accueil de stages notamment du collège Molière, etc.).

### 3- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du 94

Sur la juridiction de Créteil comme pour chaque juridiction, les magistrats sont amenés à confier des mesures à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) pour les mineurs ou au Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour les majeurs. Ils ont pour rôle de prévenir la récidive, favoriser la réinsertion et donner du sens à la peine.

Leurs missions sont définies par le code de procédure pénale. Il s'agit donc d'accompagner les personnes placées sous-main de justice (PPSMJ) dans leurs démarches d'insertion, de contrôler le respect de leurs obligations imposées par l'autorité judiciaire, ainsi qu'œuvrer à la compréhension de leur peine et participer à la prévention de la récidive.

Ces services assurent également les missions suivantes :

- La mise en œuvre des travaux d'intérêt général ;
- Le suivi des placements sous surveillance électronique ;
- Les suivis socio judiciaires pour les lourdes peines (ex : les injonctions thérapeutiques) ;
- Les obligations de soins ou autres obligations particulières de la mesure.

Par ailleurs, il existe parallèlement des prises en charge collectives développées par le SPIP pour enrichir et compléter les modalités des suivis individuels :

- Programmes de prévention de la récidive ;
- Stage de sensibilisation aux règles de sécurité routière ;
- Stage de citoyenneté ;
- Stage de responsabilisation de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple.

Le SPIP s'appuie sur la spécificité et le savoir-faire des acteurs locaux pour :

- L'accès aux soins ;
- L'accès aux droits sociaux ;
- L'accès au logement ;
- L'accès à l'emploi et à la formation ;
- L'accès au sport et à la culture.

La nature des suivis porte sur des sursis probatoires ou du suivi de personnes soumises à des obligations (interdiction de séjour, suivi socio-judiciaire, travaux d'intérêt général -TIG-) et notamment des suivis sur des faits relatifs aux violences intrafamiliales.

Auparavant dénommé "sursis avec mise à l'épreuve", le sursis probatoire est une peine qui suspend une peine d'emprisonnement ferme, sous la stricte condition que le condamné respecte scrupuleusement les obligations mises à sa charge par le juge pendant le délai de probation. Le sursis probatoire poursuit plusieurs objectifs : la prévention de la récidive, l'alternative à la détention, la personnalisation de la peine.

#### **4- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) du 94**

Le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert (STEMO) de la PJJ du Val-de-Marne assure de nombreuses fonctions :

- Permanence éducative auprès du tribunal pour enfants (PEAT) ;
- L'aide à la préparation des décisions de l'autorité judiciaire ;
- La mise en oeuvre des mesures d'investigation, des mesures éducatives, des sanctions éducatives et des mesures de sûreté ;
- La préparation des peines et des aménagements de peines ainsi que leur exécution ;
- Les interventions éducatives dans les quartiers spéciaux pour mineurs des établissements pénitentiaires ;
- L'aide à l'insertion sociale et professionnelle ;
- La coordination des interventions des professionnels de la PJJ dans les politiques publiques de prévention de la délinquance et de protection de l'enfance.

Sur le Val-de-Marne, le STEMO est constitué de deux unités éducatives de milieu ouvert (UEMO) qui exercent les missions dévolues à ces services et compte notamment une psychologue et une assistante sociale. Chennevières dépend de l'UEMO de Nogent-sur-Marne. L'équipe est composée de 9 éducateurs, 2 psychologues, 1 assistante de service social et un chef de service de l'unité. Au total, ce sont 210 jeunes qui sont suivis dont 7 issus de Chennevières. L'essentiel des suivis étant des jeunes issus des communes de Fontenay, Champigny et Villiers-sur-Marne.

Les infractions qui concernent le suivi de ces jeunes portent sur le phénomène de bande (notamment sur Fontenay et Nogent), les cambriolages et le trafic de stupéfiants.

Concernant les partenariats, la PJJ anime des stages de réparation pénale, en particulier sur la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Chennevières-sur-Marne

sécurité routière, le phénomène de bandes, mais aussi autour de l'animation d'exposition (Moi jeune citoyen, questions de justice).

La question de la santé mentale et des addictions sont très prégnants dans les suivis. La PJJ peut s'appuyer en interne sur ses deux psychologues qui assurent également une orientation importante en lien avec les parents et les proches.

Concernant enfin la prostitution des mineurs, la PJJ est très sensible à ce sujet sur lequel elle travail en lien avec l'amicale du nid.

## **5- Associations d'accès au droit et d'aide aux victimes**

### **a-CIDFF 94**

Le CIDFF du Val-de-Marne, fait partie du réseau des 111 associations locales en France. Ce réseau de proximité est animé par le CNIDFF (Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), fondé en 1972, à l'initiative de l'Etat, avec pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les CIDFF accueillent, informent et accompagnement tous les publics et particulièrement les femmes qui souhaitent connaître et utiliser leurs droits dans tous les domaines : droit, emploi, formation, famille....

Le réseau des CIDFF se fonde sur un ensemble de valeurs élaborées en une charte, dont les principales sont :

- La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie,
- La défense d'une société démocratique et égalitaire,
- La lutte contre toute forme de discriminations.

Les CIDFF mettent en œuvre une approche spécifique de l'accompagnement des personnes. La démarche d'accompagnement, globale, individualisée et transversale, permet grâce à des équipes pluridisciplinaires de prendre en compte tous les aspects des situations de chaque personne sur la longue durée.

Sur Chennevières, des permanences sont assurées au Centre municipal La Colline tous les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, soit 6 heures hebdomadaires. En 2022, ce sont 285 entretiens (accès au droit et aide aux victimes) qui ont été réalisés avec 27 victimes reçues (dont la moitié ont concerné des femmes victimes de violences conjugales).

Ces permanences sont assurées par une juriste qui répond confidentiellement et gratuitement aux questions. Elle peut également orienter vers une psychologue du service. Les domaines d'intervention portent sur le droit de la famille (vie en couple, rupture, autorité parentale, pension alimentaire, régimes matrimoniaux, succession...), le droit pénal (violences conjugales, intrafamiliales, au travail...), le droit du travail (rupture de contrats, harcèlement au travail...).

Dans un premier temps, la juriste écoute puis questionne et examine les documents utiles à la compréhension de la situation afin de bien identifier la ou les demandes. Les difficultés étant souvent mêlées, il est nécessaire de sérier les problèmes et parfois de les hiérarchiser. Le but est toujours d'apporter les réponses les plus adaptées, compréhensibles et globales possibles.

Dans les liens avec les partenaires, ils sont nombreux sur le territoire : professionnels de La Colline (psychologue, médiatrice, professionnels de santé et de l'emploi, écrivain public) avec des interventions les 25 novembre et depuis 2 ans en animant un atelier le 8 mars.

Le CIDFF fait partie de l'ensemble des dispositifs de soutien déployé sur le territoire, notamment avec la préfecture, les services de justice, les espaces départementaux des solidarités (EDS), le milieu hospitalier et sanitaire. Le CIDFF peut également être amené à intervenir en milieu scolaire à la demande des chefs d'établissement en particulier les relations filles-garçons et les stéréotypes. Ce fut le cas auprès des CM2 des écoles Rousseau et des Hauts-de-Chennevières. Le CIDFF peut aussi intervenir dans la formation et la sensibilisation des professionnels sur l'accueil des victimes et leur prise en charge.

Concernant la prostitution des mineurs, le CIDFF fait de la sensibilisation depuis 2020 auprès des collèges et lycées (une quinzaine) autour du proxénétisme ou de la question du consentement.

Enfin, en matière de prise en charge des victimes de violences conjugales ou intrafamiliales, la problématique de l'hébergement perdure. Actuellement, 3 structures offrent des dispositifs de prise en charge sur le département : association d'aide d'urgence du Val-de-Marne -UVM- (40 places), Croix rouge (15 places) et Tremplin (20 places).

Le CIDFF est référent pour la mise en place des bracelets anti-rapprochement (BAR) en commun avec l'APCARS et Tremplin, tandis que sur les téléphones grave danger (TGD) l'association référente unique est Tremplin.

#### **b-Tremplin 94**

Tremplin 94 est une association spécialisée dans l'accueil, l'accompagnement spécialisé et l'hébergement des femmes et des enfants victimes de violences conjugales. Une aide est proposée à chaque étape du processus de sortie de la violence. Un service de domiciliation est également proposé.

Tremplin 94 assure le portage du dispositif du Téléphone Grave Danger (TGD). 50 TGD sont disponibles sur le département (47 ont été affectés). Il s'agit d'un téléphone portable disposant d'une touche « raccourci » préprogrammée spécifique, permettant à la victime de joindre, en cas de grave danger, un service de téléassistance, accessible 7j/7 et 24h/24. Cette plate-forme téléphonique est chargée de recevoir les appels et d'évaluer la situation : après la levée de doute, le téléassisteur, relié par un canal dédié aux services de la police nationale et aux unités de la gendarmerie nationale, demande immédiatement l'intervention des forces de l'ordre.

Organisme de formation, Tremplin 94 conçoit et anime des formations sur les violences faites aux femmes ainsi que des actions de prévention sur les discriminations sexistes à destination du large public et de tout type de professionnels.

Tremplin travail très étroitement avec le CLSPD de Chennevières, ce qui a permis, en lien avec la Police nationale, d'ouvrir en 2017 un CHU (centre hébergement d'urgence), co-financé par l'Etat (FIPD). Au départ canavérois, le projet a depuis lors été élargi à des communes voisines (Queue-en-Brie, Plessis, Ormesson, Boissy-Saint-Léger et Bonneuil-sur-Marne).

Par ailleurs, l'association assure des permanences sur Ormesson et Queue-en-Brie auxquels les canavéroises peuvent bénéficier dans le cadre d'une convention.

### c-Femmes Relais

L'association Femmes Relais assure des permanences au Bois l'Abbé, du côté de Champigny. Leur médiatrice y travaille depuis de nombreuses années en assurant un premier accueil et un suivi des situations sociales (demande de logement, scolarisation des enfants). Une permanence a lieu au CCAS de Chennevières un jeudi sur deux de 14h à 16h.

L'association mène notamment une action intitulée « Femmes à part entière » qui permet de discuter et sortir des violences. Cette action s'attache également à travailler sur la recherche d'emploi, un accompagnement individualisé.

Les Femmes relais médiatrices interculturelles de Champigny-sur-Marne ont pour objectifs :

- Répondre aux besoins des personnes qui ont du mal à se situer dans le quartier.
- Instaurer une solidarité, soutenir le voisinage et redonner confiance aux gens.
- Être un lien entre les institutions et les habitants notamment assurer une meilleure coordination entre l'école et les familles.
- Créer du lien social et de l'implication citoyenne.

Dans le champ de la famille et de l'éducation, l'association mène également les actions suivantes :

- Médiation scolaire : accompagnement des familles des élèves des écoles primaires.
- Café des parents : rencontre entre parents au sein des établissements scolaires afin de renforcer les liens entre les familles et l'école.
- Ateliers de langue française : ces ateliers pour les parents en difficultés, visent à soutenir le rôle des parents dans le cadre de la scolarité de leurs enfants, permettre de mieux comprendre la place de l'élève, le fonctionnement de l'école et de faciliter les échanges enfants/parents/écoles.

### d-SAJIR-APCARS

Le Service Régional d'Action Judiciaire et d'Insertion (SAJIR) de l'Association de Politique Criminelle appliquée à la réinsertion sociale (APCARS) apporte, chaque année, une aide juridique et psychologique à plus de 3 500 victimes d'infractions pénales. L'APCARS est présente au bureau d'aide aux victimes du tribunal judiciaire de Créteil et l'association assure également des permanences d'accès au droit dans 19 communes du Val-de-Marne. Avec le soutien de la fédération France Victimes, l'APCARS a développé une pratique professionnelle de l'aide aux victimes où technicité s'accorde avec pédagogie et bienveillance avec devoir de neutralité.

Comment déposer plainte ? Où en est ma plainte ? Comment et pourquoi se constituer partie civile ? Comment puis-je demander l'indemnisation de mon préjudice ? Avec peu de ressources, puis-je bénéficier quand même des conseils d'un avocat ? Dois-je être présent à l'audience de jugement et que va-t-il s'y passer ? Autant de questions auxquelles les juristes répondent fréquemment.

Les faits pour lesquels les victimes sollicitent leur aide sont particulièrement variés et couvrent des situations de vols avec violence, abus de confiance, escroqueries, accidents de la circulation, menaces, agressions sexuelles...

Pour faire face à cette variété de situations, une prise en charge individualisée s'impose. À ce titre, l'APCARS promeut avec l'institut français de justice restaurative (IFJR) l'expérimentation d'une nouvelle forme de réponse aux besoins des victimes : la justice restaurative.

## D- Éducation nationale

### 1- Inspection de l'Éducation nationale

La direction académique du Val-de-Marne est chargée de la mise en œuvre de l'action éducatrice et de la gestion des personnels et des établissements qui y concourent dans le cadre de l'application de la stratégie académique.

La direction académique met ainsi en œuvre la politique éducative définie par le gouvernement. Sous l'autorité directe de la rectrice et de la ministre chargée de l'éducation, ses responsabilités s'exercent dans les domaines administratifs (direction de l'ensemble des services d'éducation du département) et pédagogiques (coordination de l'action éducative et contrôle du fonctionnement des établissements).

Elles couvrent cinq domaines essentiels :

- La carte scolaire : implantation des moyens d'enseignement dans les écoles, les collèges et les lycées ;
- La gestion des enseignants des écoles : recrutement, mutations, promotions, retraites ;
- La gestion des élèves : affectation dans les collèges et les lycées, gestion des bourses et des fonds sociaux ;
- L'organisation des examens du premier cycle et du second cycle court ;
- La vie scolaire et pédagogique des écoles, collèges et lycées : impulsion, animation et évaluation des processus éducatifs.

Pour la mise en œuvre de la stratégie académique, la direction s'appuie en particulier sur des conseillers techniques. Ils sont notamment chargés de coordonner les actions spécifiques sur le climat scolaire, en particulier sur le harcèlement scolaire comme le programme « pHARe ».

Ce programme à destination des écoles et collèges, est livré clef en main, à travers une plateforme numérique, et combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit. Le programme « pHARe » concerne toutes les écoles et les collèges depuis la rentrée 2021. Il est appelé à se généraliser durant l'année scolaire 2023-2024.

Concrètement, le programme « pHARe » consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse.

Au niveau des écoles élémentaires, des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) assurent le pilotage global de la circonscription scolaire. Ils sont les premiers interlocuteurs des personnels enseignants, des directeurs d'école et des usagers.

Les IEN soulignent un climat globalement positif sur les écoles de Chennevières avec toutefois des violences liées aux réseaux sociaux qui sont régulièrement signalées. Il est rappelé notamment que le harcèlement, avec les réseaux sociaux, se poursuit à la maison. A ce titre, le besoin d'outils pour les enseignants est prégnant.

Les données transmises par l'inspection académique concernant les établissements scolaires de Chennevières sont les suivantes :

- Année scolaire 2021-2022 :
  - 11 déclarations d'évènements traumatiques
  - 11 situations d'absentéisme (supérieures à 4 jours dans le mois)

Pour la même période, les remontées d'incidents à la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSSEN) :

- 2 déclarations d'incidents graves
- 22 déclarations d'incidents de gravité 1 et 2 et 30 informations préoccupantes

■ Année scolaire 2022-2023 (informations remontées à l'INEN)

- 13 déclarations d'événements traumatiques
- 4 situations d'absentéisme (supérieures à 4 jours dans le mois)

Pour la même période, les remontées d'incidents à la DSSEN

- 0 déclaration d'incidents graves : 0
- 8 déclarations d'incidents de gravité 1 et 2 et 13 informations préoccupantes



Plaquette du programme pHARE  
*Site internet du ministère de l'Éducation nationale*



Intervention d'un officier de Police  
*Site internet du ministère de l'Intérieur*

## 2- Collège Molière

Le collège compte 536 élèves (capacité du collège de 800). Le recrutement des élèves a essentiellement lieu sur Chennevières mais certains élèves sont originaires de Champigny via des dérogations. L'établissement compte 40 enseignants, 1 conseiller principal d'éducation, 1 infirmière (2 jours et demi par semaine) et une assistante sociale (2 jours par semaine).

L'indicateur de position sociale (IPS)<sup>3</sup> est de 110. La moyenne nationale est de 100.

Pour l'année scolaire 2022-2023, le collège a procédé à 8 exclusions pour des faits de violences entre élèves ou de harcèlements avec l'effet de groupes qui a été un effet accélérateur mais aussi les réseaux sociaux.

Concernant le bien-être des élèves, il est constaté une augmentation sensible de la détresse psychologique chez certains, en particulier depuis la période post-covid avec le développement, dans certains cas, de phobies scolaires.

<sup>3</sup> L'indice de position sociale (IPS) est un outil mis en place en 2016 par l'Éducation nationale pour déterminer le profil social d'un élève à partir des catégories socioprofessionnelles des parents.

Par ailleurs, le collège a la particularité d'accueillir une UPE2A (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés), une SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) et une ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire). Le public de l'établissement est de ce fait très hétérogène.

Concernant les partenariats, le collège échange également avec la Police nationale et la Police municipale. Les liens avec la ville sont étroits avec le service jeunesse qui organise chaque année une activité autour de la boxe.

### **3- Collège Boileau**

Le collège compte 356 élèves (sa capacité maximum est de 500). Il compte 14 classes, 30 enseignants, 1 CPE, 1 infirmière à temps plein et une assistante sociale à mi-temps. L'IPS de l'établissement est de 81 un des plus bas du département.

Le climat scolaire est apaisé tandis que lors de l'année scolaire 2022-2023, jusqu'à 8 conseils de discipline ont été organisés en particulier concernant des élèves de 3<sup>ème</sup>.

Il faut également souligner que le collège fait partie de la Cité éducative du Bois l'Abbé. Le projet de la Cité éducative est fondé sur quatre axes stratégiques spécifiques aux problématiques rencontrées sur le territoire local :

- Favoriser la réussite scolaire ;
- Favoriser l'ouverture, l'épanouissement des enfants par des actions culturelles et sportives ;
- Promouvoir des actions autour de la santé ;
- Favoriser les liens entre famille et école.

Par ailleurs, le collège bénéficie d'éducateurs spécialisés de l'ACP dans le cadre des bataillons de la prévention à raison de 2 demi-journées par semaine tous les matins. Une présence sociale a également lieu l'après-midi. Leur action permet notamment de faire le lien avec les familles.

En matière de prévention, le collège mène des actions dans les domaines suivants : prévention du harcèlement avec le programme PhAre, interventions d'e-enfance, présence du bus santé sur les micro-violences chez les 6èmes, théâtre-forum du CIDFF sur les rapports filles-garçons ou la question du consentement, interventions du Centre municipal de santé sur les stéréotypes, action boxe avec le service jeunesse. Par ailleurs, le collège est favorable au développement d'un dispositif de médiation par les pairs.

Enfin, une attention particulière est portée au décrochage scolaire car de nombreux élèves de l'établissement y sont confrontés. Dans ce domaine, des actions de tutorat ou sur la persévérance scolaire vont se mettre en place.

Le partenariat avec la ville s'établit également avec une convention sur les mesures de responsabilisation et leur prise en charge.

### **4- Lycée Champlain**

Le lycée accueille 2 100 élèves et 170 enseignants, 2 infirmières à plein temps, 2 PsyEN (Psychologues de l'Éducation nationale). Ils ont pour missions d'accompagner les élèves dans leur scolarité, ils sont à la fois psychologues et conseillers d'orientation

L'offre de formation du lycée est diverse : enseignement général, 3<sup>ème</sup> prépa métier, CAP, Bac pro, bac technologique, BTS, mentions complémentaires.

En termes de mixité sociale, l'IPS est de 104,1 (85,7 pour la voie pro et 112,2 pour la voie générale), ce qui conduit à une mixité sociale réelle avec des situations sociales de jeunes issus de familles favorisés et d'autres défavorisés.

Le climat scolaire est apaisé. Par le passé, l'établissement avait été confronté au phénomène de rixes, en particulier entre des élèves du Plessis et de la Queue-en-Brie. La problématique majeure sur le lycée concerne les réseaux sociaux (harcèlement, diffusion vidéo, photos nudité).

En termes de partenariats, le lycée a établi des liens solides avec différents partenaires : travail avec le service Jeunesse (club Noé et PRIJ) permettant par une convention la tenue d'une permanence hebdomadaire qui joue un véritable rôle de médiation. Par ailleurs, des interventions sont prévues en lien avec la ville sur diverses thématiques : santé, sexualité, égalité fille-garçons, addictions. Un travail avec la ligue de l'enseignement a lieu toute l'année.

En matière de sécurité et de prévention, l'établissement travaille étroitement avec l'équipe mobile de sécurité (EMS) qui est à demeure dans le lycée. Le lycée peut aussi s'appuyer depuis 2020 sur les brigades régionales de sécurité mises en place par la région

Le lycée est très attentif au bien-être des élèves. A ce titre, un lieu d'écoute existe depuis 5 ans sur l'établissement avec une psychologue.

Enfin, un maillage important existe sur le pôle industriel et tertiaire du lycée avec les entreprises en particulier pour la recherche de stages. Le lien avec le supérieur est établi avec des ateliers sciences Po, mais aussi avec la Cour des comptes, le développement durable. Un projet sur l'éloquence avec plusieurs classes de seconde est envisagé avec l'association « Entretiens de l'excellence », ainsi qu'avec la fondation Nexity pour 12 élèves de seconde sur 3 ans avec des mentors.

## **E- Indicateurs des services municipaux et du CCAS**

### **1- Prévention de la délinquance et coordination du CLSPD**

Le CLSPD de Chennevières est engagé dans un processus dynamique sur le territoire. Il est rattaché à la directrice du Centre municipal La Colline, chef du service Politique de la Ville, Renouvellement urbain, Prévention de la délinquance, Centre social, Emploi, Développement économique, Santé, Logement.

Les activités du service plus spécifiques sur le CLSPD porte sur la coordination de la politique de prévention de la délinquance pour :

- Assurer le pilotage du CLSPD et de ses instances ;
- Développer le réseau de partenaires ;
- Mettre en place ces actions relevant de cette thématique ;
- Coordination des actions de prévention portées par les services municipaux et des dossiers de demandes de subventions auprès des différents financeurs.

Sous l'égide de la directrice, le service dispose d'un coordinateur du CLSPD qui participe à l'animation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et à ses instances de gouvernance (CLSPD plénier, conseil restreint, groupes de travail, etc.), ainsi que la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des fiches-actions.

## 2- Service Jeunesse (club Noé et PRIJ)

La politique jeunesse de la ville est d'organiser des accueils pour les jeunes, favoriser la découverte des domaines sportifs, culturels, artistiques et professionnels, développer les notions d'engagements dans les domaines de l'humanitaire, de la solidarité et de la citoyenneté et les accompagner dans une démarche de professionnalisation. Le service jeunesse propose également des séjours.

*Le service jeunesse regroupe le Club Noé et le Point Rencontre Information Jeunesse (PRIJ)*

- En période scolaire, le Club Noé accueille les adolescents pendant les heures d'ouverture du service Jeunesse pour leur proposer des activités et des sorties. Des séjours intergénérationnels (en collaboration avec le CCAS) sont également organisés pendant les vacances scolaires.

Le club Noé assure des permanences dans les collèges Boileau et Molière pendant les pauses méridiennes afin de rencontrer les adolescents plus facilement et ainsi mieux lutter contre le décrochage scolaire. Des activités sportives (boxe) et des séances d'entraînement à la prise de parole en public sont proposées dans le cadre du dispositif "Coup de pouce".

Le club Noé propose également des "Chantiers jeunes. Ce dispositif permet aux jeunes d'autofinancer des activités ou même des séjours. En contrepartie, ils participent à des « travaux » pour la commune afin d'améliorer le cadre de vie ou participer à des manifestations communales.

- Le PRIJ accueille les jeunes de 18 à 25 ans pendant les heures d'ouverture du service Jeunesse. Le mardi après-midi, de 13h30 à 16h30, une permanence est organisée au lycée Champlain.

Ce lieu d'accueil aide les jeunes à réfléchir sur son orientation, découvrir les métiers, rédiger un CV, une lettre de motivation, rechercher un job, un stage, être conseillé pour un projet ou réaliser une démarche administrative.

Le PRIJ organise également des chantiers Permis B qui visent à offrir une opportunité d'insertion professionnelle aux jeunes Canavéros en leur permettant d'obtenir le permis de conduire de catégorie B. La Mairie finance le permis B pour des jeunes Canavéros de 18 à 25 ans en recherche d'emploi ou les jeunes étudiants. En contrepartie de ce financement, ils effectueront des heures de travail au sein d'un Service Municipal.

## 3- CCAS de Chennevières-sur-Marne

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif. Il dispose de la personnalité juridique qui le distingue de la municipalité et d'une autonomie financière. Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et les associations.

Pour chaque type de public, les personnes âgées, les personnes en difficulté, les personnes handicapées, le CCAS constitue un lieu d'accueil, d'écoute, de dialogue et de conseil.

À ce titre, il développe deux types de missions, directement orientées vers les populations

concernées une mission d'Aide Sociale Légale et une mission d'Action Sociale Municipale.

Le CCAS est composé de 6 agents dont 2 agents à l'épicerie solidaire. Les permanences assurées au sein du CCAS sont les suivantes : Union Fédérale des Consommateurs, Espace Droit Famille, Ecrivain public – au clair de ma plume, Permanence du CIDFF et de Femmes relais.

Le CCAS souligne que de plus en plus de personnes isolées rencontrent de grandes difficultés en matière de logement, de papiers, d'aides alimentaires.

En matière de violences conjugales et intrafamiliales, le CCAS réalise des orientations en lien avec Tremplin notamment vers le centre d'hébergement d'urgence. Le CCAS travaille également avec les bailleurs sociaux et l'espace départemental des solidarités (EDS), notamment sur les impayés.

## F- Indicateurs des partenaires locaux

### 1- Mission Locale Interco Bords de Marne Antenne Chennevières/Champigny

La Mission Locale des Bords de Marne accompagne les jeunes de 16 à 25 ans non-scolarisés dans leur recherche d'emploi, d'alternance, dans l'orientation professionnelle et la recherche de formations adaptées. Plus généralement, elle conseille les jeunes dans différents aspects de leurs projets de vie : santé, transports, logements...

Service public de l'emploi des jeunes, la Mission Locale se préoccupe particulièrement de la situation des jeunes sortis tôt et sans diplôme du système scolaire, et pour qui la recherche d'un emploi ou d'une formation est complexe. Elle leur apporte un accompagnement personnalisé, une aide pratique (CV, lettre de motivation, compréhension de l'entretien d'embauche...) et la construction sur la durée d'un parcours vers l'emploi.

Elle propose des ateliers thématiques (emploi, formation...), un espace multimédia, des dispositifs d'aide financière, d'aide aux transports, d'orientation vers des services de santé, un accompagnement à la création d'entreprise et même des séjours à l'étranger...

Par le passé la Mission Locale a travail auprès des jeunes sous-main de justice dans le cadre d'un Pic invisible et un conseiller itinérant sur 3 ans. Un pacte de la deuxième chance avec les jeunes du Bois l'Abbé avait également été déployé mais il n'a pas été reconduit, faute de financement.

La ville de Chennevières représente 20% de l'activité de la Mission Locale, soit environ 440 jeunes. Parmi ces publics, il existe une grande problématique sur la santé mentale.

### → Focus sur le contrat d'engagement jeune (CEJ)

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) remplace la garantie jeunes depuis mars 2022. Le CEJ est destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi et s'inscrit dans la lignée du plan « 1 jeune, 1 solution » initié en juillet 2020. Ce contrat a pour objectif une entrée plus rapide dans l'emploi grâce à un accompagnement personnalisé et soutenu. Il concerne au moins 400 000 jeunes en 2022 sur l'ensemble de la France.

Ce CEJ est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus et aux jeunes en situation de handicap de moins de 30 ans sans emploi, qui ne sont pas en formation, qui ne font pas d'études supérieures, qui sont confrontés à une difficulté d'accès à l'emploi durable et qui souhaitent s'engager dans un parcours vers l'emploi.

Parmi les engagements du jeune bénéficiaire figurent l'assiduité au programme défini et la participation active à l'ensemble des actions prévues. Il s'agit d'un parcours entièrement personnalisé qui peut durer de 6 à 12 mois en fonction du profil, pour aider ces jeunes à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi. La durée de l'accompagnement peut exceptionnellement aller jusqu'à 18 mois au regard des besoins du jeune.

Lorsque le jeune signe son contrat, il bénéficie :

- d'un accompagnement personnalisé avec un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi durable ;
- d'un programme intensif de 15 à 20 heures par semaine composé de différents types d'activités (formation qualifiante / pré-qualifiante, mission d'utilité sociale, stage, immersion en entreprise, appui à des phases de recherche d'emploi, préparation à l'apprentissage, etc.) ;
- d'une allocation pouvant aller jusqu'à 500 € par mois en fonction de l'âge, des ressources, du statut fiscal (autonome ou rattaché fiscalement à un foyer aux revenus modestes) et à condition que le jeune respecte ses engagements.

## 2- Maison de l'adolescent / Point Écoute de Champigny

La Maison de l'Adolescent (MDA) est un ensemble de 4 lieux d'accueil répartis dans le département du Val-de-Marne, où les jeunes de 12 à 20 ans peuvent venir parler librement de leurs problèmes. Ses missions : accueil, écoute et orientation vers les structures adaptées.

Les adolescents y trouvent un espace de dialogue, dans lequel ils peuvent venir exprimer librement leurs difficultés quotidiennes concernant la santé, la scolarité, les relations (rapports entre copains ou entre copines, entre filles et garçons, avec les adultes), la famille (relations avec les parents, les frères et sœurs, les grands parents...), la sexualité, le respect de leurs droits, etc. Ils sont accueillis par des professionnels qualifiés tenus au secret professionnel.

La Maison de l'Adolescent s'adresse également aux professionnels à travers le pôle ressource chargé de coordonner le réseau territorial. L'équipe est composée de deux psychologues, d'un éducateur spécialisé, d'une secrétaire et d'un directeur.

Les principales problématiques identifiées par les équipes portent sur les domaines suivants : addictions, premiers pas dans la délinquance, violences faites aux femmes, psycho-trauma, harcèlement sur les réseaux sociaux.

De façon générale les jeunes de Chennevières sont reçus soit au centre-ville Champigny (local au Bois l'Abbé), à domicile ou chez les partenaires, notamment au Centre municipal La Colline ou prochainement au club Noé.

Concernant la fréquentation, la MDA a reçu 410 jeunes en 2022 (240 filles et 170 garçons) dont 9% de Canavérois soit 36 jeunes.

La MDA a de nombreuses interventions auprès des jeunes sous la forme d'entretiens individuels ou d'animation de débats. Les principaux partenaires de la MDA sont les collèges Molière et Boileau, le Centre municipal La Colline, les travailleurs sociaux de l'EDS. Un projet avec Chennevières est envisagé avec le soutien du FIPD, de la Police nationale et municipale, le club Noé, des associations sportives et de l'ACP. Cette action s'intitule « De la méfiance

réciproque à la confiance réciproque », en travaillant notamment sur les stéréotypes.

Enfin en termes d'animation collective, la MDA organise régulièrement auprès des publics scolaires des ateliers sur les violences conjugales, sur les premières relations amoureuses, les addictions avec une action théâtre, sur la santé. Tous les ans un livret sur les usages d'internet, de la santé et de la nutrition est diffusé.

### **3- Association Champigny Prévention (ACP)**

L'Association Champigny Prévention (ACP) est active à Champigny depuis 1978 et se déploie également à Chennevières, en particulier au Bois l'Abbé au sein du collège Boileau.

Les trois équipes de prévention spécialisée d'ACP ont pour mission de contribuer à la réduction des phénomènes d'inadaptation sociale des jeunes. Par leur présence sociale, les éducateurs ont pour vocation d'aider les jeunes en risque d'exclusion et de marginalisation, de leur redonner confiance et de les réconcilier avec leur environnement et avec la société. Les éducateurs axent leur travail sur la prévention et interviennent dans de nombreux domaines de la vie des jeunes.

Les principales missions des éducateurs de l'ACP :

1. Présence et dialogue avec les jeunes dans l'espace public
2. Accompagnement
3. Réussite scolaire
4. Insertion
5. Santé
6. Bientraitance

Enfin, leur champ d'action porte sur des domaines très variés avec notamment une intervention spécifique au collège Boileau dans le cadre des bataillons de la prévention et de la cité éducative. En outre, l'ACP organise des actions collectives qui consistent à effectuer des sorties éducatives ou des soirées éducatives avec différents groupes de jeunes. Mais aussi des chantiers éducatifs qui consistent à faire travailler les jeunes pour avoir des fonds afin de financer des projets de séjour ou des projets personnels telle que : le permis de conduire. Les éducateurs organisent également des séjours éducatifs avec les jeunes qui ont participé au chantier éducatif mis en place.

### **4- École municipale de foot**

Ce service, créé en collaboration avec le District du football du Val-de-Marne, est destiné à permettre aux enfants de 5 à 11 ans de s'adonner à leur passion du ballon rond, tout en bénéficiant d'un encadrement technique de qualité. Environ une centaine de jeunes sont inscrits.

L'ambition de cette école est de diffuser les valeurs morales et éducatives du football avec une pédagogie appropriée et un encadrement qualifié.

La citoyenneté est au cœur des actions de l'école municipale de foot puisque les joueurs participent aux cérémonies nationales, ont visité le Parlement français et européen. De plus, l'école organise régulièrement des rencontres intergénérationnelles avec des personnes âgées.

## 5- Chaleur et Partage

Depuis sa création, l'association Chaleur et Partage a organisé différentes activités qui tournent autour de l'enfance, la citoyenneté et la responsabilité des parents dans l'éducation des enfants. Ce travail est notamment mené auprès des nombreuses familles du Bois l'Abbé qui ont des difficultés pour accompagner leurs enfants dans leur scolarité et leur développement intellectuel.

Un travail plus particulier est également mené auprès des familles qui sont confrontées à la barrière de la langue afin de les accompagner et de les aider à mieux comprendre leur nouvel environnement et ses règles, pour qu'elles puissent trouver leurs propres moyens pour assurer l'équilibre et le développement de leurs enfants. Des réunions avec les parents, parfois agrémentées d'un repas, permettent d'assurer ces actions de sensibilisation en partenariat avec le Centre municipal La Colline.

En plus de ses actions de soutien scolaire, assurées quotidiennement par une équipe de bénévoles, l'association organise des cours d'initiation à l'informatique et d'alphabétisation pour adulte. Des sorties culturelles ou ludiques sont également prévues toute l'année pour les enfants : Louvre, château de Vaux-le-Vicomte, cité des sciences, jardin des plantes, parc Astérix, balade au parc, sport, etc...

Enfin, l'association propose aux enfants des journées citoyennetés, suivies d'un goûter, consistant à contribuer à la propreté du quartier.

## 6- Espace des solidarités (EDS) de Chennevières

L'Espace Départemental des Solidarités (EDS) est un espace de proximité d'accès aux droits, géré par le Conseil Départemental du Val-de-Marne. Au sein des EDS, 3 services travaillent en transversalité :

- le Service social polyvalent accueille, informe oriente et accompagne toute personne résidant sur le territoire de l'EDS ;
- le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;
- le Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Les EDS interviennent dans des domaines très variés : insertion professionnelle, santé, enfance et famille, logement, instruction du Revenu de Solidarité Active (RSA), protection de l'enfance. Pour les publics reçus, un bilan d'accès aux droits permet notamment de faire le point sur leurs droits et savoir comment en bénéficier.

En lien avec les partenaires du territoire, en particulier le CCAS, le Centre municipal La Colline, les établissements scolaires et les acteurs associatifs, l'EDS assure un social polyvalent en proposant des actions collectives et individuelles :

- Ouverture de droits : revenu de solidarité active, fond de solidarité habitat, aides exceptionnelles ;
- Prévention des expulsions et des exclusions ;
- Orientation vers le droit commun d'accès à l'emploi et vers les actions départementales d'insertion ;
- Insertion, participation à la prévention en direction des mineurs ;
- Protection des majeurs dans le respect du droit des personnes, développement de la citoyenneté.

## G- Soutien de la Préfecture du Val-de-Marne

Dans le Val-de-Marne, conformément à la stratégie nationale de prévention de la délinquance, les priorités nationales ont été adaptées pour tenir compte des particularités du territoire : augmentation du nombre de rixes et des affrontements violents entre jeunes, développement des violences intrafamiliales et de celles envers les personnes dépositaires de l'autorité publique. La préfète, en lien avec la préfecture de police et les différents partenaires, a ainsi retenu en 2022 les trois priorités suivantes :

### *1. Poursuite du déploiement de la vidéoprotection dans le Val de Marne*

- 800 000 d'euros ont été au total alloué par l'État en 2022 pour soutenir l'équipement en vidéoprotection des communes du département : 500 000 euros mobilisés au titre du FIPD et 300 000 euros au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.
- fin 2022, 44 communes du département sont équipées d'un système de vidéoprotection.

### *2. Intensification de la lutte contre les rixes entre jeunes*

Les engagements de l'État se sont intensifiés en 2022 pour prévenir la délinquance juvénile, par rapport à l'année passée : 391 000 euros y ont été dédiés en 2022, contre 374 000 euros l'année passée.

Le FIPD a notamment été mobilisé pour soutenir des actions de rencontres interquartiers développées par les communes et les associations.

### *3. Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales*

Troisième priorité, la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, renforcée dans le sillage du Grenelle du 25 novembre 2019. Le département compte actuellement 3 postes d'intervenants sociaux en commissariat, au sein des circonscriptions de sécurité de proximité de Charenton-le-Pont, de Fontenay-sous-Bois et de Créteil.

Ces postes, cofinancés avec les collectivités, permettent de simplifier la démarche des personnes qui viennent au commissariat et de compléter le travail des forces de l'ordre d'un relais social. Ils ont pour objectifs d'optimiser et d'individualiser la réponse à la détresse sociale détectée par les services de police.

La préfecture et la ville sont favorables à la mise en place d'un poste d'intervenant social au commissariat de Chennevières. Cette ambition se traduit par une fiche-action dans la présente stratégie territoriale.

En parallèle, l'État soutient le développement de nouvelles mesures d'aide aux victimes. Menée aux côtés de l'association CITHEA, sous l'impulsion des services de la Caisse d'allocations familiales, l'État soutient le développement de la mesure d'accompagnement protégé, un dispositif qui prévoit l'accompagnement de l'enfant par un adulte formé, lors des déplacements entre le domicile de la mère et le lieu d'exercice du droit de visite du père violent (l'objectif étant d'éviter tout contact entre la mère et le père auteur de violences et permet en outre à l'enfant de s'exprimer librement avec un tiers).

S'agissant du soutien aux actions des associations et des communes, 308 000 euros de subventions ont été allouées en 2022 à ces acteurs menant des actions de prévention et d'accompagnement des victimes, soit une augmentation de 7% par rapport à l'année précédente (286 000€).

Le FIPD finance d'autres actions, au-delà de ces trois priorités :

- La tranquillité publique

100 000 euros ont été mobilisés en deux ans pour le déploiement du Groupement Parisien Interbailleurs de Surveillance (GPIS). Celui-ci intervient sur les communes de Gentilly et d'Ivry-sur-Seine.

- La sécurisation des établissements scolaires

70 000 euros ont été attribués à 4 collèges du département, dont 2 pour de la vidéo-protection.

Des projets de médiation à l'école dans le cadre de la politique de la ville pourraient se développer sur le territoire afin de renforcer l'action de la communauté éducative, soutenir la médiation par les pairs et établir des liens avec les familles.

## **H- Orientations du Conseil départemental du Val-de-Marne**

Le département a défini de nouvelles orientations en matière de prévention et de sécurité par l'adoption d'un Pacte départemental de prévention et de sécurité en octobre 2021.

Le Département souhaite contribuer pleinement à la prise en charge de la sécurité, enjeu de société majeur, en mobilisant l'ensemble des leviers dont il dispose, en complémentarité avec les actions portées par l'Etat, les autres collectivités et les acteurs de la sécurité.

Le Pacte départemental de prévention et de sécurité repose sur 4 orientations prioritaires qui donne lieu à la présentation du plan d'actions permettant sa déclinaison et sa mise en œuvre. Ces orientations seront menées de manière transversale, partenariale et en cohérence avec la politique nationale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation, ainsi que la politique publique départementale pilotée par la préfecture du Val-de-Marne :

- . Orientation 1- Sécuriser les agents, les usagers et les sites départementaux
- . Orientation 2 - Prévenir la délinquance et le harcèlement, en particulier dans les collèges
- . Orientation 3 - Aider les victimes d'infractions et lutter contre les violences intrafamiliales
- . Orientation 4 - Soutenir les communes dans leurs actions pour renforcer la prévention et la sécurité

Concrètement, le département soutient notamment le développement de la vidéo-protection aux abords des collèges et sur les routes départementales. Pour prévenir la violence aux abords des collèges, elle déploie également des brigades de prévention et de médiation. Un soutien pourrait également être apporté aux actions conduites dans le renforcement des relations police-population, de prévention en matière de sécurité routière, de lutte contre les addictions, en particulier aux écrans. Ces nouvelles perspectives s'inscrivent en complémentarité avec les orientations de la nouvelle STSPD de Chennevières dont le département s'engage à signer.

## I- Synthèse des ateliers collectifs

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic de sécurité, une journée de travail a été organisée le 9 octobre 2023 autour de six ateliers participatifs. De nombreux partenaires y ont participé. Après avoir échangé sur les points clés du diagnostic, les participants ont travaillé sous forme d'ateliers thématiques, dont voici les principaux éléments (cette synthèse retrace les principaux sujets abordés sans un caractère exhaustif).

### Thématique n°1 : Sécurité, dissuasion et prévention situationnelle

◆ **Atelier 1 : Occupations abusives d'espaces publics, nuisances sonores et troubles de voisinage, quelles coopérations locales pour lutter collectivement contre ces incivilités au quotidien ?**

Il est apparu nécessaire de trouver une définition adéquate pour le mot « incivilité » qui semble être minime dans le cadre des évènements évoqués durant cet atelier.

Au niveau des bailleurs sociaux, ceux-ci, relèvent des problématiques de « squats » avec des ordures dans les parties communes qui entraînent des gênes pour les locataires. Cela se passe généralement tard le soir.

Il subsiste la problématique des barbecues qui ont généralement lieu le soir ou les week-ends, qui génèrent des conflits de voisinage, des ordures et des nuisances sonores. Pour essayer d'endiguer cela, les bailleurs ont une ligne directe avec la Police Municipale pour une intervention plus rapide. Ils font également un rappel du règlement intérieur lorsque les barbecues sauvages ont lieu. Une solution a été proposée de dédier un espace pour des barbecues encadrés et trouver des personnes référentes.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de lien entre les bailleurs sur les situations de familles problématiques et/ou expulsées sauf à travers les réunions dans le cadre du CLSPD. En cas de troubles de voisinage, le bailleur a un processus en interne pour trouver une solution. Cependant, la Maison de Justice et du Droit (MJD) rappelle qu'il est possible de voir un conciliateur de justice pour trouver une solution dans les conflits de voisinage ou entre locataires et bailleurs. Un conciliateur de justice est présent également en mairie sur Chennevières. La MJD relève, que de manière générale, les juristes présents sont souvent sollicités sur les problématiques de nuisances sonores entre particuliers avec une différence entre les litiges pénaux et civils qui restent méconnus et qui nécessitent une sensibilisation auprès de tous.

Les bailleurs rencontrent des difficultés pour rentrer en contact avec les curateurs / tuteurs (mandataire judiciaire) lorsque les locataires sont sous curatelles ou tutelles. Dans ce type de cas, il faut prendre contact directement avec le juge par courrier en expliquant la situation et cela prend du temps et peut amener des difficultés de gestion de crise.

Au niveau du centre commercial Pince-Vent et de Carrefour, il n'y a pas de nuisances particulières, hormis la présence d'un individu qui fait la manche à la station-service mais ils ont déjà fait appel à la Police nationale. Il est rappelé une bonne coopération avec la Police nationale et la Police municipale tout comme le souligne également le Lycée Samuel de Champlain.

◆ **Atelier 2 : Quels outils de communication pourraient être développés pour valoriser les missions conduites par les partenaires du CLSPD (publication spécifique, application, flyer, logo dédié) ?**

Malgré des efforts pour mettre en avant le CLSPD, il ressort des échanges une méconnaissance toujours du dispositif notamment dans ses différentes fonctionnalités.

Par ailleurs, il est fait état d'un besoin de savoir comment saisir le CLSPD en dehors des groupes de travail afin de rapporter une situation, une problématique ou rechercher une ressource. Ainsi, les participants ont soulevé un manque de communication en dehors des groupes de travail entre les partenaires et avec le CLSPD avec un besoin de percevoir les évolutions entre chaque groupe de travail.

Une métaphore est faite par un participant entre le CLSPD et un médecin généraliste : il s'agit pour l'instance tout comme pour le médecin généraliste de faire un diagnostic, de prendre la tension et de faire de la prévention pour permettre un traitement basique et réorienter vers un spécialiste au besoin.

Il semble pertinent de ne pas trop communiquer pour ne pas disperser les informations et perdre le public sur les objectifs du CLSPD mais de permettre une identification et un contour plus précis de l'outil. Pour rendre intelligible le dispositif de CLSPD il faudrait communiquer dessus efficacement : redéfinir son cadre d'action, ses missions et son rôle notamment celui du coordinateur.

Pour cela, il est évoqué la possibilité de communiquer sur le dispositif de manière physique avec la présentation du coordinateur auprès des partenaires directement par exemple auprès des directions d'école, collège, lycée ou auprès des services de la ville, des forces de l'ordre, etc. afin de mettre une identité à la structure.

Puis, d'appuyer cette communication par des supports papiers avec par exemple des articles réguliers dans le journal municipal pour expliquer les missions. L'idée serait aussi de faire de la communication sur les bandeaux lumineux des villes. La Mission locale indique que leur structure dispose désormais d'un site internet assez novateur où chaque partenaire peut mettre en avant ses missions via une interface ludique et interactive. Les échanges amènent à dire qu'il pourrait intéresser d'y répertorier le CLSPD en tant que tel.

## **Thématique n°2 : Éducation-citoyenneté, parentalité et prévention de la délinquance**

◆ **Atelier 3 : Comment agir collectivement en soutien à la parentalité, en particulier auprès des parents qui en ont le plus besoin ?**

Les participants ont exposé les principales mesures d'accompagnement et de soutien existants en matière de parentalité conduites par l'Éducation nationale, les acteurs sociaux, la PJJ, les CCAS, etc.

Le travail de chacun porte notamment sur la nécessité d'identifier les parents qui en ont le plus besoin. Il est constaté un désengagement de certains parents auprès de leurs enfants parfois dès le plus jeune âge. Cela se traduit par des difficultés à poser un cadre et à fixer des limites.

Chacun s'est interrogé sur la façon de faire adhérer les parents aux actions et de parvenir à faire passer les messages en matière de parentalité. L'organisation d'ateliers participatifs a été évoqué ou les entretiens individuels proposés par le Point Écoute pour les parents en difficulté. Il existe déjà une matinée d'accueil par mois, le samedi matin, réunissant des parents autour d'un groupe de parole.

Dans cette idée d'accompagnement à la parentalité par le groupe de parole, l'association Femmes relais propose également le café des parents qui est organisé toutes les deux semaines à Champigny pour permettre des échanges sur des sujets d'actualité en plus de temps d'échanges ponctuels au cours de l'année sur des thématiques bien définies (écran, sommeil, hygiène...).

Au niveau de l'Éducation nationale, un espace parents est présent au collège Boileau. Le groupe scolaire Rousseau indique avoir tenté la mise en place d'un café des parents qui s'est vite essoufflé mais qu'il serait intéressant de remettre en place. L'école organise des ateliers « ouvrir l'école aux parents pour la réussite éducative » (OPRE). Il s'agit d'accompagner les parents pour comprendre le système scolaire et leur faire comprendre ce qu'on attend d'eux dans leur rôle de parents.

Il y a un souhait également par les services municipaux et les groupes scolaires de faire entrer davantage les parents dans l'école avec notamment l'idée de développer des ateliers participatifs dans les écoles.

Il est discuté du rôle et de la présence d'infirmières scolaires, psychologues et assistantes sociales au sein des établissements scolaires pour aider et soutenir la parentalité.

Par ailleurs, le centre municipal La Colline est un relai important sur les questions de parentalité avec l'organisation d'ateliers, de rendez-vous parentalité et d'activités festives pour toucher le plus de parents et amener des réflexions et discussions autour de thématiques. Un axe de réflexion a porté sur la place des pères dans cette parentalité et comment les toucher plus largement.

L'épicerie solidaire organise un atelier « informez-vous » à destination des parents qui échangent sur différentes thématiques et des ateliers de cuisine parents/enfants sont organisés une fois par trimestre.

Avec le service jeunesse, l'épicerie solidaire organise des actions intergénérationnelles comme des quizz, des tournois ou des sorties culturelles. Tout comme les bailleurs sociaux qui organisent des ateliers pour les enfants une fois toutes les deux semaines en essayant d'associer les parents (exemple : l'association Chaleur et Partage organise des tournois de foot entre les familles).

Enfin, la Maison de Justice et du Droit propose des permanences juridiques de médiation familiale ainsi qu'un point d'accès au droit des jeunes avec des juristes. A la demande des chefs d'établissement, ils interviennent dans les écoles sur le cadre légal de la parentalité avec les devoirs et les droits du parent.

#### ◆ Atelier 4 : Réseaux sociaux : quelles actions de prévention à renforcer auprès des jeunes et quel rôle pour les parents ?

Les réseaux sociaux sont souvent la source de tensions ou de conflits. Ils agissent comme des rites de passage à l'entrée au collège pour entrer dans un groupe. Ainsi, il apparaît nécessaire

pour les participants de sensibiliser les jeunes et de former les parents à ces outils pour mieux contrôler et réguler les usages.

Il est relevé un âge précoce d'accès aux téléphones portables avec une méconnaissance des réseaux. Ainsi, un usage détourné des réseaux peut être fait par les enfants et des familles démunies face à l'ampleur que cela peut prendre jusqu'à parler de cyberharcèlement. Les partenaires sont tous actifs dans la sensibilisation et l'intervention sur cette thématique et cherchent toujours à innover pour toucher le plus largement possible les parents autant que les enfants.

Tous les échanges s'accordent à dire qu'il est important de remettre un cadre légal autour des réseaux sociaux afin de trouver des délimitations et responsabiliser chacun.

Pour cela, la MJD propose des temps d'échanges sur le cadre légal des réseaux sociaux au moment de la signature des bulletins scolaires au sein du collège puisque la signature est obligatoire par les parents cela permet de les toucher à ce moment-là.

Les partenaires insistent sur le besoin d'assurer au moins une intervention par an dans tous les établissements scolaires de Chennevières sur cette thématique et faire une prévention globale autour de ce sujet. Cela permettrait d'ouvrir un temps de parole au sein de l'école avec surtout un temps d'écoute.

Plus largement, les partenaires ont échangé sur la notion de victime dans le processus de cyberharcèlement avec la difficulté pour l'individu de reconnaître ce statut par réputation, honte ou peur. Le prisme auteur – victime est à prendre compte dans la sensibilisation et la formation des partenaires intervenants sur le sujet avec également les enjeux de responsabilité pénale et civile.

L'idée serait d'avoir un ou plusieurs opérateurs référencés au sein du CLSPD comme spécialiste du sujet (prostitution en ligne, harcèlement et réseaux sociaux) formés juridiquement pour permettre des interventions rapides et ciblées sur les problématiques que pourraient rencontrer les différents partenaires.

### **Thématique n°3 : Accès au droit, aide aux victimes et lutte contre les violences faites aux femmes**

#### **◆ Atelier 5 : Les violences faites aux femmes et intra-familiales, sensibiliser, repérer, orienter, accompagner : quelles pistes d'amélioration ?**

Chaque partenaire a constaté que la parole se libère de plus en plus et que les acteurs du sont très sensibilisés à ce sujet. De nombreux outils de communication ont été développés, mais il est nécessaire de former régulièrement les acteurs pour mieux orienter les victimes.

Il y a une brigade locale de violence conjugale et intrafamiliale qui s'occupe également du harcèlement scolaire installée au sein du commissariat de Chennevières qui compte 4 agents pour les 6 communes. Elle travaille en lien avec les EDS et effectue des orientations vers la MJD ou les associations spécialisées comme Tremplin 94.

La MJD intervient dans le milieu scolaire sous le prisme égalité filles-garçons. Les interventions sont réalisées au collège à destination de toutes les classes. Par ailleurs, en lien avec le CIDFF, une sensibilisation est faite en partant de l'histoire (frise chronologique) des droits des

femmes, les stéréotypes du genre et l'éducation genrée ou encore l'organisation de ciné-débats avec les jeunes et le PRIJ. Ces interventions peuvent être demandées par les services municipaux ou les chefs d'établissement auprès de la MJD.

Le centre municipal La Colline intervient aussi sur le sujet, tous les jeudis après-midi et organise la Journée internationale des droits des femmes en mars ainsi que la journée internationale de lutte contre les violences intrafamiliales en novembre.

La lutte contre les violences faites aux femmes se fait sur tous les champs au niveau de la Protection judiciaire de la jeunesse et plus particulièrement dans le cadre du suivi d'un jeune. Lorsqu'il s'agit d'une victime mineure, les services peuvent accompagner, le cas échéant, au commissariat pour le dépôt de plainte.

Le Point Ecoute rappelle qu'ils sont inscrits dans le réseau de lutte contre les violences de Chennevières et qu'ils apportent une attention particulière sur le sujet du michetonnage dans les foyers de jeunes filles avec une sensibilisation accrue notamment par les psychologues qui reçoivent les jeunes filles placées. Cette forme de prostitution des mineurs inquiète et préoccupe dans l'ampleur qu'elle revêt et surtout dans la difficulté à agir sur les victimes comme sur les auteurs. Les partenaires travaillent également à l'après prostitution notamment avec des ateliers pour aider à la reconstruction de l'estime de soi.

Le Point Ecoute participe aux groupes de paroles qui ont lieu avec l'association les Femmes Relais. Cette dernière est une association qui propose plusieurs actions pour lutter contre les violences faites aux femmes comme des interventions dans les collèges, un accompagnement individuel ou encore un travail sur l'insertion professionnelle en lien avec l'association Festi6T pour faire suite à des violences économiques. En 2021, l'association a inauguré la maison des femmes qui est un lieu d'écoute et partage autour des violences. Il reste une problématique de lieu d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violences.

L'association Tremplin 94 dispose d'un centre d'hébergement d'urgence à Chennevières pour un accueil d'une durée de 2 mois pour les femmes victimes de violences. Au niveau du département, il y a deux structures d'accueil d'urgence ouverte sur le département avec 20 places réservées à Tremplin 94 (dispositif départemental). L'association permet la mise en réseau de certaines villes pour créer des échanges : permanences à Ormesson-sur-Marne, la Queue-en-Brie et le Plessis-Trévise. Elle dispose de locaux à Charenton pour des actions collectives, les groupes de paroles et un accompagnement.

#### ◆ Atelier 6 : Quelles actions à développer dans le champ de la santé mentale ?

Sur le champ de la santé mentale, il est apparu en premier lieu la nécessité d'identifier des partenaires selon des situations très variées : situations d'urgence à gérer, besoins d'hospitalisation immédiats ou différés, pathologies diverses plus ou moins graves ou personnes qui présentent des signes de fragilité (préoccupation importante dans un futur proche).

Il est soulevé le manque d'informations sur le sujet de la santé mentale pour permettre des interventions et des réactions adaptées. Même si la parole se libère sur le sujet, il n'en demeure pas moins qu'il faut être en capacité de recevoir la parole des individus ; savoir repérer une crise, une détresse et un besoin psychologique d'un besoin psychiatrique. Il y a aussi la problématique du temps entre le repérage et les actions mises en place notamment par une saturation des dispositifs déjà en place et un manque de professionnels de santé tout

comme d'actions sur le sujet.

La formation est alors le maître mot des échanges sur ce groupe ainsi que le besoin d'identifier les structures compétentes sur Chennevières comme notamment le réseau local de santé mentale. Une carte des ressources par secteurs de la psychiatrie pourrait être mise en place pour avoir une vue d'ensemble sur les services gratuits disponibles et permettre de différencier également le soin des points écoute.

Ce sentiment d'être démuni, parfois même d'être en insécurité, présent dans les échanges de ce groupe est valable sur tous les publics cibles, jeunes ou personnes âgées. La question de comment agir et avec quels outils reste centrale notamment par rapport au cadre légal lorsque la personne n'a plus de capacité juridique même temporairement (pendant une crise).

Les acteurs du territoire souhaitent ainsi amplifier les formations des professionnels à partir du programme de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). Il permet de former des secouristes capables de mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté. Il s'inspire de la formation aux premiers secours physiques, mais intègre une logique d'urgence différente : un secouriste en santé mentale devra souvent intervenir à plusieurs reprises pour écouter, rassurer et accompagner la personne concernée vers le soin.

### III- Questionnaire aux habitants sur la qualité de vie et la tranquillité publique

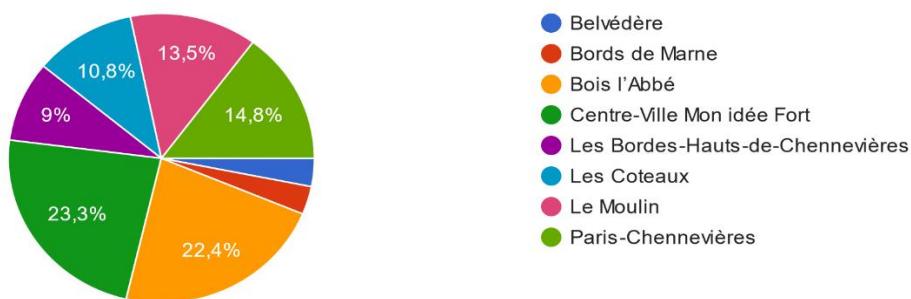
La démarche d'élaboration du diagnostic s'est également attachée à recueillir la parole d'habitants. Ainsi, dans le cadre de la mission, un questionnaire sur la qualité de vie et la tranquillité publique a été lancé auprès des habitants de Chennevières. Ce questionnaire, anonyme et constitué de 25 questions, a été diffusé en ligne sur le site de la ville et dans les différents points d'accueil du public du territoire durant un mois, à savoir du 2 octobre au 2 novembre 2023.

Sa diffusion a permis de recueillir un total de 223 questionnaires (165 en version électronique et 58 en version papier). La démarche qui a été menée n'est pas un sondage à proprement parlé mais une consultation autour des questions de sécurité avec un faible échantillon qui n'est donc pas forcément le plus représentatif possible, mais qui permet toutefois de faire apparaître des tendances en matière de sécurité sur le territoire.

L'ensemble des résultats du questionnaire sont disponibles auprès du service du CLSPD de la ville de Chennevières. Voici les principaux enseignements issus de l'analyse des 223 réponses :

Q1. Dans quel quartier de Chennevières habitez-vous ?

223 réponses



Répartition par quartiers des 223 répondants

	Nombre de répondants	% du total
Centre-ville Mon idée Fort	52	23,3%
Bois l'Abbé	50	22,4%
Paris-Chennevières	33	14,8%
Le Moulin	30	13,5%
Les Coteaux	24	10,8%
Les Bordes-Hauts-de-Chennevières	20	9%
Belvédère	7	3,1%
Bords de Marne	7	3,1%

## → Profil des répondants :

Le profil-type du répondant est une femme (61,4%), âgée entre 31 et 45 ans (32,3%), mariée, pacsée ou en couple (64,1%) et vit avec des enfants (53,8%).

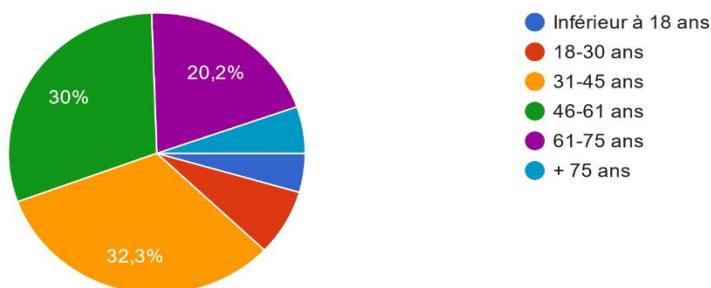
Elle est propriétaire / copropriétaire en maison individuelle (38,6%) [18,4% vivent en logement social] et en activité professionnelle (62,8%).

Enfin, l'échantillon compte également 23,3% de retraités (52 répondants retraités), ce qui correspond à la sociologie de la ville (21,8% de retraités).

Répartition femmes-hommes	
137 femmes	61,4%
86 hommes	38,60%

Q4. Votre âge se situe entre :

223 réponses



## Répartition par tranches d'âges

Tranches d'âges	Nombre	% du total
31-45 ans	72	32,3%
46-61 ans	67	30%
61-75 ans	45	20,2%
18-30 ans	17	7,6%
+ 75 ans	12	5,4%
Inférieur à 18 ans	10	4,5%

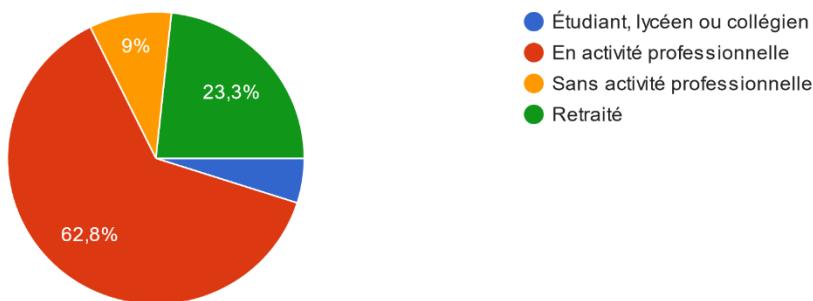
Q7. Etes-vous :

223 réponses



#### Q8. Votre activité professionnelle :

223 réponses



#### → Date d'installation sur la commune



##### ◊ Commentaires :

Les répondants sont **répartis assez équitablement** avec principalement des personnes installées depuis de très nombreuses années sur le territoire.

**13,90% résident depuis plus de 20 ans sur la commune (31 répondants).**

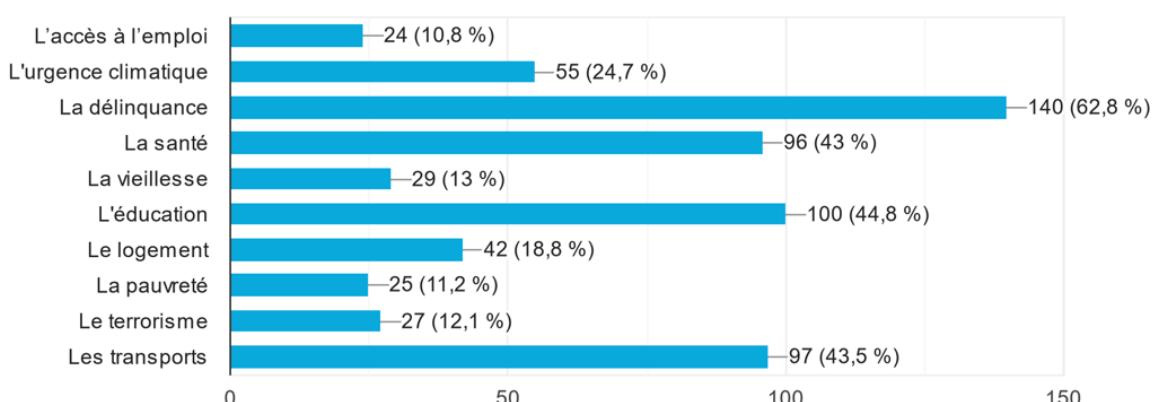
**7,17% résident depuis plus de 10 ans sur la commune (16 répondants).**

**4,03% sont installés depuis moins de 5 ans (9 répondants).**

#### → Les préoccupations majeures (délinquance, éducation, transports et santé)

Q11. Parmi cette liste, quelles sont vos trois préoccupations majeures ? (3 choix possibles maximum)

223 réponses

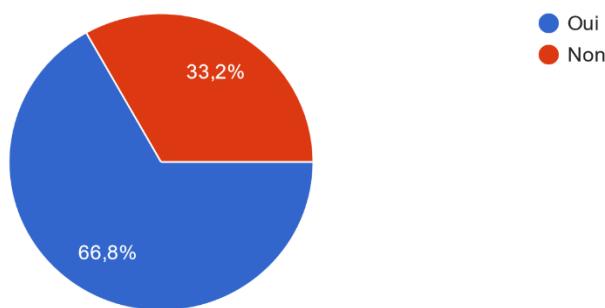


**Préoccupations majeures : délinquance (62,8%), suivies de l'éducation (44,8%), les transports (43,5%) et la santé (43%).** Il faut prendre en compte que le questionnaire porte sur les questions de sécurité et augmente ainsi mécaniquement le choix de la délinquance parmi les préoccupations majeures.

## → Sur la connaissance des dispositifs

Q14. Avez-vous connaissance du dispositif Tranquillité Vacances ?

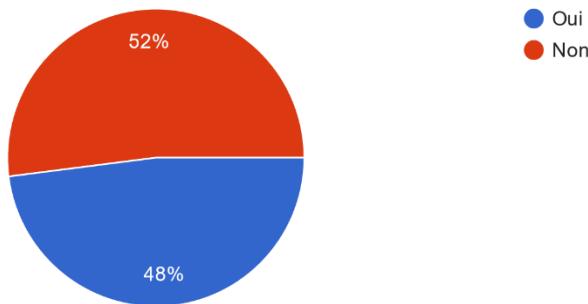
223 réponses



**Les 2/3 des répondants connaissent le dispositif Tranquillité Vacances**  
(149 répondants soit 66,8% et 74 répondants soit 33,2%)

Q15. Avez-vous connaissance du dispositif "voisins vigilants" ?

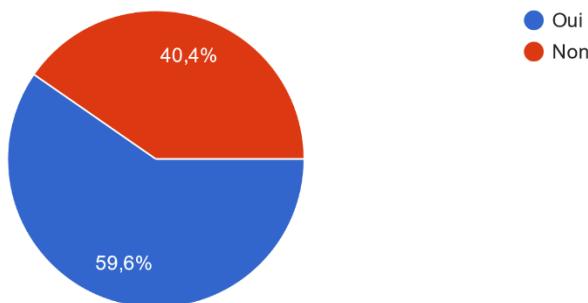
223 réponses



**La connaissance de « Voisins vigilants » est connue de près de la moitié des répondants**  
(116 non soit 52% et 107 oui soit 48%)

Q22. Avez-vous connaissance d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune ?

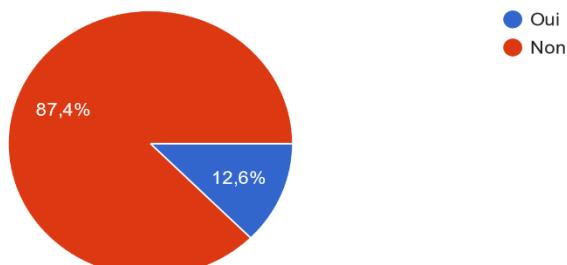
223 réponses



**Près de 6 répondants sur 10 ont connaissance du dispositif de vidéoprotection**  
(133 oui soit 59,6% et 90 non soit 40,4%)

Q24. Avez-vous connaissance de l'existence d'un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance à Chennevières ?

223 réponses

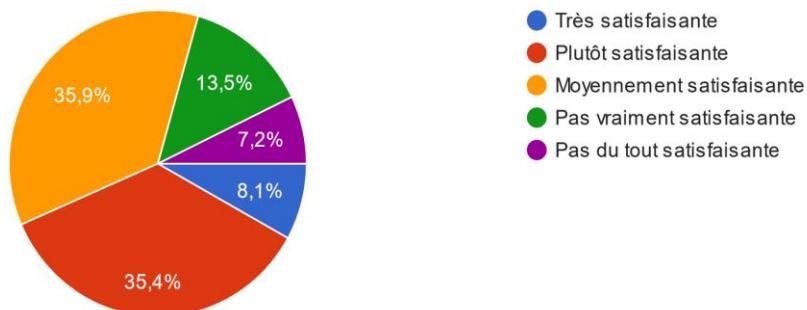


**Près de 9 répondants sur 10 ne connaissent pas l'existence du CLSPD**  
(195 non soit 87,4% et 28 oui soit 12,6%)

## → La perception de la qualité de vie et de la solidarité dans son quartier

Q9. Estimez-vous que la qualité de vie dans votre quartier est :

223 réponses



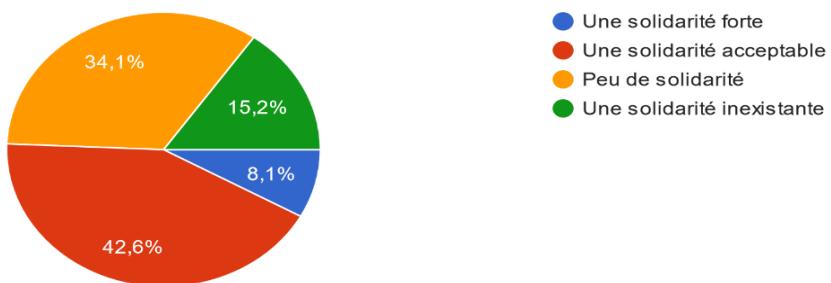
Niveau de satisfaction de la qualité de vie dans son quartier

	Nombre répondants	% du total
Moyennement satisfaisante	80	35,9%
Plutôt satisfaisante	79	35,4%
Pas vraiment satisfaisante	30	13,5%
Très satisfaisante	18	8,1%
Pas du tout satisfaisante	16	7,2%

◊ **Commentaires :** Les répondants sont à **79,37% satisfaisants de la qualité de vie dans leur quartier** (moyennement satisfaisant + plutôt satisfaisant + très satisfaisant). Et à 43,49% si on prend en compte seulement les plutôt satisfaisants + très satisfaisants). Seuls 7,2%, soit 16 répondants ne sont pas du tout satisfaits

Q10. Dans votre quartier, comment qualifiez-vous le climat de solidarité ou d'entre-aide entre les habitants ?

223 réponses



◊ Les répondants estiment à **50% qu'il existe un climat de solidarité sur la ville** (solidarité forte + solidarité acceptable)

## → La perception de la qualité de vie dans son quartier

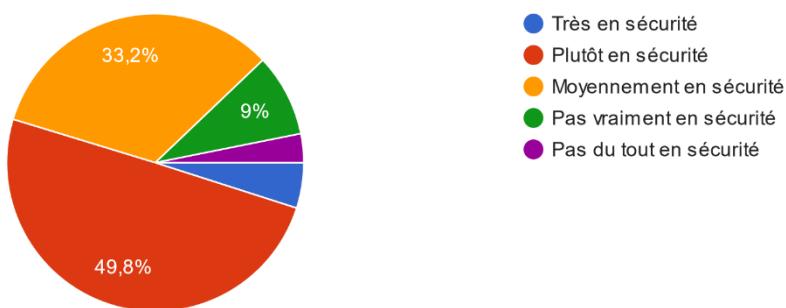
Sentiment par quartiers	Très Satisfaisante	Plutôt satisfaisante	Moyennement satisfaisante	Pas vraiment satisfaisante	Pas du tout satisfaisante	% du total (TS + PS+MS)
Centre-ville Mon idée Fort	2	22	17	9	2	78,84%
Bois l'Abbé	5	6	23	7	9	68%
Paris-Chennevières	1	8	18	4	2	81,81%
Le Moulin	4	16	9	1	0	96,66%
Les Coteaux	2	13	4	5	0	79,16%
Les Bordes-Hauts-de-Chennevières	1	7	7	3	2	75%
Belvédère	2	3	1	0	1	85,71%
Bords de Marne	1	4	1	1	0	85,71%
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>79</b>	<b>80</b>	<b>30</b>	<b>16</b>	<b>79,37%</b>

◊ **Commentaires :** Les répondants sont à **79,37% satisfaisants de la qualité de vie dans leur quartier** sur l'ensemble de la ville avec des disparités. Ceux qui perçoivent une qualité de vie satisfaisante sont issus du Moulin, de Belvédère, des Bords de Marne et de Paris-Chennevières tandis que les habitants du Bois l'Abbé ou des Bordes-Hauts-de-Chennevières restent majoritairement satisfaisants (plus des 2/3 d'entre-eux) mais bien moins que sur les autres quartiers de la ville.

## → Le sentiment de sécurité perçu

Q25. Vous sentez-vous en sécurité à Chennevières ?

223 réponses



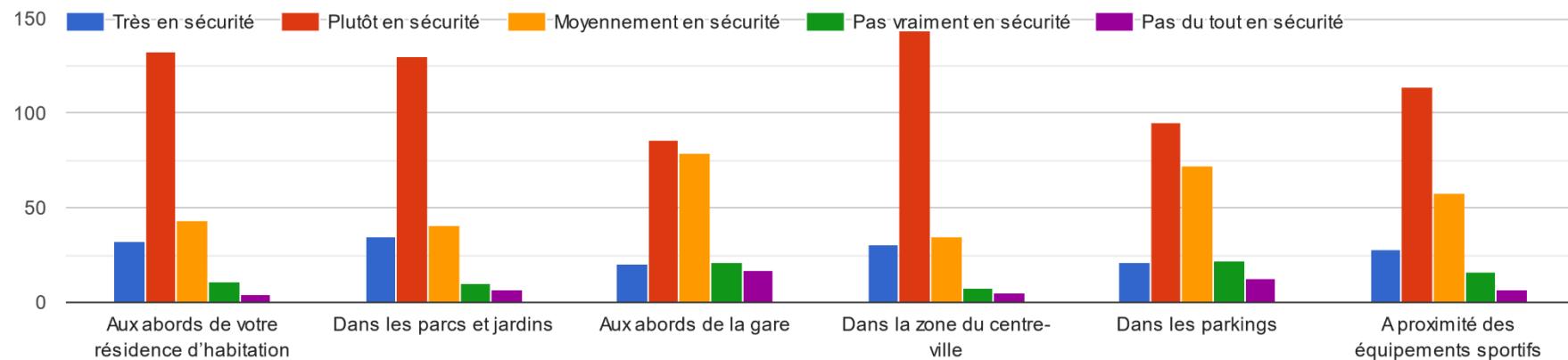
**54,70% des répondants se sentent en sécurité sur la ville** (somme des « très en sécurité » et « plutôt en sécurité ») et sont à **87,89% globalement satisfaisants** (somme de très en sécurité, plutôt en sécurité et moyennement en sécurité).

Sentiment par quartiers	Très en sécurité	Plutôt en sécurité	Moyennement en sécurité	Pas vraiment en sécurité	Pas du tout en sécurité	Sentiment de sécurité positif (TS + PS)
Centre-ville Mon idée Fort	0	31	16	4	1	59,61%
Bois l'Abbé	4	17	23	5	1	42%
Paris-Chennevières	1	14	13	3	2	45,45%
Le Moulin	2	21	5	2	0	76,66%
Les Coteaux	1	11	10	1	1	50%
Les Bordes-Hauts-de-Chennevières	2	6	7	3	2	40%
Belvédère	1	5	0	1	0	85,71%
Bords de Marne	0	6	0	1	0	85,71%
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>111</b>	<b>74</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>54,70% (TS+PS)</b> <b>87,89% (TS+PS+MS)</b>

## → Espaces publics et sentiment de sécurité (gare de Champigny et parking avec le plus d'inquiétudes)

Les répondants se sentent en sécurité aux abords de leurs résidences, dans les parcs et jardins et dans la zone du centre-ville.  
En revanche, quelques inquiétudes sont à signalées dans les parkings, aux abords de la gare de Champigny et modérément à proximité des équipements sportifs.

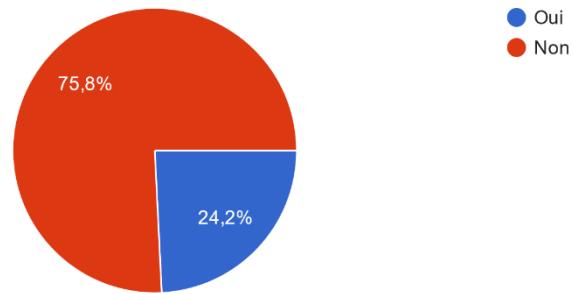
Q16. Comment vous sentez-vous dans les espaces publics suivants ?



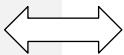
→  $\frac{1}{4}$  des répondants ont déposé plainte ces 3 dernières années

Q18. Depuis 2020, avez-vous déposé plainte ?

223 réponses



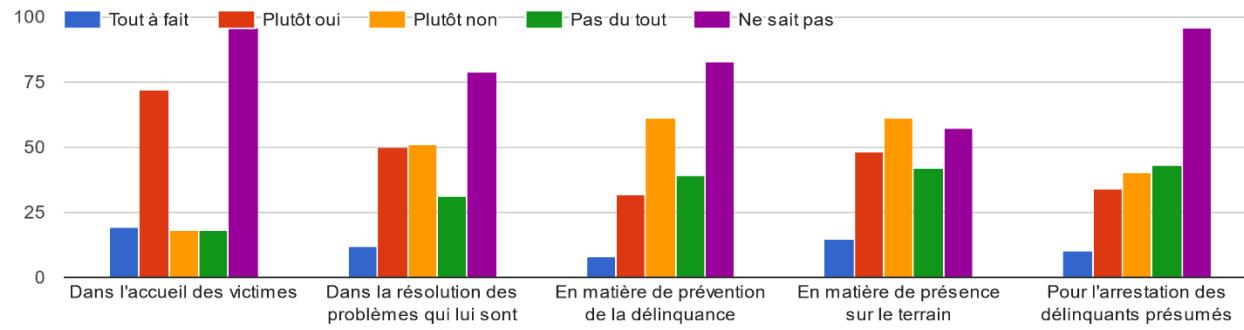
Nature des infractions ayant fait l'objet de plainte



fraude  
voisinage  
dégradation  
accident  
cambriolage  
tapage  
escroquerie  
intrusion  
diffamation  
violence  
crevaison  
arnaque  
vandalisme  
menace  
verbale  
chien  
vol  
véhicule  
stationnement  
agression  
harcèlement

## → Niveau de satisfaction de l'activité de la Police nationale et de la Police municipale

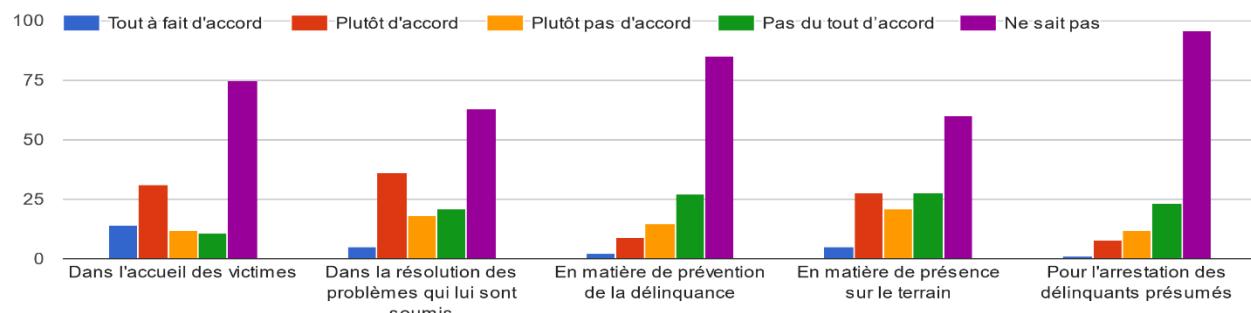
Q20. Pour chacun des points suivants, estimez-vous que la Police nationale répond à vos attentes ?



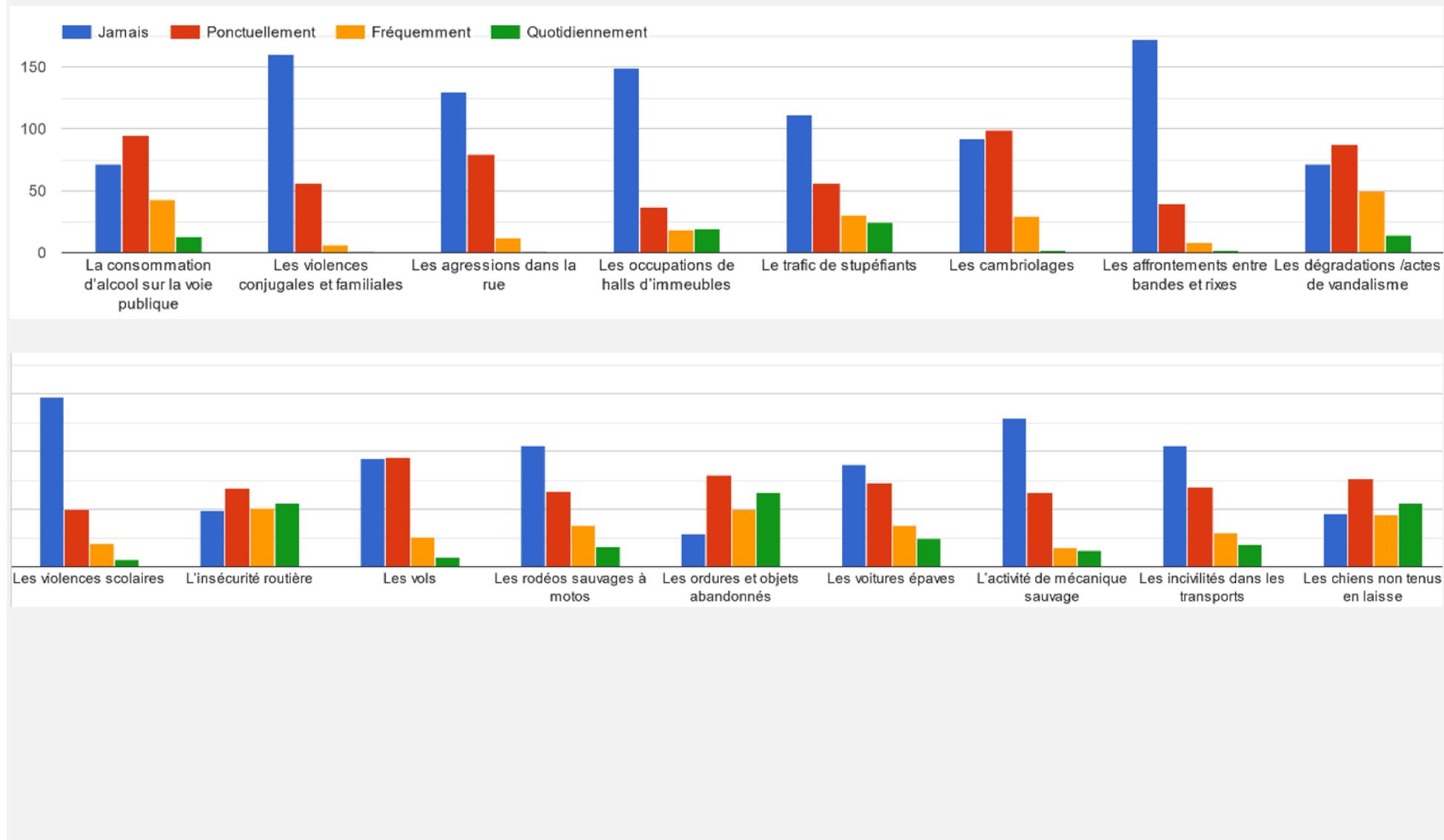
Pour la Police nationale, le **taux de satisfaction pour l'accueil des victimes est très bien perçu** tandis que les attentes en matière de prévention de la délinquance suscitent de fortes attentes.

Q21b. Si vous avez répondu oui à la question précédente, estimez-vous que la Police municipale de Chennevières ait répondu à vos attentes ?

Pour la Police municipale, le **taux de satisfaction à la fois pour l'accueil des victimes et la résolution des problèmes sont très perçus très positivement.**



→ Les situations observées sur le territoire par les répondants et pouvant susciter des inquiétudes (par ordre décroissant)



#### ◊ Analyse des résultats :

##### ➤ N'ont pas été majoritairement observé sur le territoire et ne suscite pas d'inquiétude (par ordre décroissant) :

Affrontements entre bandes et rixes / Violences conjugales et familiales / Violences scolaires / Occupations de halls d'immeubles / Mécanique sauvage

##### ➤ Ont été observé ponctuellement et suscite à une inquiétude modérée (par ordre croissant) :

Cambriolages / Vols / Consommation alcool voie publique / Dégradations et vandalismes / Agressions dans la rue / Incivilités dans les transports / Voitures épaves

##### ➤ Suscite une inquiétude (par ordre croissant) :

Ordures et objets abandonnés / Chiens non tenus en laisse / Insécurité routière / Rodéos sauvages à motos / Trafic de stupéfiants

#### ◊ Commentaires :

Les infractions qui ne suscitent pas d'inquiétude portent sur les violences scolaires ou les faits liés aux affrontements entre bandes (peu présents sur le territoire actuellement mais s'ils ont existé par le passé autour du lycée Champlain). De mêmes les problématiques se déroulant dans la sphère familiale (violences conjugales et familiales) n'apparaissent pas comme des préoccupations pour l'échantillon, comme les occupations de halls (de nombreux copropriétaires ont répondu). Enfin, la mécanique sauvage n'est pas un sujet prégnant pour les répondants.

En revanche, les faits de cambriolages, de vols ou de dégradations suscitent une certaine inquiétude ainsi que la consommation d'alcool sur la voie publique notamment le fait de personnes sans domiciles fixes.

Concernant les infractions qui suscitent de fortes inquiétudes, elles portent principalement sur des dysfonctionnements constatés sur l'occupation de l'espace public (ordures et objets abandonnés, chiens non tenus en laisse), ainsi que sur l'insécurité routière, les rodéos sauvages à motos et dans une moindre mesure sur le trafic de stupéfiants (principalement au Bois l'Abbé).

# **Partie II- Stratégie territoriale et plan d'actions 2024-2027 de Chennevières-sur-Marne**

## Partie II- Stratégie territoriale et plan d'actions 2024-2027 de Chennevières-sur-Marne

### Présentation des 24 fiches-actions de la STSPD 2024-2027

À partir du diagnostic établi et partagé par l'ensemble des partenaires du CLSPD de Chennevières-sur-Marne, il est proposé de retenir pour la nouvelle STSPD 2024-2027, un plan d'actions composé de 3 axes stratégiques et de 24 fiches-actions prioritaires. Les 3 axes ne doivent pas être appréhendés selon un ordre de priorité mais dans le cadre d'une approche globale et partagée.

La nouvelle stratégie s'appuiera sur les principes directeurs suivants :

- Une proximité nécessaire au suivi efficace des situations et des personnes ;
- La mise en œuvre d'actions concrètes, à caractère opérationnel ;
- L'optimisation des dispositifs de gouvernance existants.

La politique de prévention de la délinquance de l'agglomération s'inscrit ainsi dans la volonté forte de conjuguer et de décloisonner les interventions des professionnels du champ éducatif, de la prévention, de l'intervention sociale, de la police et de la justice.

#### Les 3 axes stratégiques :

##### ◆ Axe stratégique n°1 :

Prévenir les ruptures sociales, scolaires et/ou familiales et responsabiliser les jeunes et les parents.

##### ◆ Axe stratégique n°2 :

Renforcer l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales.

##### ◆ Axe stratégique n°3 :

Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités.

#### A- Axe stratégique n°1 - Prévenir les ruptures sociales, scolaires et/ou familiales et responsabiliser les jeunes et les parents

Les objectifs de cet axe sont de réunir et de développer des actions et projets relevant du champ de la prévention de la délinquance des jeunes de 12 à 25 ans, de créer des espaces et des actions en faveur de la jeunesse et de la prévention des ruptures.

Cet axe structurant s'articule autour du soutien à la parentalité dans une approche de coéducation (action n°1). Il s'agit de mieux impliquer les parents dans la politique locale de prévention et de les responsabiliser. Les partenaires du CLSPD ne souhaite toutefois pas se substituer aux familles mais de leur permettre de s'informer, d'échanger et d'avancer dans leurs réflexions.

Par ailleurs, afin d'agir dès les premiers signes de rupture, qui peuvent se traduire par des exclusions temporaires ou du décrochage scolaire, l'action n°2 porte sur la prise en charge des élèves exclus temporairement et/ou faisant l'objet de mesures de responsabilisation.

Face aux violences scolaires et notamment au harcèlement, il est proposé de conduire un dispositif de médiation par les pairs entre établissements scolaires et accueils de loisirs (action n°3). Cet axe s'attache également à promouvoir des actions « Sport Santé Citoyenneté

Prévention » (action n°4) à partir du tissu associatif local conséquent dans le champ sportif et des nombreuses actions ou dispositifs existants : ateliers spécifiques, Centre Omnisports de Chennevières, École Municipale de Football, etc.

Par ailleurs, cet axe propose de conduire des actions de prévention des addictions (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo) avec l'action n°5 qui développera un programme d'information et de prévention des consommations au travers de méthodes participatives.

L'objectif est également de soutenir et promouvoir les dispositifs existants d'engagement ou d'insertion des jeunes : service national universel, service civique, EPIDE, chantiers éducatifs ou Bafa (action n°6).

Le diagnostic a également souligné la nécessité de conduire des actions de sensibilisation autour du bon usage des réseaux sociaux (action n°7) face à un outil qui expose les jeunes à des contenus choquants, des arnaques, des publications préjudiciables ou du harcèlement. Cette action s'attachera également à sensibiliser les parents.

Enfin, la ville est engagée avec ses partenaires sur la prévention de la radicalisation. L'action n°8 s'attachera à conduire de nouveau des formations auprès des professionnels du territoire pour renforcer la détection et faciliter les orientations auprès des services spécialisés de la préfecture et de la justice.

## **B- Axe stratégique n°2 – Renforcer l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales.**

Le diagnostic partagé a souligné la nécessité d'accompagner et de soutenir le réseau local canavérois de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales (action n°9). Il s'agira notamment de poursuivre le travail partenarial pour améliorer la prise en charge globale des victimes, notamment des femmes et des enfants.

Cette ambition collective se traduira également par la création d'un poste d'intervenant social au commissariat (ISC) pour renforcer l'accompagnement des victimes (action n°10).

En termes de partenariat, la ville a été à l'initiative l'ouverture d'un Centre d'hébergement d'urgence porté par Tremplin 94, en lien avec d'autres communes du Val-de-Marne et dans une approche de réciprocité (action n°11).

Les partenaires du CLSPD souhaitent également promouvoir et développer les actions en matière de laïcité et de valeurs de la République (action n°12).

Par ailleurs, face à un phénomène émergent et pouvant prendre de l'ampleur, il est proposé d'engager un travail de sensibilisation des professionnels sur le repérage pour prévenir la prostitution des mineurs avec l'ajout d'une séquence dédiée au groupe de suivi des situations individuelles sur cette thématique (action n°13).

Les acteurs du territoire souhaitent également développer des actions en matière de santé mentale (action n°15) en direction des acteurs du territoire (formation, sensibilisation, mise en réseau). Par ailleurs, pour consolider les nombreux dispositifs existants en matière d'accès au droit et à la citoyenneté, cet axe propose de favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (reconstitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice) avec l'action n°14, ainsi que de consolider les liens avec la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Champigny (action n°16).

## C- Axe stratégique n°3 - Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités.

Dans une approche de communication, l'action n°17 est destinée à mieux faire connaître les travaux du CLSPD en direction de la population (encart dans le journal municipal, réunions délocalisées du CLSPD). Il s'agira également de renforcer les relations police-population (action n°20) en développant les outils de communication, les interventions en milieu scolaire ou la mise en place d'actions de type « Prox'Aventure ».

Dans le même esprit, en co-production de sécurité l'action n°18 est destinée à poursuivre la prévention des cambriolages, des vols par ruse ou à la fausse qualité et les arnaques (opération tranquillité vacances/actions de prévention ciblées...) afin de créer un élan d'entraide tout en adoptant une posture de vigilance accrue à l'égard de comportements et événements suspects. C'est le sens également du développement de la « participation citoyenne » ou du dispositif « voisins vigilants et solidaires » (action n°21).

Sur le terrain, la prévention routière constitue un enjeu essentiel pour mieux sécuriser la voie publique et pour mieux informer le public sur les conduites à tenir face aux comportements à risque d'automobilistes, en deux roues motorisées, mais aussi des cyclistes ou des piétons (action n°19).

Concernant la vidéoprotection, outre la dissuasion, les caméras sont un outil avant tout de dissuasion et facilitent également le travail des forces de l'ordre pour rechercher en particulier des auteurs de délits et pour protéger les personnes et les biens. Ainsi, l'action n°22 s'attache à consolider le dispositif de vidéoprotection de voie publique entre les acteurs engagés sur ce dispositif (Police nationale, Police municipale, justice) et en lien avec les dispositifs des bailleurs sociaux.

L'efficacité de la politique territoriale de sécurité et de prévention résidera principalement en sa capacité à anticiper les situations en particulier concernant les rixes. La ville et ses partenaires déployeront ainsi une stratégie locale de prévention des rixes, en soutien au plan départemental (action n°23).

Enfin, dans le domaine de la prévention de la récidive, cet axe soutient également la mise en œuvre des travaux d'intérêt général (TIG) et des mesures de réparation (action n°24) où la ville est très engagée.

## Les 24 fiches-actions de la STSPD 2024-2027

Axe stratégique	N°	Intitulé de l'action Chennevières
Axe n°1 – Prévenir les ruptures sociales, scolaires et/ou familiales et responsabiliser les jeunes et les parents	1	Consolider les actions de soutien à la parentalité dans une approche de coéducation et en responsabilisant les parents
	2	Lutter contre le décrochage scolaire (accueil d'élèves exclus temporairement, mesures de responsabilisation)
	3	Conduire un projet commun de médiation par les pairs entre établissements scolaires et accueils de loisirs comme outil de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire
	4	Promouvoir des actions « Sport Santé Citoyenneté Prévention » (ateliers spécifiques, street workout, Centre Omnisports de Chennevières, École Municipale de Football)
	5	Renforcer les actions de prévention des addictions et des conduites à risque (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo)
	6	Soutenir et promouvoir les dispositifs existants d'engagement ou d'insertion des jeunes : service national universel, service civique, EPIDE, chantiers éducatifs ou Bafa
	7	Promouvoir un usage responsable des réseaux sociaux auprès des jeunes et des parents
	8	Conduire des actions en matière de prévention de la radicalisation (formation, détection)
Axe n°2 – Renforcer l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales	9	Accompagner et soutenir le réseau local canavérois de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales
	10	Créer un poste d'intervenant social au commissariat (ISC) pour renforcer l'accompagnement des victimes
	11	Soutenir le Centre d'hébergement d'urgence porté par Tremplin 94, en lien avec d'autres communes du Val-de-Marne dans une approche de réciprocité
	12	Favoriser la cohésion sociale par la promotion des actions en matière de laïcité et de valeurs de la République
	13	Sensibiliser, repérer et prévenir la prostitution des mineurs (ajout d'une séquence dédiée au groupe de suivi des situations individuelles)
	14	Favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (reconstitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice)
	15	Développer des actions sur la « santé mentale » (formation, sensibilisation, mise en réseau des acteurs)
	16	Consolider les liens avec la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Champigny

<b>Axe n°3 –</b> Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités	17	Communication régulière sur les activités du CLSPD (encart dans le journal municipal, réunions délocalisées du CLSPD)
	18	Renforcer la prévention des cambriolages (opération tranquillité vacances) et des vols par ruse ou à la fausse qualité
	19	Consolider les dispositifs de prévention routière et de sécurisation face à l'accidentologie et aux incivilités (permis piéton, village de la prévention routière, gestes de premiers secours)
	20	Renforcer les relations de confiance entre police et population (communication, interventions en milieu scolaire, Prox'Aventure)
	21	Impliquer et soutenir la population (participation citoyenne, « voisins solidaires et vigilants »)
	22	Consolider le dispositif de vidéoprotection en lien avec le Centre de supervision urbain (CSU)
	23	Déployer une stratégie locale de prévention des rixes, en soutien au plan départemental
	24	Soutenir les travaux d'intérêt général (TIG) et les mesures de réparation pour lutter contre la récidive

**Nouvelles actions**



**Actions existantes à poursuivre**



**Actions existantes à améliorer**



**Axe n°1 –**

**Prévenir les ruptures sociales, scolaires et/ou familiales  
et responsabiliser les jeunes et les parents**

<b>Action n°1 : Consolider les actions de soutien à la parentalité dans une approche de coéducation et en responsabilisant les parents</b>	
<b>Pilote du projet</b>	Copilotage CCAS et Centre municipal La Colline, en lien avec le REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents).
<b>Constat</b>	L'adolescence est une période difficile pour une majorité de familles, notamment monoparentales. Les parents peuvent se retrouver en manque de repères face aux changements de comportements et d'habitudes de leurs enfants.
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider les actions qui s'adressent à toutes les familles et collaborer de manière renforcée entre les professionnels ;</li> <li>Contribuer au dialogue parents/adolescents en apportant aux parents des outils d'informations interactifs pour engager un échange avec leur enfant ou détecter les signes d'alerte d'un comportement à risque.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les compétences de chaque parent et développer leur confiance dans leurs capacités éducatives ;</li> <li>Responsabiliser les parents dans la protection de leur enfant ;</li> <li>Encourager les synergies entre les acteurs du territoire et prise en compte de la dimension interculturelle ;</li> <li>Développer les expériences de participation (cafés des parents, conférences, groupes de partage d'expérience, coaching parental, communication non violente et écoute active, gestion des émotions et des affects, etc.).</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Parents et professionnels agissant dans le champ éducatif et social.
<b>Description</b>	Le soutien à la parentalité vise à favoriser un travail de réflexion et d'actions pour prévenir les risques liés à l'adolescence, l'absentéisme et les difficultés scolaires et mieux impliquer les parents dans la politique locale de prévention, notamment en soutenant les acteurs et en développant des ressources en matière de parentalité. Les partenaires du CLSPD ne souhaitent toutefois pas se substituer aux familles mais de leur permettre de s'informer, d'échanger et d'avancer dans leurs réflexions.
<b>Partenaires associés</b>	Écoles, collèges, lycée, CCAS, Espace départemental des solidarités, Point Écoute de Champigny, Centre municipal La Colline, ACP, Service Jeunesse et Sports, Service Éducation-Enfance, acteurs associatifs et service CLSPD.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	Mobilisation des équipes éducatives dans la construction des projets et des prestations et la mobilisation des parents.
<b>Financeurs pressentis</b>	CAF (via le REAAP), Conseil départemental, Ville, État, Éducation nationale.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des actions déjà réalisées.</li> <li>Organiser régulièrement un évènement sur la parentalité (conférences, coaching, cafés des parents, etc.).</li> </ul>

Action n°2 : Lutter contre le décrochage scolaire (accueil d'élèves exclus temporairement, mesures de responsabilisation)	
AXE STRATEGIQUE N°1	<b>Pilote du projet</b> Copilotage Service Jeunesse et Sports (ville) et CLSPD, en lien avec l'Éducation nationale.
	<b>Constat</b> • L'exclusion temporaire des 11-16 ans lorsqu'elle n'est pas prise en charge au sein de la cellule familiale peut conduire à des ruptures plus importantes dans le parcours de l'enfant ou du jeune, voire à de l'errance ; • Demande de l'Éducation nationale de développer un cadre d'accueil non-scolaire pour les élèves exclus temporairement ; • Besoin de soutenir les mesures de responsabilisation prononcées par l'Éducation nationale.
	<b>Objectif général</b> • Lutter contre l'oisiveté de certains jeunes par une prise en charge durant l'exclusion temporaire ; • Prévenir le phénomène des exclusions multiples ; • Accompagner les mesures de responsabilisation prononcées par l'Éducation nationale (activité de solidarité, culturelle ou de formation en dehors des heures d'enseignement).
	<b>Objectifs opérationnels</b> • Renforcer le lien pour les élèves les plus fragiles et leur famille pour élaborer une stratégie de réussite scolaire ; • Faciliter le retour en cours par une prise de conscience du jeune des faits à l'origine de son exclusion ou de la mesure de responsabilisation.
	<b>Public visé</b> Jeunes de 11 à 16 ans.
	<b>Description</b> • Développer des protocoles de prise en charge et de suivi préventif entre les établissements et les structures d'accueil ; • Mesures de responsabilisation prononcées par les établissements scolaires, en lien avec les partenaires du territoire.
	<b>Partenaires associés</b> Collèges, lycée, Service Éducation-Enfance, Service Jeunesse et Sports, Centre municipal La Colline, ACP, structures de proximité et secteur associatif pour l'accueil des élèves exclus et service CLSPD.
	<b>Indicateurs / évaluation</b> • Nombre de réitérants dans les exclusions et conseil de discipline. • Bilan qualitatif annuel des partenaires et organisation de comité de suivi, en lien avec les chefs d'établissements.
	<b>Financeurs pressentis</b> Etat, Ville, Cité éducative, Conseil départemental.
	<b>Calendrier et objectif chiffré</b> • Action à poursuivre et à renforcer. • Nombre d'élèves exclus temporairement à prendre en charge : 10 à 15 collégiens exclus temporairement par an et nombre de mesures de responsabilisation : à définir avec l'Éducation nationale.

**Action n°3 : Conduire un projet commun de médiation par les pairs entre établissements scolaires et accueils de loisirs comme outil de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire**

<b>Pilote du projet</b>	Copilotage Service Éducation-Enfance, Service Jeunesse et Sports (ville) et CLSPD, en lien avec l'Éducation nationale.
<b>Constat</b>	Cette action s'adresse en commun aux établissements scolaires et aux accueils de loisirs qui souhaitent instaurer la parole comme mode alternatif de résolution des conflits mineurs, en particulier dans la lutte contre le harcèlement scolaire.
<b>Objectif général</b>	La médiation n'est pas simplement un outil de gestion de la conflictualité mais un véritable processus pour améliorer la qualité de l'environnement éducatif, prévenir les violences et en particulier le harcèlement entre pairs. Elle fait appel aux notions de contrat, de confiance et d'équité en favorisant la découverte et l'affirmation positive de leur personnalité.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir la violence scolaire ou en accueil de loisirs en instaurant une culture de la médiation par les pairs ;</li> <li>• Responsabiliser les enfants en les mettant en situation de médiation ;</li> <li>• Apprendre à se connaître, à connaître l'autre, communiquer de manière empathique, développer l'estime de soi ;</li> <li>• Prendre conscience de la nécessité des règles, inscrites dans le règlement intérieur afin d'intégrer le rapport à la loi ;</li> <li>• Apprendre à prévenir et gérer les conflits en s'appropriant valeurs, méthodes et pratiques de la médiation.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Jeunes des établissements scolaires et des accueils de loisirs, professionnels de ces structures et les parents.
<b>Description</b>	Le dispositif se met en place en 4 étapes : sensibilisation en commun du personnel de l'Éducation nationale et des accueils de loisirs ; formation d'une équipe d'adultes accompagnateurs des enfants médiateurs ; sensibilisation des enfants ; recrutement des médiateurs et formation des élèves médiateurs. Une fois formés, ils recevront leurs camarades après les conflits et auront pour mission de restaurer le dialogue entre les deux parties.
<b>Partenaires associés</b>	Écoles, collèges, lycée, accueil de loisirs, Service Éducation-Enfance, Service Jeunesse et Sports, ACP et service CLSPD.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration du climat scolaire grâce à la verbalisation des sentiments et des besoins dans la gestion des conflits ;</li> <li>• Séance de bilan entre médiateurs et adultes accompagnateurs en fin d'année scolaire.</li> </ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	Éducation nationale, Ville, Cité éducative, FIPD, Contrat de ville, Conseil départemental.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduire cette action à partir de 2025 à l'appui de l'expérience déjà menée par le passé sur cette thématique.</li> <li>• Former 20 à 30 médiateurs par an et déployer le dispositif dans des établissements ou accueils de loisirs volontaires.</li> </ul>

<b>Action n°4 : Promouvoir des actions « Sport Santé Citoyenneté Prévention » (ateliers spécifiques, street workout, Centre Omnisports de Chennevières, École Municipale de Football)</b>	
<b>Pilote du projet</b>	Service Jeunesse et Sports (ville), en lien avec le Centre Omnisports de Chennevières et l'École Municipale de Football.
<b>Constat</b>	Par sa dimension éducative et sociale, attractive et valorisante pour les jeunes, le sport est un vecteur de prévention et d'insertion et de diffusion des valeurs citoyennes. La promotion de la pratique sportive peut également permettre de lutter contre l'oisiveté des jeunes et éviter ainsi leur basculement dans des comportements caractérisés par des incivilités.
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les actions et les moyens de prévention par le sport ;</li> <li>Mobiliser les associations sportives sur des actions « sport, santé, citoyenneté et prévention » ;</li> <li>Promouvoir les valeurs de l'éthique sportive et de la citoyenneté.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utiliser la pratique sportive comme un outil éducatif de mixité sociale et porteur de valeurs de fraternité et de respect ;</li> <li>Développer des actions concrètes comme moyen de renforcer le vivre ensemble et l'éducation à la citoyenneté.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Jeunes du territoire et associations sportives.
<b>Description</b>	Conduire des actions « Sport Santé Citoyenneté Prévention » au sein des équipements sportifs et par des supports pédagogiques autour des thématiques de la citoyenneté, des valeurs de la République, la mixité, la prévention de la violence, le respect et la loi. Ces diverses thématiques permettront d'évoquer de multiples manières l'apprentissage des règles de vie en société, l'égalité des droits femmes-hommes ou filles-garçons et de lutter contre toutes les formes de discrimination et de violences.
<b>Partenaires associés</b>	Service Jeunesse et Sports, Service Éducation-Enfance, Centre Omnisports de Chennevières, École Municipale de Football, Mission locale, Centre municipal La Colline et service CLSPD.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'actions spécifiques mises en place par le Service Jeunesse et Sports ou les associations sportives.</li> <li>Nombre de jeunes ayant participé aux actions.</li> </ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	Ville, Agence Nationale du Sport (ANS), FIPD et crédits Politique de la ville.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite des actions déjà engagées.</li> <li>Nombre de jeunes concernés chaque année : 150 à 200 jeunes.</li> </ul>

Action n°5 : Renforcer les actions de prévention des addictions et des conduites à risque (alcool, tabac, stupéfiants, jeux vidéo)	
<b>Pilote du projet</b>	Point Écoute de Champigny, en lien avec le service CLSPD.
<b>Constat</b>	Les conduites à risque font partie intégrante de nombreux adolescents (consommation de tabac, d'alcool, de drogue, de protoxyde d'azote) et sont sources d'addictions, comme c'est le cas également avec les jeux vidéo.
<b>Objectif général</b>	Mener une action générale de prévention des risques liés aux addictions et communiquer une information objective sur les risques liés à ces addictions afin de développer les compétences et les ressources des acteurs du territoire.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer la prévention en particulier sur les produits détournés de leur usage comme le protoxyde d'azote, réduire les conduites addictives, diminuer les consommations excessives et poly-consommations ou consommations festives ;</li> <li>Améliorer les compétences des adultes et des professionnels autour de la problématique addictions par des actions d'informations et /ou de formations pour un repérage précoce, un suivi éducatif ou social adapté.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Adolescents de 11 à 18 ans et parents.
<b>Description</b>	Il s'agit de développer un programme d'information et de prévention des consommations de substances psychoactives, de l'alcool, du tabac, des jeux vidéo au travers de méthodes participatives. Le projet s'articulera en trois étapes : <ol style="list-style-type: none"> <li>1/ Les apports théoriques, sous forme d'ateliers en petits groupes ou par classes, permettant aussi bien d'informer que de faire le point sur les connaissances des jeunes. Ces rencontres sont co-menées par des professionnels de la santé.</li> <li>2/ Des débats théâtraux pour débloquer la parole sur la problématique abordée, confronter des manières d'agir et faire émerger les points de vue des élèves sur le sujet.</li> <li>3/ Des rencontres-débats sous formes différentes selon les lieux (café pédagogique, quizz, rencontres jeunes et parents).</li> </ol>
<b>Partenaires associés</b>	Écoles, collèges, lycée, Service Éducation-Enfance, Service Jeunesse et Sports, Centre municipal La Colline, ACP, Mission locale, PJJ, Police nationale, Police municipale, Point Écoute de Champigny et service CLSPD.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	Nombre et fréquence des actions de sensibilisation menées / nombre de participants.
<b>Financeurs pressentis</b>	Mildeca, Agence Régionale de Santé (ARS), FIPD, Conseil départemental, Conseil régional, crédits Politique de la ville.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions à renforcer autour d'un programme sur les différentes formes d'addictions.</li> <li>Réaliser plusieurs activités de sensibilisation ou de formation chaque année auprès des jeunes et des parents.</li> </ul>

**Action n°6 : Soutenir et promouvoir les dispositifs existants d'engagement ou d'insertion des jeunes :  
service national universel, service civique, EPIDE, chantiers éducatifs ou Bafa**

<b>Pilote du projet</b>	Service Jeunesse et Sports (ville), en lien avec les partenaires socio-éducatif et de l'insertion du territoire.
<b>Constat</b>	Par leur dimension citoyenne et leur caractère attractif, plusieurs dispositifs d'engagement existent pour soutenir l'engagement ou l'insertion des jeunes : service national universel, service civique, Établissement pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) ou Bafa...
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir les dispositifs d'engagement et d'insertion des jeunes au sein de la société ;</li> <li>Favoriser l'engagement sur des projets d'intérêt général dans les champs de la citoyenneté et du bien-vivre ensemble.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des sessions d'information en direction des jeunes sur les dispositifs existants ;</li> <li>Favoriser l'engagement citoyen et l'esprit de responsabilité des jeunes concernés, mobiliser les jeunes face aux besoins sociaux et environnementaux et leur permettre d'acquérir des compétences relationnelles et organisationnelles.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Adolescents de 15 à 25 ans.
<b>Description</b>	La ville souhaite permettre aux jeunes de se rendre utiles et d'accomplir des missions d'intérêt général. Il s'agit de les rendre acteurs dans la société en participant à des projets favorisant des actions de cohésion sociale, d'environnement, de solidarité, d'engagement humanitaire, etc. Une opportunité de faire vivre aux jeunes volontaires une expérience formatrice et valorisante d'éducation non formelle. Ces engagements pourraient prendre la forme d'un service national universel (jeunes entre 15 et 17 ans), service civique (16 à 30 ans), EPIDE (17 à 25 ans) ou Bafa (à partir de 16 ans).
<b>Partenaires associés</b>	Mission locale, ACP, Services Jeunesse et Sports, Centre municipal La Colline, services de l'État (agence du service civique, service national universel) et service CLSPD.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de jeunes intégrant chaque dispositif.</li> <li>Bilans annuels des partenaires porteurs des dispositifs.</li> </ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	État, Caf et Ville.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions à renforcer.</li> <li>Objectif de plusieurs dizaines de jeunes par an intégrant les différents dispositifs.</li> </ul>

Action n°7 : Promouvoir un usage responsable des réseaux sociaux auprès des jeunes et des parents	
AXE STRATEGIQUE N°1	Pilote du projet
	Service Jeunesse et Sports (ville), en lien avec les chefs d'établissements scolaires.
	Constat
	Les réseaux sociaux se sont développés à une vitesse considérable ces dernières années, et la grande majorité des jeunes les utilisent fréquemment. Cependant, le manque d'encadrement de ces pratiques peut contribuer à l'adoption de comportements à risque chez certains utilisateurs par une utilisation déviantes des réseaux sociaux (volonté de nuire, propagation de fausses informations, harcèlement...).
	Objectif général
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire prendre conscience aux adolescents et aux parents des risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux (cyberharcèlement, atteinte à la vie privée, chantage, diffusion de photos de nudité, etc.) ;</li> <li>• Sensibiliser le public, et tout particulièrement les mineurs aux dérives des réseaux sociaux ;</li> <li>• Favoriser la pleine connaissance et les potentialités des réseaux sociaux.</li> </ul>
	Objectifs opérationnels
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dialoguer avec les jeunes afin d'avoir une meilleure connaissance de leur utilisation des réseaux et de la diversité des cas rencontrés ;</li> <li>• Organiser des sessions de sensibilisation en direction des parents ;</li> <li>• Actions de sensibilisation avec des intervenants extérieurs (policiers, spécialistes des réseaux sociaux, anciennes victimes de lynchage virtuel...).</li> </ul>
	Public visé
	Adolescents de 11 à 18 ans et parents.
	Description
	Lancement de plusieurs actions et de rencontres avec différents acteurs afin d'acclimater les jeunes et les parents aux pratiques responsables à adopter sur les réseaux sociaux.
	Partenaires associés
	Écoles, collèges, lycée, Police nationale, Police municipale, Mission locale, ACP, EDS, CCAS, Services Jeunesse et Sports, Service Éducation-Enfance, Centre municipal La Colline, Point Écoute de Champigny et service CLSPD.
	Indicateurs / évaluation
	Nombre et fréquences des actions de sensibilisation menées / Nombre de participants.
	Financeurs pressentis
	FIPD, Conseil départemental, Conseil régional, fonds européens, crédits Politique de la ville.
	Calendrier et objectif chiffré
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions déjà mises à oeuvre et à renforcer.</li> <li>• Réaliser plusieurs activités de sensibilisation ou de formation chaque année auprès des jeunes et des parents.</li> </ul>

Action n°8 : Conduire des actions en matière de prévention de la radicalisation (formation, détection)	
<b>Pilote du projet</b>	Service du CLSPD (ville), en lien avec la Cellule de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (CPRAF), pilotée par la préfecture.
<b>Constat</b>	La formation des acteurs du territoire est une condition centrale dans la compréhension des phénomènes de radicalisation et dans la connaissance des ressorts idéologiques, cognitifs, psychologiques et sociaux qui entraînent des comportements de repli sur soi et de discrimination. Les professionnels de terrain en contact avec du public doivent pouvoir bénéficier de formations leur permettant d'être mieux outillés face à certains comportements.
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à l'élargissement de la détection et du signalement des cas de radicalisation à partir des « signaux faibles » ;</li> <li>Conforter l'échange d'information entre la ville et l'Etat dans le cadre de la charte de confidentialité existante et du groupe n°1 bis du CLSPD dédié au « Suivi des situations individuelles » dont une séquence est dédiée à la prévention de la radicalisation, en lien étroit avec la Cellule de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (CPRAF).</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	Créer une mise en veille de l'ensemble des acteurs de terrain sur le territoire autour de la détection de signaux faibles de radicalisation et les outiller pour leur permettre d'effectuer les signalements nécessaires.
<b>Public visé</b>	Agents municipaux, élus, partenaires du CLSPD, acteurs associatifs et sportifs du territoire.
<b>Description</b>	L'action est destinée à conduire des actions de formation et de communication en direction des agents municipaux, des élus et des partenaires du territoire. Cette formation s'adressera plus particulièrement à ceux qui sont en lien avec les familles, afin d'acquérir autour d'un même langage et des mêmes codes les outils nécessaires à la détection de signaux faibles de radicalisation.
<b>Partenaires associés</b>	Acteurs associatifs et sportifs du territoire, élus, Éducation nationale, Police nationale, Police municipale, Mission locale, services municipaux, CCAS, EDS, ACP, Point Écoute de Champigny et service CLSPD.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	Mobilisation des services concernés pour cette formation et retours des agents touchés par cette formation.
<b>Financeurs pressentis</b>	FIPD, Conseil départemental, Conseil régional, fonds européens, crédits Politique de la ville.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions mises à oeuvre depuis plusieurs années et à renforcer.</li> <li>Réaliser au moins une activité de sensibilisation ou de formation chaque année auprès des acteurs du territoire.</li> </ul>

**Axe n°2 –**  
**Renforcer l'accès au droit,**  
**l'aide aux victimes et la prévention des violences**  
**faites aux femmes et intrafamiliales**

Action n°9 : Accompagner et soutenir le réseau local canavérois de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales	
<b>Pilote du projet</b>	Copilotage CCAS et Centre municipal La Colline (Ville).
<b>Constat</b>	L'animation d'un réseau local copiloté par le CCAS et le Centre municipal La Colline permet depuis de nombreuses années de favoriser le repérage, l'orientation et l'accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire vivre le réseau des professionnels par des échanges de pratiques et de suivi des situations pour une prise en charge globale des victimes ;</li> <li>• Sensibiliser les acteurs de proximité (associatifs, institutionnels) aux violences au sein du couple et sur les enfants ;</li> <li>• Renforcer la connaissance des structures existantes en tant qu'outil susceptible d'être sollicité.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser, sensibiliser et former les professionnels intervenant auprès des victimes de violences ;</li> <li>• Faire fonctionner le réseau entre partenaires pour une dynamique de travail (repérer, orienter et proposer des réponses) ;</li> <li>• Développement des actions d'information / sensibilisation des professionnels et les outils de communication (guide).</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Victimes des violences conjugales et intrafamiliales et les professionnels du territoire.
<b>Description</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunir régulièrement l'ensemble des acteurs (évoquer l'actualité juridique, présenter les structures, etc.) ;</li> <li>• Animer un réseau d'acteurs qui gravitent autour des violences faites aux femmes et intrafamiliales ;</li> <li>• Décliner des actions et événements autour de ce thème afin de sensibiliser le plus grand nombre.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	CCAS, Centre municipal La Colline, CIDFF 94, Tremplin 94, Femmes-relais, SAJIR-APCARS, MJD, délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité, Centre Hubertine Auclerc, EDS, Police nationale, Police municipale, Tribunal Judiciaire de Créteil, bailleurs sociaux et Éducation nationale.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	Nombre de réunions réalisées / Nombre d'action de sensibilisation / Nombre de professionnels impliqués / Nombre d'institutions et associations participantes / Amélioration des orientations sur les structures spécialisées.
<b>Financeurs pressentis</b>	Ville, Préfecture, Conseil départemental et Conseil régional.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions déjà engagées et à poursuivre.</li> <li>• Rencontres entre les acteurs du territoire et déploiement d'actions de formation et de sensibilisation.</li> </ul>

Action n°10 : Créer un poste d'intervenant social au commissariat (ISC) pour renforcer l'accompagnement des victimes	
AXE STRATEGIQUE N°2	Pilote du projet
	Copilotage CCAS et Police nationale, en lien avec le Conseil départemental et la préfecture.
	Constat
	Les policiers sont souvent confrontés à des situations diverses, dont beaucoup relèvent également d'une intervention sociale : problèmes familiaux et conjugaux dont violences faites aux femmes ou aux enfants, harcèlement et agressions sexuelles, prostitution et michetonnage, difficultés éducatives, situations de détresse, accompagnement des auteurs de violences.
	Objectif général
	Créer un poste d'intervenant social au commissariat de Chennevières afin d'accueillir, informer, accompagner et faciliter les démarches des victimes orientées au sein du commissariat. Il s'agira également d'assurer un suivi social, en lien avec la police.
	Objectifs opérationnels
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales au commissariat ;</li> <li>Faciliter le dépôt de plainte et coordonner, le cas échéant, la prise en charge de victimes.</li> </ul>
	Public visé
	Victimes de tous âges, résidant le plus souvent sur la commune de Chennevières. Les auteurs peuvent également être accompagnés et orientés vers des structures d'aide.
Description	L'ISC reçoit les victimes, essentiellement des femmes, oriente ces publics au sein du commissariat et vers les structures d'accueil et de prise en charge. Il met en place des actions de médiation, aide à la verbalisation suite aux événements subis, informe les personnes des dispositifs et solutions existantes. Par ailleurs, l'ISC participera au réseau local Canavérois de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales et aux travaux du CLSPD.
	Le commissariat de Chennevières couvre 5 autres communes. Ainsi, les autres communes concernées pourront être sollicitées pour participer au cofinancement du poste, en lien avec leur CCAS respectif.
Partenaires associés	Police nationale, CCAS, Conseil départemental, EDS, Police municipale, Centre municipal La Colline, CIDFF 94, Tremplin 94, Femmes-relais, SAJIR-APCAR, MJD, délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité et Centre H. Auclerc.
Indicateurs / évaluation	Nombre de personnes accueillies et orientées ; entretien bilan de fin d'année avec le commissaire et les partenaires.
Financeurs pressentis	Préfecture (FIPD), Ville de Chennevières et les autres villes de la circonscription de Police et CCAS.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelle action à engager en 2024.</li> <li>Bilan annuel d'activité de l'intervenant social au commissariat.</li> </ul>

**Action n°11 : Soutenir le Centre d'hébergement d'urgence porté par Tremplin 94,  
en lien avec d'autres communes du Val-de-Marne dans une approche de réciprocité**

<b>Pilote du projet</b>	Tremplin 94.
<b>Constat</b>	Tremplin 94 existe depuis 1995 et est spécialisée dans l'accueil d'urgence, l'accompagnement et l'hébergement. La mise en sécurité est le premier des objectifs de l'association. Pendant les permanences d'accueil, les femmes peuvent rencontrer un travailleur social qui va les écouter et être informées des dispositifs existants. En 2018, Tremplin 94, la ville de Chennevières et l'État ont ouvert un Centre d'hébergement d'urgence qui accueille à la fois des victimes Canavéroises et des villes voisines.
<b>Objectif général</b>	Soutenir le dispositif d'accueil d'urgence afin d'offrir des réponses d'hébergement diversifiée pour les victimes, voire hors du territoire canavérois si la situation le nécessite (éviter la proximité avec l'ex-compagnon, nécessité de reconstruire sur un autre territoire, etc.).
<b>Objectifs opérationnels</b>	Consolider le partenariat avec les villes voisines pour faire bénéficier les victimes du dispositif dans un esprit de réciprocité.
<b>Public visé</b>	Femmes victimes de violences et leurs enfants, résidant le plus souvent sur Chennevières ou les villes voisines.
<b>Description</b>	Il s'agit d'un centre de première urgence qui permet une mise à l'abri très près de la crise. Ce centre assure un accueil adapté, digne et sécurisé des femmes et des enfants en situation de risque et de danger de la part de l'(ex) partenaire, du (beau) père. Ce lieu permet également de travailler sur le retentissement des violences conjugales (emprise, ambivalence, perte de repères, mésestime, isolement) et sur le système familial (restauration de la fonction parentale, place et situation des enfants, place du père...). Des travailleurs sociaux, une psychologue et une éducatrice sont ainsi sollicités.
<b>Partenaires associés</b>	Police nationale, Police municipale, bailleurs sociaux, CCAS, EDS, Centre municipal La Colline, CIDFF 94, Tremplin 94, Femmes-relais, SAJIR-APCARS, MJD, délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité et Centre H. Auclerc.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	Nombre de victimes reçues / Nombre de villes engagées dans le dispositif / Effectivité de la réciprocité du dispositif
<b>Financeurs pressentis</b>	FIPD, Ville de Chennevières et les autres villes de la circonscription de Police et les CCAS.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action à poursuivre.</li> <li>• Bilan annuel d'activité du Centre d'hébergement d'urgence.</li> </ul>

### Action n°12 : Favoriser la cohésion sociale par la promotion des actions en matière de laïcité et de valeurs de la République

<b>Pilote du projet</b>	Service du CLSPD (Ville), en lien avec la préfecture.
<b>Constat</b>	Face à l'existence d'atteintes portées aux valeurs républicaines ainsi qu'au principe de laïcité, les acteurs de terrain se sentent parfois démunis. Il convient ainsi d'encourager le soutien aux acteurs de terrain œuvrant notamment sur la mixité sociale, culturelle, sportive et éducative et développer la formation des acteurs locaux sur les valeurs de la République.
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser et impliquer les partenaires institutionnels et associatifs autour des valeurs de la République et la citoyenneté ;</li> <li>• Encourager l'engagement citoyen de tous les habitants du territoire et des jeunes notamment ;</li> <li>• Valoriser les « bonnes pratiques » des associations engagées dans la promotion des valeurs républicaines.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	Sensibiliser et former les acteurs de terrain, les agents des services publics et les élus sur les valeurs de la République et la laïcité pour leur permettre d'apporter des réponses appropriées.
<b>Public visé</b>	Les acteurs institutionnels et associatifs du territoire, les services municipaux, les élus et les habitants.
<b>Description</b>	Il s'agit de promouvoir les actions en matière de laïcité et de valeurs de la République à la fois en direction des acteurs de terrain, en contact direct avec les publics et des habitants, notamment via les kits de formation « valeurs de la République et laïcité » de la préfecture. Une action qui vise à répondre à leur besoin de qualification et d'accompagnement sur l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles qu'ils rencontrent au quotidien et sur le partage des valeurs de la République auprès des habitants.
<b>Partenaires associés</b>	Acteurs associatifs du territoire, associations culturelles, acteurs institutionnels, professionnels et habitants.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de formations et /ou sensibilisation.</li> <li>• Nombre et profil des personnes formées.</li> </ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	Préfecture, Ville, Conseil départemental et Conseil régional.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action déjà mise à oeuvre et à renforcer.</li> <li>• Réaliser au moins une activité de sensibilisation ou de formation chaque année auprès des acteurs du territoire.</li> </ul>

Action n°13 : Sensibiliser, repérer et prévenir la prostitution des mineurs (ajout d'une séquence dédiée au groupe de suivi des situations individuelles)	
AXE STRATEGIQUE N°2	<b>Pilote du projet</b> Service du CLSPD (ville).
	<b>Constat</b> La prostitution des mineurs est définie comme tout rapport sexuel pratiqué sur un mineur en échange d'une contrepartie, quelle qu'elle soit (argent, drogue, logement, vêtements, etc.) ou d'une promesse de contrepartie. Il s'agit de violences sexuelles. Les partenaires du CLSPD sont vigilants sur ce phénomène qui prend de l'ampleur en France.
	<b>Objectif général</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les jeunes sur les dangers des phénomènes pré-prostitutionnelles et/ou prostitutionnelles ;</li><li>• Informer et sensibiliser les professionnels à la question.</li></ul>
	<b>Objectifs opérationnels</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ajout d'une séquence dédiée au groupe de suivi des situations individuelles pour partager les informations sur les victimes.</li><li>• Repérer, sensibiliser et orienter sur le phénomène et création d'un réseau d'acteurs ressources.</li></ul>
	<b>Public visé</b> Jeunes filles de 13 à 17 ans à l'échelle de la ville.
	<b>Description</b> L'action se décompose en plusieurs niveaux : 1) Ajout d'une séquence dédiée au groupe de suivi des situations individuelles afin de faciliter les échanges d'informations et de coordonner les réponses. 2) Accompagner le repérage des situations des mineurs victimes de prostitution. Ces repérages se feront soit par des acteurs associatifs, soit par les éducateurs spécialisés ou de la PJJ ou tout professionnel en lien avec des jeunes filles. 3) Appui à la construction individualisée et partenariale d'un parcours de prévention des conduites prostitutionnelles. 4) Sensibilisation collective auprès du public sur les dangers de ces conduites et de leurs conséquences.
	<b>Partenaires associés</b> ASE, PJJ, Mission locale, CCAS, Centre municipal La Colline, CIDFF 94, Tremplin 94, Femmes-relais, SAJIR-APCARS, MJD, délégué départemental aux droits des femmes et à l'égalité, ACP, Centre H. Auclerc, EDS, Police nationale, Police municipale, TJ de Créteil, bailleurs sociaux, Éducation nationale, Point Écoute Champigny et Service Jeunesse et Sports.
	<b>Indicateurs / évaluation</b> Nombre de jeunes filles repérées ; nombre et fréquences des actions de sensibilisation menées / nombre de participants.
	<b>Financeurs pressentis</b> FIPD, Conseil départemental, Conseil régional, Mildeca.
	<b>Calendrier et objectif chiffré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions nouvelle à mettre en œuvre en 2024.</li><li>• Actions collectives : interventions dans chaque collège et lycée sous la forme d'outils pédagogiques.</li></ul>

## Action n°14 : Favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la justice (reconstitution de procès, moi jeune citoyen, questions de justice)

### AXE STRATEGIQUE N°2

Pilote du projet	Copilotage Service Jeunesse et Sports et Service du CLSPD (Ville).
Constat	Les équipes pédagogiques, partenaires du CLSPD, souhaitent développer des outils adaptés aux plus jeunes, concernant l'éducation à la citoyenneté.
Objectif général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Familiariser les jeunes aux grands principes et valeurs de la République, de la citoyenneté et de la justice ;</li> <li>• Faire mieux connaître à un large public les dispositifs existants en matière d'accès au droit et d'aide aux victimes.</li> </ul>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer le dialogue avec les plus jeunes sur la vie citoyenne ;</li> <li>• Engager la participation et l'engouement des jeunes publics sur ces questions (premiers pas de citoyen) ;</li> <li>• Familiariser les plus jeunes avec le fonctionnement des institutions.</li> </ul>
Public visé	Habitants en général et jeunes du territoire.
Description	L'action se déployera autour du prêt ou de l'acquisition d'outils pédagogiques afin de développer des actions d'éducation à la citoyenneté (Moi Jeune Citoyen, Questions de justice, rallyes citoyens, reconstitution de procès). Les animations pourront être réalisées par les partenaires du CLSPD ou par des intervenants extérieurs spécialisés.
Partenaires associés	PJJ, SPIP, Éducation nationale, Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), MJD, Mission locale, Centre municipal La Colline, CIDFF 94, SAJIR-APCARS, ACP, Police nationale, Police municipale, Point Écoute Champigny, Service Jeunesse et Sports, Service du CLSPD et associations œuvrant dans l'accès au droit et la citoyenneté.
Indicateurs / évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et fréquence de participation aux actions ;</li> <li>• Nombre d'établissements scolaires chaque année.</li> </ul>
Financeurs pressentis	Ville, services de justice (CDAD, PJJ, SPIP), Conseil départemental et Conseil régional.
Calendrier et objectif chiffré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action déjà mise à oeuvre et à renforcer.</li> <li>• Bilan annuel des actions d'éducation à la citoyenneté (objectif : 100 élèves par an).</li> </ul>

Action n°15 : Développer des actions sur la « santé mentale » (formation, sensibilisation, mise en réseau des acteurs)	
<b>Pilote du projet</b>	CCAS de Chennevières.
<b>Constat</b>	Les gestes de premiers secours largement connus et diffusés pour les problèmes physiques ne le sont pas autant, voire pas du tout, pour les problèmes d'ordre psychologique. Les chiffres dans le domaine sont pourtant éloquents : les troubles psychiques touchent une personne sur cinq en France.
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir et proposer une politique locale utile et efficace en santé mentale ;</li> <li>Organiser des formations de premiers secours en santé mentale (PSSM), reconnus par le ministère de la Santé.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conduire une politique locale ambitieuse de sensibilisation, de formation et de repérage précoce des troubles psychiques ;</li> <li>Repérer les signes énonciateurs d'une crise et adopter une posture adaptée à la situation ;</li> <li>Editer un guide permettant d'identifier les acteurs ressources et leurs interventions.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Acteurs du territoire en contact avec les publics, différents services municipaux (administratifs, techniques, petite enfance...).
<b>Description</b>	La mise en place de formations est destinée à répondre à des situations que les agents peuvent rencontrer au quotidien, comment répondre face à une personne trop stressée, angoissée, agressive, qui a pris des substances, qui fait une crise de panique ou même, qui a des intentions suicidaires. La formation de premiers secours en santé mentale (PSSM), reconnaîtra les professionnels comme secouristes agréés en santé mentale. Un diplôme validé par le ministère de la Santé. Au cours de 2 jours de formation, les stagiaires pourront acquérir des connaissances générales sur le champ de la santé mentale, notamment sur les quatre troubles psychiques les plus fréquents (troubles dépressifs, anxieux, psychotiques et liés à l'utilisation de substances) et apprendront à intervenir face à une personne en crise ou en difficulté autour de cas pratiques.
<b>Partenaires associés</b>	Agence régionale de santé (ARS), acteurs de la santé du territoire, Point Écoute Champigny, Police nationale, Police municipale, CCAS, Conseil départemental et bailleurs sociaux.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	Bilan annuel des formations réalisées et des actions de sensibilisation réalisées.
<b>Financeurs pressentis</b>	Agence régionale de santé (ARS), préfecture, ville, CCAS et Conseil départemental.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement de sessions de formation en 2024 / 2025.</li> <li>Organisation de 1 à 2 sessions par an.</li> </ul>

Action n°16 : Consolider les liens avec la Maison de Justice et du Droit (MJD) de Champigny	
<b>Pilote du projet</b>	MJD de Champigny, en lien avec le service du CLSPD (Ville).
<b>Constat</b>	Établissement judiciaire de proximité, la Maison de la Justice et du Droit de Champigny accueille le public pour l'informer de ses droits et proposer certains modes amiables de règlement des conflits.
<b>Objectif général</b>	Optimiser et dynamiser l'offre apportée par ce service au bénéfice des Canavérois qui fréquentent la structure.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation de la ville à la réunion annuelle de bilan d'activité la MJD ;</li> <li>Améliorer la communication relative à la structure et l'offre qu'elle propose ;</li> <li>Orienter davantage vers les permanences en fonction des besoins identifiés sur le territoire.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Habitant de Chennevières.
<b>Description</b>	Lieu d'accueil anonyme et gratuit, la MJD a donc à ce titre, plusieurs missions : activités judiciaires de proximité et prévention de la délinquance, accès au droit, aide aux victimes et modes de résolution alternatifs des conflits. Elle assure également une présence judiciaire sur le territoire pour répondre de manière adaptée à la petite délinquance quotidienne (mesures alternatives aux poursuites pénales : rappels à la loi, réparations, médiations pénales, ...).
<b>Partenaires associés</b>	Justice (Parquet et Présidence du Tribunal Judiciaire de Créteil), Conseil départemental d'accès au droit (CDAD), intervenants de la MJD et services municipaux.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	Participation une fois par an au comité de pilotage ; fréquentation de la structure ; satisfaction des usagers (enquête).
<b>Financeurs pressentis</b>	La MJD est financée par l'Etat, le CDAD et les villes signataires de la convention dont la ville de Chennevières.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action déjà engagée et à poursuivre.</li> </ul>

**Axe n°3 –**  
**Consolider la tranquillité publique**  
**et lutter contre toutes les formes d'incivilités**

AXE STRATEGIQUE N°3	Action n°17 : Communication régulière sur les activités du CLSPD (encart dans le journal municipal, réunions délocalisées du CLSPD)	
	<b>Pilote du projet</b>	Service du CLSPD (ville), en lien avec le service communication de la ville.
	<b>Constat</b>	La communication revêt un rôle primordial en matière de prévention et de tranquillité publique. Il convient alors de mieux communiquer sur les activités du CLSPD dont le questionnaire diffusé auprès de la population a souligné que ses travaux étaient méconnus du public.
	<b>Objectif général</b>	Développer des outils de communication spécifique sur les activités conduites par le CLSPD.
	<b>Objectifs opérationnels</b>	Créer des supports d'information qui informeront la population, les professionnels, les partenaires, les services municipaux de l'ensemble des missions, des actions conduites par le CLSPD, en particulier par sa stratégie territoriale et par les décisions rendues par ses instances de gouvernance.
	<b>Public visé</b>	Habitants et partenaires du territoire.
	<b>Description</b>	Il s'agit de conduire une communication régulière dans le bulletin municipal et le site internet de la ville sur les activités du CLSPD (actions mise en œuvre, actualité des partenaires, retours sur les décisions des instances de gouvernance, etc.). Des plaquettes d'information pourront également voir le jour. Le CLSPD pourra également organiser des réunions délocalisées de ses instances auprès des professionnels du territoire.
	<b>Partenaires associés</b>	Service communication de la ville et les acteurs du CLSPD.
	<b>Indicateurs / évaluation</b>	Meilleure connaissance des dispositifs et ressources existantes sur le territoire.
	<b>Financeurs pressentis</b>	FIPD et Ville.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action nouvelle à engager en 2024.</li> <li>• Développer différents outils et assurer plusieurs communications annuelles.</li> </ul>	

Action n°18 : Renforcer la prévention des cambriolages (opération tranquillité vacances) et des vols par ruse ou à la fausse qualité	
<b>Pilote du projet</b>	Copilotage Police nationale et Police municipale.
<b>Constat</b>	Depuis de nombreuses années, les forces de l'ordre donnent la possibilité aux personnes de signaler l'inoccupation du logement pour une durée limitée, de manière à mettre en place une surveillance. Il s'agit de l'Opération Tranquillité Vacances, plus communément appelé « OTV ». Par ailleurs, les personnes âgées ou isolées peuvent être vulnérables au vol par ruse ou à la fausse qualité réalisé par une personne qui usurpe une qualité (policier, agent de la compagnie des eaux, de l'électricité, de la ville ou du CCAS) pour pénétrer dans une habitation.
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la réactivité des forces de police contre la délinquance de proximité, en particulier dans la lutte contre les cambriolages et les vols par ruse et aller à la rencontre des seniors pour effectuer de la prévention ;</li> <li>Effectuer le relais avec les publics suivis au CCAS pour venir en aide aux plus vulnérables.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner le dispositif OTV aujourd'hui 100% dématérialisé.</li> <li>Sensibiliser les personnes âgées dépendantes sur les risques d'escroqueries ou de vols commis à leur domicile.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Les seniors, les personnes isolées et les personnes vulnérables.
<b>Description</b>	L'opération « tranquillité vacances », participe à une surveillance accrue des domiciles par les services de police. Ainsi, lorsque l'habitation est inoccupée, des patrouilles de surveillance sont effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler le domicile. La prévention des arnaques, des vols par ruse ou à la fausse qualité se traduit par des actions de sensibilisation menées auprès des publics vulnérables.
<b>Partenaires associés</b>	Police nationale, Police municipale, CCAS, Caf, bailleurs sociaux, Espace Autonomie (ex-centre local d'information et de coordination - CLIC), résidences seniors, caisses de retraites et Centre municipal La Colline.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution du nombre de cambriolages ; nombre de saisines du dispositif OTV.</li> <li>Diminution des infractions liées au vol à la fausse qualité ou vol par ruse.</li> </ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	Ville.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action déjà engagée et à renforcer.</li> <li>Conduire une action annuelle de sensibilisation sur les arnaques, les vols par ruse ou à la fausse qualité.</li> </ul>

Action n°19 : Consolider les dispositifs de prévention routière et de sécurisation face à l'accidentologie et aux incivilités (permis piéton, village de la prévention routière, gestes de premiers secours)	
AXE STRATEGIQUE N°3	Pilote du projet
	Police municipale, en lien avec la Police nationale.
	Constat
	Face à la nécessité d'un partage apaisé de l'espace public en protégeant les piétons et pour le développement d'attitudes responsables et citoyennes, il apparaît nécessaire de poursuivre le travail de prévention routière mené par la Police nationale et la Police municipale en direction des jeunes mais également de la population en générale.
	Objectif général
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer une attitude responsable et citoyenne chez les publics, en particulier les plus jeunes, notamment lorsqu'ils sont piétons ou lors de l'utilisation d'un cyclo ou deux roues ou d'une trottinette.</li> <li>Perpétuer et développer l'ensemble des actions de prévention routière existantes.</li> </ul>
	Objectifs opérationnels
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévenir les comportements à risques et sensibiliser les élèves sur les dangers de la route et des utilisations frauduleuses (défaut d'assurance, débridage, comportements dangereux, distracteurs, consommation d'alcool et/ou de stupéfiants).</li> <li>Poursuivre les actions déployées sur le territoire : contrôles de vitesse (axes accidentogènes), radars pédagogiques, etc.</li> </ul>
	Public visé
	Tout public.
	Description
	Ce renforcement des actions de prévention routière s'articule autour d'actions d'éducation et de prévention routières auprès des enfants, des jeunes, des familles et auprès des seniors, mais aussi auprès des usagers de la route. Il s'agit également de déployer l'éducation à la sécurité routière de manière concertée et développer une conscience citoyenne autour d'un village de la prévention et des gestes de premiers secours.
	Partenaires associés
	Police nationale, Police municipale, Service Jeunesse et Sports, préfecture, établissements scolaires, Conseil départemental, Transdev, RATP et association départementale de sécurité routière.
	Indicateurs / évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre des actions et des interventions / évolution des problématiques / impact de ces actions.</li> <li>Statistiques liées à l'accidentologie routière et la délinquance routière.</li> </ul>
	Financeurs pressentis
	Ville, Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR) de la préfecture, Conseil départemental.
	Calendrier et objectif chiffré
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action déjà engagée et à renforcer.</li> <li>Public visé : ensemble des élèves scolarisés chaque année et habitants en général.</li> </ul>

Action n°20 : Renforcer les relations de confiance entre police et population (communication, interventions en milieu scolaire, Prox'Aventure)	
<b>Pilote du projet</b>	Service du CLSPD en lien avec la Police nationale et la Police municipale.
<b>Constat</b>	Auprès d'une partie de la population, la police souffre d'une image négative, en particulier chez les jeunes. Le citoyen est souvent mal informé des missions et des activités de police, qui ne sont pas seulement répressives mais également protectrices et préventives et dans un cadre déontologique.
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le rapprochement entre la Police nationale et la population ;</li> <li>Renforcer les missions de proximité de la Police municipale ;</li> <li>Faciliter l'image que les habitants ont des services de sécurité.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des rencontres entre les habitants et les forces de l'ordre afin de créer du lien ;</li> <li>Consolider les interventions conduites en milieu scolaire ;</li> <li>Développer les actions de rapprochement entre jeunes et forces de l'ordre, en particulier avec le Prox'Aventure.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Tout public, et en particulier les jeunes.
<b>Description</b>	Il s'agit d'organiser des espaces d'échanges entre les forces de l'ordre et le public, notamment les jeunes, afin de veiller à maintenir un lien de confiance constant. Cette approche de dialogue s'appuiera également sur le développement d'actions de prévention (interventions en milieu scolaire ou structures jeunesse, Prox'Aventure, séjours relais, accueil de stagiaires).
<b>Partenaires associés</b>	Police nationale, Police municipale, Service Jeunesse et Sports, établissements scolaires, Raid Aventure Organisation.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	Nombre de réunions, nombre d'habitants impliqués, évolution des relations police-population.
<b>Financeurs pressentis</b>	Ville et FIPD.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions déjà mises en oeuvre et à renforcer.</li> <li>Organiser chaque année au moins une action collective (débats avec les habitants, Prox'Aventure, séjours relais).</li> </ul>

### Action n°21 : Impliquer et soutenir la population (« participation citoyenne », « voisins solidaires et vigilants »)

<b>Pilote du projet</b>	Copilotage Police nationale et Police municipale.
<b>Constat</b>	La sécurité de la population relève principalement de la responsabilité de l'État, il n'en demeure pas moins que chaque citoyen contribue à la sécurité de son environnement à travers le respect des lois et règlements, l'accomplissement d'actes de prévention et de signalement aux forces de sécurité intérieure, ainsi que l'adoption d'une posture de vigilance face à des événements ou comportements inhabituels.
<b>Objectif général</b>	Déployer le dispositif de « participation citoyenne » et / ou de « voisins vigilants et solidaires » à l'échelle de la ville afin d'en faire un levier complémentaire d'action de prévention de la délinquance et de renforcer les liens entre les élus, la population, la Police nationale et la Police municipale. Ce dispositif vient en appui de l'Opération Tranquillité Vacances (OTV).
<b>Objectifs opérationnels</b>	Améliorer la réactivité des forces de sécurité / Accroître l'efficacité de la lutte contre les cambriolages et la délinquance / Rassurer la population et accroître l'efficacité de la prévention de proximité.
<b>Public visé</b>	Habitants de la commune.
<b>Description</b>	Le travail effectué quotidiennement par la Police nationale et municipale a vocation à s'inscrire dans une démarche partenariale afin d'améliorer la lutte contre la délinquance et développer une vigilance citoyenne. Concrètement, le Maire désigne des habitants référents sur la base du volontariat ou par le déploiement de « Voisins Vigilants et Solidaires ». Ces habitants s'engagent avec la Mairie à respecter le respect des libertés fondamentales et la vie privée de chacun ou la charte de voisins vigilants. Une fois désignés, les référents deviennent des interlocuteurs reconnus par la Police, par la Mairie et par leurs voisins. Ils ont vocation à faire remonter tout type d'informations utiles aux autorités et à informer en retour leurs voisins. Les référents ne se substituent en aucun cas aux forces de l'ordre.
<b>Partenaires associés</b>	Police nationale, Police municipale, habitants référents, société « Voisins Vigilants et Solidaires » et service CLSPD.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	Diminution du nombre de cambriolages et implication des référents dans le dispositif.
<b>Financeurs pressentis</b>	Ville (en coordination et en relai en matière de communication), préfecture.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions déjà mises à œuvre et à renforcer.</li> <li>Déployer le dispositif sur l'ensemble de la commune afin de toucher un large public.</li> </ul>

Action n°22 : Consolider le dispositif de vidéoprotection en lien avec le Centre de supervision urbain (CSU)	
<b>Pilote du projet</b>	Police municipale, en lien avec la Police nationale.
<b>Constat</b>	La Ville de Chennevières dispose d'un réseau de vidéoprotection couvrant les équipements publics et certains espaces publics. Ce déploiement s'inscrit dans une politique globale de prévention situationnelle, en lien avec les forces de police.
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Empêcher le passage à l'acte délinquant et prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens ;</li> <li>Protéger les usagers des services publics, les bâtiments et biens publics et améliorer les conditions de sécurité routière ;</li> <li>Contribuer à l'élucidation d'affaires par la mise à disposition d'images dans le cadre d'enquêtes.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider le dispositif et assurer sa mise à jour, en lien avec les forces de l'ordre ;</li> <li>Développer une veille technique et technologique pour optimiser le réseau de vidéoprotection existant.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Habitants de la ville et personnes de passage présentes sur le territoire.
<b>Description</b>	Le Centre de Supervision Urbain (CSU) a pour but d'être en mesure de réagir rapidement en cas de besoin afin de relayer les informations aux acteurs de terrain, de détecter les comportements anormaux : colis suspects, intrusions, dépôts sauvages, contrôle des plaques d'immatriculation, suivre des manifestations en temps réel, prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, identifier les auteurs d'infractions, réguler la circulation urbaine, constater les accidents de la circulation routière (corporels ou matériels), sécuriser les bâtiments, les sites communaux, les sites religieux, etc.
<b>Partenaires associés</b>	Police nationale, Police municipale, bailleurs sociaux.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'images exploitables, nombre de réquisitions ; taux d'élucidation d'affaires en fonction de la nature des infractions ;</li> <li>Nombre d'interventions et de procédures déclenchées après appels du CSU ou des services de Police nationale ;</li> <li>Nombre de vidéo-verbalisations réalisées ; nombre d'appuis opérationnels des forces de l'ordre.</li> </ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	FIPD, Conseil départemental, Conseil régional, Ville.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	Dispositif déjà déployé sur le territoire.

Action n°23 : Déployer une stratégie locale de prévention des rixes, en soutien au plan départemental	
<b>Pilote du projet</b>	Préfecture, en lien avec la Police nationale, la Police municipale et le Service du CLSPD.
<b>Constat</b>	Comme d'autres territoires du Val-de-Marne, la ville de Chennevières peut être le théâtre de violences commises par des groupes de jeunes. Police et justice sont engagés dans une politique de repérage, d'accompagnement, d'information préventive et de sensibilisation des publics fragiles, complété par des moyens d'investigation et de lutte contre les bandes. Les regroupements sont le plus souvent fluctuants, occasionnels et facilités par les réseaux sociaux.
<b>Objectif général</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Opérer une veille active et opérationnelle sur le phénomène et déployer des équipes sur le terrain ;</li> <li>Entretenir l'opérationnalité d'une boucle d'alerte entre les partenaires en s'assurant d'une fluidité des échanges.</li> </ul>
<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mieux connaître les regroupements, leurs lieux d'action et identifier leurs membres ;</li> <li>Prévenir les regroupements de bandes, notamment aux abords des établissements scolaires ou dans les quartiers ;</li> <li>Développer la prise en charge des victimes et sensibiliser les parents et les professionnels.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Tous les habitants.
<b>Description</b>	Les acteurs de terrain (Éducation nationale, ACP, Service Jeunesse et Sports, forces de l'ordre) sont en alerte sur toutes informations susceptibles de conduire à des regroupements violents ou des rixes. Cette vigilance collective est complétée par une politique de prévention agissant dans la durée en matière de soutien éducatif et de médiation, d'activités de loisirs culturels ou sportifs, d'accompagnement des démarches individuelles d'insertion socioprofessionnelle et d'accès à la santé. Pour l'institution judiciaire, il pourra notamment s'agir de prononcer des stages de responsabilité parentale.
<b>Partenaires associés</b>	Collèges, lycée, Police nationale, Police municipale, Tribunal Judiciaire de Créteil, ACP, Service Jeunesse et Sports et Service du CLSPD.
<b>Indicateurs / évaluation</b>	Suivi statistique des infractions relevant de ce phénomène ; formation des intervenants à la problématique des bandes.
<b>Financeurs pressentis</b>	Droit commun des acteurs engagés dans le dispositif.
<b>Calendrier et objectif chiffré</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Action déjà mise à œuvre et à renforcer.</li> <li>Bilan annuel chiffré de la boucle d'alerte.</li> <li>Une sensibilisation annuelle réalisée dans les collèges et le lycée ou auprès des parents.</li> </ul>

Action n°24 : Soutenir les travaux d'intérêt général (TIG) et les mesures de réparation pour lutter contre la récidive	
AXE STRATEGIQUE N°3	Pilote du projet
	Service du CLSPD (Ville), en lien avec le SPIP et la PJJ.
	<b>Constat</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La condamnation à des Travaux d'Intérêt Général (TIG) est une peine qui nécessite de diversifier les potentialités d'accueil et de consolider l'accueil des publics mineurs et majeurs de la commune ayant un TIG à exécuter.</li> <li>La mesure de réparation est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale, auquel il est proposé de réaliser une activité d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.</li> </ul>
	<b>Objectif général</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner la politique pénale favorable à un développement des mesures alternatives à l'incarcération dans un objectif global de prévention de la récidive ;</li> <li>Lutter contre le sentiment d'impunité que peuvent ressentir des délinquants condamnés mais n'effectuant pas de peine ;</li> <li>Favoriser la dimension pédagogique de la condamnation, notamment auprès des mineurs et donner du sens à la peine.</li> </ul>
	<b>Objectifs opérationnels</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer et diversifier l'offre de places d'accueil TIG mineurs et majeurs sur la ville (quantitativement, mais également qualitativement) ;</li> <li>Contribuer à l'insertion sociale et professionnelle, notamment des jeunes dont, pour beaucoup, l'exercice de TIG est la première expérience dans le monde du travail ;</li> <li>Valoriser les tuteurs de TIG par le retour d'informations sur les résultats de cette action.</li> </ul>
	<b>Public visé</b>
	Personnes ayant une peine à exécuter résident sur la commune de Chennevières.
	<b>Description</b>
	Faciliter l'accueil et le suivi des personnes réalisant un TIG ou une mesure de réparation autour d'un suivi permanent, de bilans réguliers, la consolidation des postes d'accueil existants et l'ouverture de nouveaux postes.
	<b>Partenaires associés</b>
	Services municipaux et partenaires du CLSPD susceptibles d'accueillir des TIG ou des mesures de réparation pénale.
	<b>Indicateurs / évaluation</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes ayant effectué un TIG ou une mesure de réparation au sein de la commune ;</li> <li>Nombre de postes disponibles et diversité des postes proposés ; hausse ou baisse du délai d'exécution des peines.</li> </ul>
	<b>Financeurs pressentis</b>
	Services de justice, ville et partenaires du CLSPD.
	<b>Calendrier et objectif chiffré</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions déjà mises à oeuvre et à développer.</li> <li>Plusieurs postes de TIG sont ouverts sur la ville et accueillent chaque année des TIG ou des mesures de réparation.</li> </ul>

## Partie III- Gouvernance du CLSPD de Chennevières-sur-Marne

### A- Pilotage stratégique

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de Chennevières-sur-Marne est articulée autour d'une gouvernance locale structurée à partir d'objectifs identifiés, de partenariats multiples associant un large panel d'acteurs sur le territoire.

Cette gouvernance locale de prévention de la délinquance vise à rechercher le niveau opérationnel optimal pour assurer la tranquillité publique des Canavérois, mais aussi des acteurs économiques, associatifs et institutionnels et des visiteurs de passage. La volonté est de privilégier une approche pragmatique de résolution des problèmes s'appuyant notamment sur l'animation de groupes de travail et du rôle accordé aux acteurs de terrain.

#### 1- Assemblée plénière

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, le CLSPD en formation plénière se réunira une fois par an.

En configuration plénière, le CLSPD est informé :

- De l'état des caractéristiques et de l'évolution de la délinquance sur le territoire de Chennevières-sur-Marne.
- De l'ensemble des actions conduites et des moyens mis en œuvre par les partenaires de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention.

Le CLSPD est l'instance de concertation et de coordination des actions de prévention et de lutte contre la délinquance conduite sur le territoire de Chennevières-sur-Marne.

Chaque année est dressée un bilan d'étape faisant apparaître les points positifs, les carences et les ajustements nécessaires au plan d'actions pour l'année à venir en fonction des objectifs fixés et réajustés annuellement dans le cadre de la STSPD et en cohérence avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance et sa déclinaison départementale.

Le CLSPD encourage les initiatives en matière d'aide aux victimes, les alternatives aux poursuites ainsi que les mesures sociales favorisant la prévention de la récidive.

Conformément au décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007, le CLSPD plénier, présidé par le Maire de Chennevières-sur-Marne, est composé des membres suivants (ou de leur représentant) :

#### Les membres de droit :

- ◆ Le Préfet du Val-de-Marne,
- ◆ Le Procureur de la République près du tribunal judiciaire de Créteil,
- ◆ Le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne.

#### Les représentants des services de l'État :

- ◆ Le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne,
- ◆ Le Commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de Chennevières-sur-Marne,

- ◆ Le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne,
- ◆ L'Inspecteur de l'Éducation nationale du bassin scolaire de Chennevières-sur-Marne,
- ◆ Le Proviseur du Lycée Champlain,
- ◆ Le Principal du Collège Boileau,
- ◆ Le Principal du Collège Molière,
- ◆ Le Délégué du préfet,
- ◆ Le Délégué départemental aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre femmes et hommes de la préfecture du Val-de-Marne,
- ◆ Le Directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne,
- ◆ Le Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant,
- ◆ Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation ou son représentant.

**Des élus de Chennevières-sur-Marne :**

- ◆ Le Maire-adjoint délégué à la Coordination et l'évaluation des politiques publiques, l'Engagement des dépenses, l'Aménagement, la Communication et la Prévention de la délinquance,
- ◆ Le Maire-adjoint délégué aux Bâtiments publics, à la Sécurité incendie, à la Tranquillité, la salubrité et l'hygiène publique,
- ◆ Le Maire-adjoint délégué à l'Éducation, aux relations avec les collèges et à la Vie associative,
- ◆ Le Maire-adjoint délégué à la Santé, au Développement économique et artisanat, et à l'Emploi et formation.

**Les partenaires du territoire :**

- ◆ Le Président de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir,
- ◆ Le Greffier-Coordinateur de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Champigny,
- ◆ L'Inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Val-de-Marne.

**Personnes désignées par le Président du CLSPD de Chennevières-sur-Marne après accord des responsables des organismes dont ils relèvent ; représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques :**

- ◆ Le Président de Tremplin 94,
- ◆ Le Président du Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du Val-de-Marne,
- ◆ Le Président de l'Association Les Femmes Relais de Champigny,
- ◆ Le Directeur du SAJIR-APCARS,
- ◆ Le Directeur de la Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne,
- ◆ Le Directeur de l'Association Champigny Prévention (ACP),
- ◆ Le Directeur de la Maison de l'adolescent / Point Écoute de Champigny,
- ◆ Le Directeur départemental d'Immobilière 3F,
- ◆ La Directrice territoriale de Paris Habitat,
- ◆ Le Directeur territorial de 1001 Vies Habitat,
- ◆ Le Chargé des relations extérieures, Département Sécurité de la RATP,

- ◆ Le Représentant du Groupe TRANSDEV,
- ◆ Le Directeur de l'Hypermarché Carrefour Ormesson / Chennevières,
- ◆ Le Directeur du Centre commercial de Pincevent Ormesson,
- ◆ Le Président de l'Association des propriétaires de la Zone Industrielle de Chennevières,
- ◆ Le Président de l'Association Artisanale et Commerciale Canavéroise (AACC).

### **Les services de Chennevières-sur-Marne et municipaux concernés :**

- ◆ Le Directeur de Cabinet,
- ◆ Le Directeur Général des Services,
- ◆ Le Chef de la Police municipale,
- ◆ Le Directeur du Centre municipal La Colline,
- ◆ Le Responsable du Service Éducation-Enfance,
- ◆ Le Responsable du Service Jeunesse et Sports,
- ◆ Le Responsable du pôle Centre social-Emploi-Développement économique du Centre municipal La Colline,
- ◆ Le Responsable du pôle Services de proximité (Prévention santé-Logement social) du Centre municipal La Colline,
- ◆ Le Responsable du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- ◆ Le Chargé de mission Politique de la Ville et Prévention de la délinquance, Coordinateur du CLSPD.

### **2- Conseil restreint**

La réunion du CLSPD en formation restreinte permet d'effectuer le pilotage de la formation plénière et des différents groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique, de proposer des diagnostics, d'évoquer des évènements particuliers ou urgents.

Le Conseil restreint se réunit ponctuellement et au besoin à la demande de ses membres. Il fixe les objectifs et priorise les actions dont chaque acteur a la charge dans le champ de compétence qui est le sien et propose si besoin le financement des actions. Le Conseil restreint réunit les membres suivants :

- Le Maire ;
- Le Préfet ;
- Le Procureur de la République ;
- Le Commissaire, Chef de la circonscription de sécurité publique de Chennevières-sur-Marne.

Au besoin et en fonction de la thématique d'autres partenaires peuvent être conviés à participer à ce conseil restreint.

### **B- Pilotage opérationnel**

L'article L.132-5 du Code de sécurité intérieure évoque la possibilité de constituer au sein du CLSPD un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique.

Les groupes de travail et d'échange d'informations du CLSPD sont des instances réunissant des praticiens locaux sur des problématiques concrètes et de proximité portant sur un territoire ciblé de la commune ou sur une thématique particulière. Leur finalité est d'apporter des avis techniques. Ils sont chargés de mener un travail d'étude préalable à une prise de Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Chennevières-sur-Marne

décision du CLSPD et de développer les actions décidées en séance plénière.

Les groupes sont composés d'acteurs du territoire œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance. La composition de chaque groupe d'échange d'informations fait l'objet d'une liste nominative. Chaque personne y figurant, avec son accord, doit disposer d'une légitimité pour évoquer des situations ainsi que d'une compétence pour apporter des solutions aux problèmes exposés.

### **1-Groupes de travail : traitement territorial et thématique**

#### **a- Groupe n°1 : Prévention, accès au droit et citoyenneté des jeunes et des familles**

Ce groupe assure le suivi des 8 fiches-actions de l'axe n°1 « Prévenir les ruptures sociales, scolaires et/ou familiales et responsabiliser les jeunes et les parents ». Cette instance permet de développer des projets décidés en séance plénière ou restreinte ou au sein du groupe de travail. Ce groupe se réunit trois fois par an (mars, juin et octobre).

Des personnalités extérieures peuvent ponctuellement être invitées à participer à une partie du groupe de travail (audition, témoignage, expertise...).

#### **Composition du Groupe n°1 : Prévention, accès au droit et citoyenneté des jeunes et des familles**

##### *Acteurs institutionnels et associatifs :*

- L'Inspecteur de l'Éducation nationale du bassin scolaire de Chennevières,
- Le Proviseur du Lycée Champlain,
- Le Principal du Collège Boileau,
- Le Principal du Collège Molière,

Le Conseiller technique Etablissements vie scolaire de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale,

- Le Coordinateur Réseau de Réussite Scolaire (RRS),
- Le Délégué du préfet,
- Le représentant du chef du Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance,
- Le Responsable Enfance de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS),
- Le Responsable de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS) Champigny/Chennevières,
- Le Délégué départemental aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre femmes et hommes,
- Le Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,
- Le Directeur l'Association Les Femmes Relais de Champigny,
- Le représentant de l'Association Champigny Prévention (ACP),
- Le Responsable de l'Ecole municipale de Football,
- Le Directeur de la Maison de l'adolescent / Point Écoute de Champigny,
- Le Directeur de la Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne,
- Le Greffier-Coordinateur de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Champigny.

##### *Les élus de Chennevières-sur-Marne :*

- Le Maire-adjoint délégué à la Coordination et l'évaluation des politiques publiques, l'Engagement des dépenses, l'Aménagement, la Communication et la Prévention de la délinquance,
- Le Maire-adjoint délégué à l'Éducation, aux relations avec les collèges et à la Vie associative,
- Le Conseiller municipal délégué à la Prévention de l'échec scolaire.

##### *Les services municipaux de Chennevières-sur-Marne :*

- Le Directeur Général des Services de la ville de Chennevières,

- Le Directeur du Centre municipal La Colline (CMC),
- Le Responsable du Service Jeunesse et Sports,
- Le Responsable du Service Éducation-Enfance,
- Le Responsable du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Le Responsable du pôle Centre social-Emploi-Développement économique du CMC,
- Le Chargé de mission Politique de la Ville et Prévention de la délinquance, Coordinateur du CLSPD.

*Appui technique extérieur :*

Le Cabinet d'étude, mandaté par la ville, chargé de suivre les travaux du CLSPD.

#### **b- Groupe n°1 bis dédié au « Suivi des situations individuelles »**

Ce groupe est dédié au suivi des situations individuelles dans la continuité des travaux engagés sur ce thème dans le cadre de la précédente stratégie territoriale. Ce groupe de suivi des situations individuelles se réunit tous les trois mois, soit quatre fois par an, en appliquant la charte de déontologie. Ce groupe a pour vocation de :

- Repérer, orienter et proposer des réponses adaptées aux situations difficiles et/ou bloquées,
- Réfléchir à la prise en charge la plus pertinente,
- Coordonner les prises en charge,
- Assurer la cohérence des suivis dans le respect du secret professionnel partagé.

Ce groupe permet ainsi aux partenaires ayant signé la charte déontologique de partager un diagnostic sur les situations concernées, d'améliorer la connaissance réciproque des intervenants et des actions qu'ils conduisent afin de favoriser la confiance mutuelle et d'assurer le maillage des acteurs. Les informations échangées sont confidentielles.

Par ailleurs, une séquence est dédiée à la prévention de la radicalisation. En effet, les membres du groupe peuvent faire remonter des situations relevant de la prévention de la radicalisation (signaux faibles) et un lien est établi avec la cellule de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles (CEPRAF) pilotée par la préfecture.

Enfin, avec cette nouvelle STSPD, une autre séquence est dédiée au repérage des situations de mineurs victimes de prostitution afin de faciliter les échanges d'informations et de coordonner les réponses.

#### **Composition du groupe n°1 bis dédié au « Suivi des situations individuelles »**

*Acteurs institutionnels et associatifs :*

- Le Commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de Chennevières,
- L'Adjoint au Chef de circonscription du Commissariat de Chennevières,
- L'Inspecteur de l'Éducation nationale du bassin scolaire de Chennevières,
- Le Proviseur du Lycée Champlain,
- Le Principal du Collège Boileau,
- Le Principal du Collège Molière,
- Le Coordinateur Réseau de Réussite Scolaire (RRS),
- L'Inspecteur de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du Val-de-Marne,
- Le Responsable Habitat d'Immobilier 3F,
- Le Conseiller Sécurité de Paris Habitat,
- Le Responsable Équipe Habitat de 1001 Vies Habitat,
- Le Directeur de l'Association Champigny Prévention (ACP),

- Le Responsable Enfance de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS),
- Le Responsable de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS),
- Le Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,
- Le Directeur de la Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne.

*Les services municipaux de Chennevières-sur-Marne :*

- Le Directeur Général des Services de la ville de Chennevières,
- Le Directeur du Centre municipal La Colline (CMC),
- Le Chef de la Police municipale,
- Le Responsable du Service Jeunesse et Sports,
- Le Responsable du Service Éducation-Enfance,
- Le Responsable du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Le Responsable du pôle Services de proximité (Prévention santé-Logement social) du CMC,
- Le Conseiller en économie sociale et familiale du CMC,
- Le Chargé de mission Politique de la Ville et Prévention de la délinquance, Coordinateur du CLSPD.

*Appui technique extérieur :*

Le Cabinet d'étude, mandaté par la ville, chargé de suivre les travaux du CLSPD.

#### **c- Groupe n°2 : Prévention des violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et aide aux victimes**

Ce groupe assure le suivi des 8 fiches-actions de l'axe n°2 « Renforcer l'accès au droit, l'aide aux victimes et la prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales ». Ce groupe se réunit trois fois par an (mars, juin et octobre).

Ce groupe pourra également élaborer des outils de sensibilisation et de communication (guides, plaquettes d'information, répertoires des partenaires, outils de sensibilisation auprès des publics, etc.).

Des personnalités extérieures peuvent ponctuellement être invitées à participer à une partie du groupe de travail (audition, témoignage, expertise...).

#### **Composition du groupe n°2 : Prévention des violences faites aux femmes, violences intrafamiliales et aide aux victimes**

*Acteurs institutionnels et associatifs :*

- Le Commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de Chennevières,
- L'Adjoint au Chef de circonscription du Commissariat de Chennevières,
- Le Délégué du préfet,
- Le représentant du chef du Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance,
- Le Responsable Enfance de l'Espace Départemental des Solidarités (EDS),
- Le Délégué départemental aux Droits des Femmes et à l'Égalité entre femmes et hommes,
- Le Directeur territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,
- Le Directeur de l'Association Tremplin 94,
- Le Chef de service de l'Association Tremplin 94,
- Le Directeur du Centre d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) du 94,
- Le Directeur l'Association Les Femmes Relais de Champigny,

- Le Chef de service du SAJIR-APCARS,
- Le Greffier-Coordinateur de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Champigny.

*Les élus de Chennevières-sur-Marne :*

- Le Maire-adjoint délégué à la Coordination et l'évaluation des politiques publiques, l'Engagement des dépenses, l'Aménagement, la Communication et la Prévention de la délinquance,
- Le Maire-adjoint délégué à la Politique de la Ville et l'Epicerie solidaire,
- Le Maire-adjoint délégué à la Santé, Développement économique et Artisanat, Emploi et Formation,
- Le Maire-adjoint délégué au CCAS, Logement, Solidarités.

*Les services municipaux de Chennevières-sur-Marne :*

- Le Directeur Général des Services de la ville de Chennevières,
- Le Directeur du Centre municipal La Colline (CMC),
- Le Chef de la Police municipale,
- Le Responsable du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Le Responsable du pôle Services de proximité (Prévention santé-Logement social) du CMC,
- Le Responsable du pôle Centre social-Emploi-Développement économique du CMC,
- Le Coordinateur des actions Prévention santé - pôle Services de proximité du CMC,
- Le Chargé de mission Politique de la Ville et Prévention de la délinquance, Coordinateur du CLSPD.

*Appui technique extérieur :*

Le Cabinet d'étude, mandaté par la ville, chargé de suivre les travaux du CLSPD.

#### **d- Groupe n°3 : Amélioration et consolidation de la tranquillité publique**

La veille du territoire est assurée par ce groupe n°3 qui assure le suivi et l'évaluation des 8 fiches-actions de l'axe n°3 « Consolider la tranquillité publique et lutter contre toutes les formes d'incivilités » Ce groupe se réunit trois fois par an (mars, juin et octobre).

Il a pour objectif d'échanger sur les faits de délinquance et les incivilités connus sur chaque quartier, de croiser les analyses, de recenser et d'évaluer les besoins des différents publics, de répondre à ces besoins, de proposer des réponses aux problématiques rencontrées et de les mettre en œuvre. Le groupe de travail permet également de coordonner les actions entre les partenaires, préciser qui intervient et dans quelle limite de compétence. Les informations échangées sont confidentielles.

Des personnalités extérieures peuvent ponctuellement être invitées à participer à une partie du groupe de travail (audition, témoignage, expertise...).

#### **Composition du groupe n°3 : Amélioration et consolidation de la tranquillité publique**

*Acteurs institutionnels et associatifs :*

- Le Commissaire de Police, Chef de la circonscription de sécurité publique de Chennevières,
- L'Adjoint au Chef de circonscription du Commissariat de Chennevières,
- Le Délégué du Préfet,
- Le représentant du chef du Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance,
- Le Chargé des relations extérieures, Département Sécurité de la RATP,
- Le Responsable Prévention Contrôle et Sécurité de TRANSDEV,
- Le Directeur de l'Hypermarché Carrefour Ormesson / Chennevières,
- Le Directeur du Centre commercial de Pincevent Ormesson,

- Le Président de l'Association des propriétaires de la Zone Industrielle de Chennevières,
- Le Président de l'Association Artisanale et Commerciale Canavéroise (AACC),
- Le Responsable Habitat d'Immobilier 3F,
- Le Conseiller Sécurité de Paris Habitat,
- Le Responsable Equipe Habitat de 1001 Vies Habitat,
- Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,
- Le Directeur de la Mission Locale Intercommunale des Bords de Marne.

*Les élus de Chennevières-sur-Marne :*

- Le Maire-adjoint délégué à la Coordination et l'évaluation des politiques publiques, l'Engagement des dépenses, l'Aménagement, la Communication et la Prévention de la délinquance,
- Le Maire-adjoint délégué aux Bâtiments publics, à la Sécurité incendie, à la Tranquillité, la salubrité et l'hygiène publique,
- Le Maire-adjoint délégué à la Voirie, Espace public, Grands projets, ANRU, PPI, patrimoine, Culte.

*Les services municipaux de Chennevières-sur-Marne :*

- Le Directeur Général des Services de la ville de Chennevières,
- Le Directeur des Services Techniques,
- Le Directeur du Centre municipal La Colline (CMC),
- Le Chef de la Police municipale,
- Le Chargé de mission Politique de la Ville et Prévention de la délinquance, Coordinateur du CLSPD
- Le Manager de centre-ville pour les villes de Chennevières-sur-Marne et Ormesson-sur-Marne.

*Appui technique extérieur :*

Le Cabinet d'étude, mandaté par la ville, chargé de suivre les travaux du CLSPD.

#### e- Groupe de partenariat opérationnel (GPO) piloté par la Police nationale

Lancée en 2018, sur l'ensemble du territoire national, la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ), est un engagement du Gouvernement qui vise à renforcer les moyens d'action de la police. Ce nouveau mode d'action guide au quotidien les piliers de la sécurité : la mission tranquillité et ordre public, la mission judiciaire et la mission renseignement.

Depuis 2019, place désormais à la « sécurité quotidienne » autour du déploiement de groupes de partenariats opérationnels (GPO). Les GPO ont lieu mensuellement et réunissent différents interlocuteurs et acteurs : Police nationale, Police municipale, élus, bailleurs sociaux, commerçants, directeurs des établissements scolaires, services municipaux.

Chaque réunion GPO est pilotée par la Police nationale et est destinée à agir sur les problèmes concrets identifiés et susceptibles d'être traités de façon partenariale sur le court ou le moyen terme. Il s'agit ainsi d'obtenir des résultats perceptibles par la population, dans une logique de résolution de problèmes et de rapprochement police-population, sous un angle de concertation et de coopération. Le GPO, structure légère et opérationnelle, peut également s'appliquer sur des champs spécifiques en particulier sur les aménagements des espaces publics.

## C- Pilotage technique et évaluation de la STSPD

### 1- Missions du service chargé de la coordination du CLSPD

Chennevières-sur-Marne assure l'animation des actions de la STSPD. Cette animation est assurée par la désignation d'une coordination du CLSPD assurée par le Directeur du Centre municipal La Colline (CMC) et le Chargé de mission Politique de la Ville et Prévention de la délinquance, Coordinateur du CLSPD.

Au regard des actions conduites, cette équipe est assistée par les différents services de Chennevières-sur-Marne concernés par les questions de prévention de la délinquance, de médiation et de sécurité et qui participent aux travaux du CLSPD. Cela permet d'affirmer la transversalité de la démarche de tranquillité publique au sein de l'organisation municipale.

La coordination du CLSPD a pour principales missions :

- De faire fonctionner les instances de gouvernance du CLSPD,
- D'animer les groupes techniques (territoriaux ou thématiques) définis dans la STSPD grâce au partage des informations ;
- D'impulser et d'évaluer des actions décidées dans le cadre de la STSPD ;
- D'accompagner techniquement les acteurs de terrain dans la mise en œuvre des priorités de la prévention de la délinquance.

Au travers de ces différentes missions, la coordination est chargée d'assurer, dans le champ de la prévention de la délinquance, la coopération de différents acteurs d'origines professionnelles diverses. Il a donc un rôle de conciliateur et de facilitateur du fait de son positionnement. À ce titre, il est destinataire de multiples informations, y compris à caractère individuel, provenant des différents acteurs concernés.

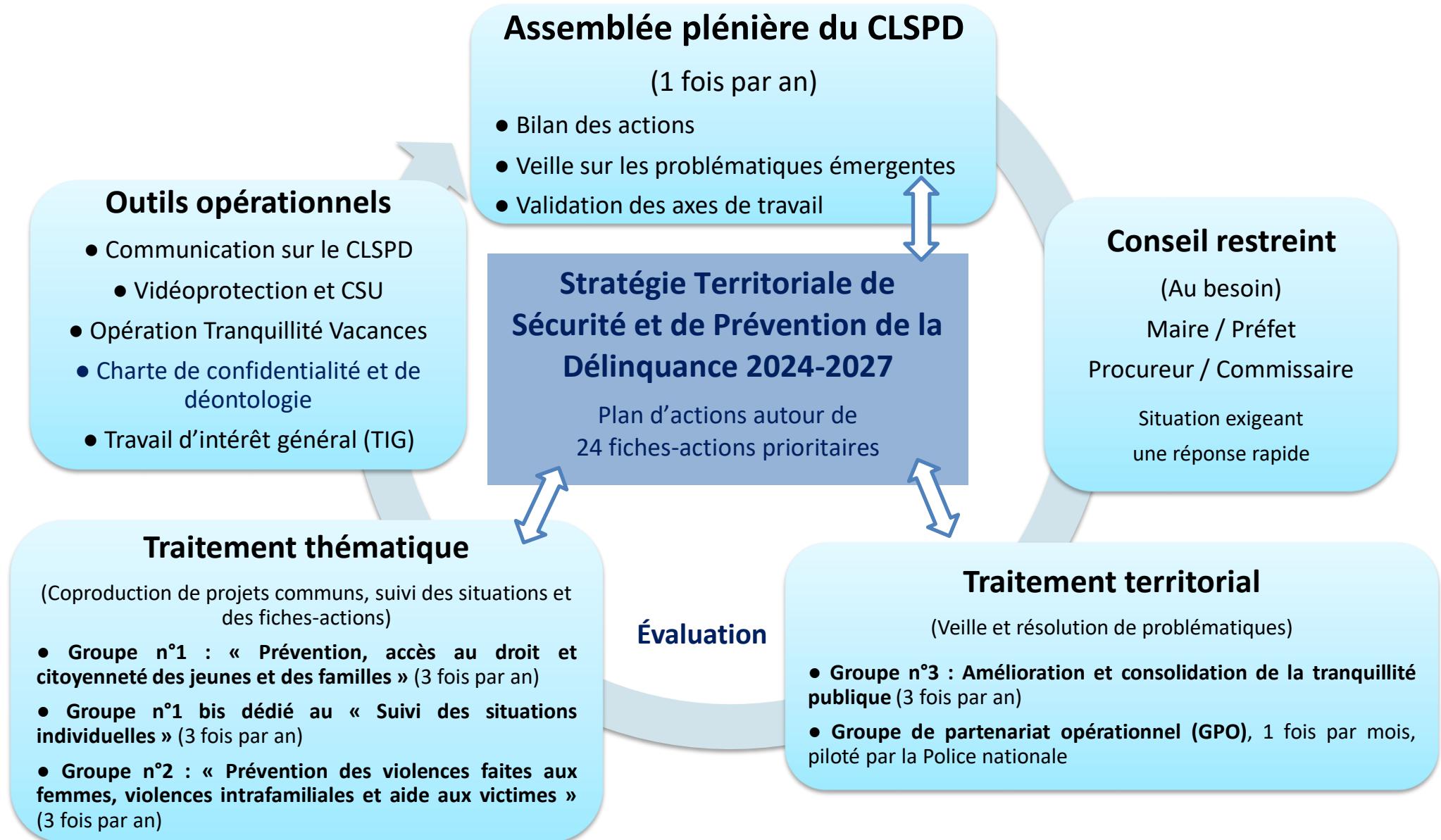
### 2- Évaluation de la stratégie territoriale

Pour atteindre les objectifs fixés, une démarche d'auto-évaluation continue constituera le socle du suivi de la STSPD de Chennevières-sur-Marne. Ainsi, afin d'affiner chaque année la mise en œuvre des fiches-actions, le CLSPD s'appuiera sur les groupes techniques thématiques qui seront chargés de suivre les indicateurs mentionnés sur chaque fiche-action.

Le CLSPD en formation plénière, se réunissant annuellement, rendra compte de la mise en œuvre des actions, de leurs effets sur le territoire et si besoin, le cas échéant, de modifier ou de créer de nouvelles actions en adéquation avec les besoins du territoire.

Le financement des actions sera réalisé par une contribution des principaux acteurs de la stratégie, l'État par des crédits spécifiques (FIPD, Mildeca, Dilcrah, etc.), la ville, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir, le Conseil départemental et le Conseil régional par les crédits dédiés aux thématiques spécifiques de la stratégie, et éventuellement par des fonds européens et les autres partenaires par leurs ressources propres

## D- Schéma de gouvernance



>>>>> **Signatures**

Fait à Chennevières, le 21 mars 2024,

La présente Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2024-2027 est signée par :

<p><b>Jean-Pierre BARNAUD</b> Maire de Chennevières-sur-Marne</p> 	<p><b>Sophie THIBAULT</b> Préfète du Val-de-Marne</p> <p><i>Sophie THIBAULT Sophie Thibault a le préfet du Val de Marne S. Thibault</i></p>	<p><b>Stéphane HARDOUIN</b> Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Créteil</p> <p><i>Stéphane Hardouin Stéphane Hardouin S. Hardouin</i></p>
<p><b>Olivier CAPITANIO</b> Président du Conseil départemental du Val-de-Marne</p> <p><i>Madel</i></p>	<p><b>Anne-Marie BAZZO</b> Directrice Académique des Services de l'Éducation nationale du Val-de-Marne</p> <p><i>M</i></p>	<p><b>Christophe LE ROUX</b> Directeur départemental Immobilière 3F</p> <p><i>PLD Christophe Le Roux</i></p>
<p><b>Nora MOKRANI</b> Directrice territoriale Paris Habitat</p> <p><i>Nora Mokrani</i></p>	<p><b>Mohammed BENNOUA</b> Directeur territorial 1001 Vies Habitat</p> <p><i>Mohammed Benoua</i></p>	

